



LE SÉNAT DU CANADA

**LA COMMERCIALISATION DU  
POISSON AU CANADA**

**UN RAPPORT PROVISOIRE  
SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST**

**RAPPORT PROVISOIRE II**

**Comité sénatorial permanent des Pêches**

**Décembre 1987**





LE SÉNAT DU CANADA

# LA COMMERCIALISATION DU POISSON AU CANADA

## UN RAPPORT PROVISOIRE SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

### RAPPORT PROVISOIRE II

Comité sénatorial permanent des Pêches

Décembre 1987



# COMPOSITION DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES

L'honorable sénateur Jack Marshall, *président*

L'honorable sénateur Norbert L. Thériault, *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Bielish, Martha P.

Cochrane, Ethel

Corbin, Eymard

Cottreau, Ernest G.

Le Moyne, Jean

\*MacEachen, Allan J., c.p.

Molgat, Gildas L.

\*Murray, Lowell, c.p.

Perrault, Raymond J., c.p.

Robertson, Brenda M.

Rossiter, Eileen

Watt, Charlie

\*Membre d'office

## III. LE SECTEUR DU CONDITIONNEMENT ET LE MARCHÉ DES PRIMAIRES

Généralités

La valeur de la production per capita

Les marchés primaires des produits de la pêche de la Côte de l'Est

A. Les marchés de détail

B. Les marchés des gros clients

## IV. LES TENDANCES ET LES BUTS DE LA COMMERCIALISATION

Contexte

Tendances de l'offre et de la demande

A. Situation de l'offre dans le monde

\* Les honorables sénateurs Bonnell, Petten, Phillips et Simard ont aussi participé, à divers moments, aux travaux du Comité.

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* le mardi 28 octobre 1986:

«Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Murray, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des Pêches soit autorisé à étudier la commercialisation du poisson au Canada dans tous ses aspects et répercussions;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet par le Comité au cours de la 1<sup>re</sup> session du 33<sup>e</sup> Parlement soient déférés à ce Comité, et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 15 septembre 1987. \*

Après débat,

La motion, mise au voix, est adoptée.»

*Le Greffier du Sénat*

Charles A. Lussier

---

\* Sur ordre du Sénat émis le 31 mars 1987, la date limite du dépôt de la version finale du rapport a été reportée au 31 mars 1988.

# TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<b>PRÉFACE</b> .....	xi
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	xiii
<b>I. LES RESSOURCES</b>	
<b>Vue d'ensemble</b> .....	1
A. Le saumon.....	1
B. Les autres espèces.....	2
<b>La gestion des ressources</b> .....	3
A. Le rôle du gouvernement.....	3
B. La pêche du saumon.....	4
C. La pêche du hareng.....	5
D. Les autres pêches.....	5
<b>II. LE SECTEUR DE LA PÊCHE PROPREMENT DITE</b>	
<b>La pêche commerciale</b> .....	13
A. Généralités.....	13
B. Débarquements par espèce.....	13
<b>La pêche récréative</b> .....	18
<b>La pêche autochtone</b> .....	18
<b>L'aquiculture</b> .....	19
<b>III. LE SECTEUR DU CONDITIONNEMENT ET LES MARCHÉS PRIMAIRE</b>	
<b>Généralités</b> .....	23
<b>La valeur de la production par espèce</b> .....	25
<b>Les marchés primaires des produits de la pêche de la côte du Pacifique</b> .....	28
A. Les marchés du saumon.....	29
B. Les marchés des autres produits.....	31
<b>IV. LES TENDANCES ET LES BUTS DE LA COMMERCIALISATION</b>	
<b>Contexte</b> .....	33
<b>Tendances de l'offre et de la demande</b> .....	34
A. Situation de l'offre dans le monde.....	34
B. Moyens de faire face à la demande croissante de produits de la mer.....	34
C. Tendances sur les marchés primaires.....	36

	<i>Page</i>
1. Amérique du Nord.....	36
2. Europe.....	42
3. Australasie.....	42
<b>La concurrence</b> .....	43
A. Les producteurs de saumon.....	43
1. États-Unis.....	44
2. Norvège.....	45
3. Autres pays.....	45
B. Autres produits et autres producteurs.....	46
<b>V. PROBLÈMES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS</b>	
<b>La protection d'une ressource précieuse</b> .....	49
A. Le traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique.....	49
B. Les stocks de saumon du fleuve Yukon.....	50
C. Les stocks de saumon des cours d'eau transfrontaliers du nord de la Colombie-Britannique.....	53
D. Les interceptions par des bateaux étrangers en haute mer.....	56
E. La ligne A-B.....	56
F. L'habitat du poisson.....	58
<b>La gestion d'une ressource précieuse, mais limitée</b> .....	60
A. Accords de consultation entre le ministère des Pêches et des Océans et les pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones.....	60
B. Planification à long terme.....	61
C. Répartition du saumon entre les pêcheurs commerciaux.....	62
D. Surcapacité de la flotte commerciale.....	62
E. Reconnaissance de la pêche sportive.....	64
F. Exigences des autochtones.....	65
G. L'aquiculture, objet de controverse.....	66
H. La gestion des ressources en saumon dans le nord de la Colombie-Britannique et au Yukon.....	68
I. La gestion des pêches en eau douce au Yukon.....	69
<b>L'élargissement de la base de ressources</b> .....	70
A. Le Programme de mise en valeur des salmonidés.....	70
B. Le modèle de mise en valeur de l'Alaska.....	72
<b>L'expansion des marchés</b> .....	74
A. L'intervention des pouvoirs publics dans la commercialisation.....	74
B. Les marchés du poisson frais.....	75
C. Le marché intérieur.....	76
D. Les marchés d'exportation.....	79
E. Questions commerciales.....	80
F. La pêche sportive.....	82
<b>L'augmentation de la variété des produits</b> .....	83
A. Le saumon.....	83
B. Le hareng du Pacifique.....	84



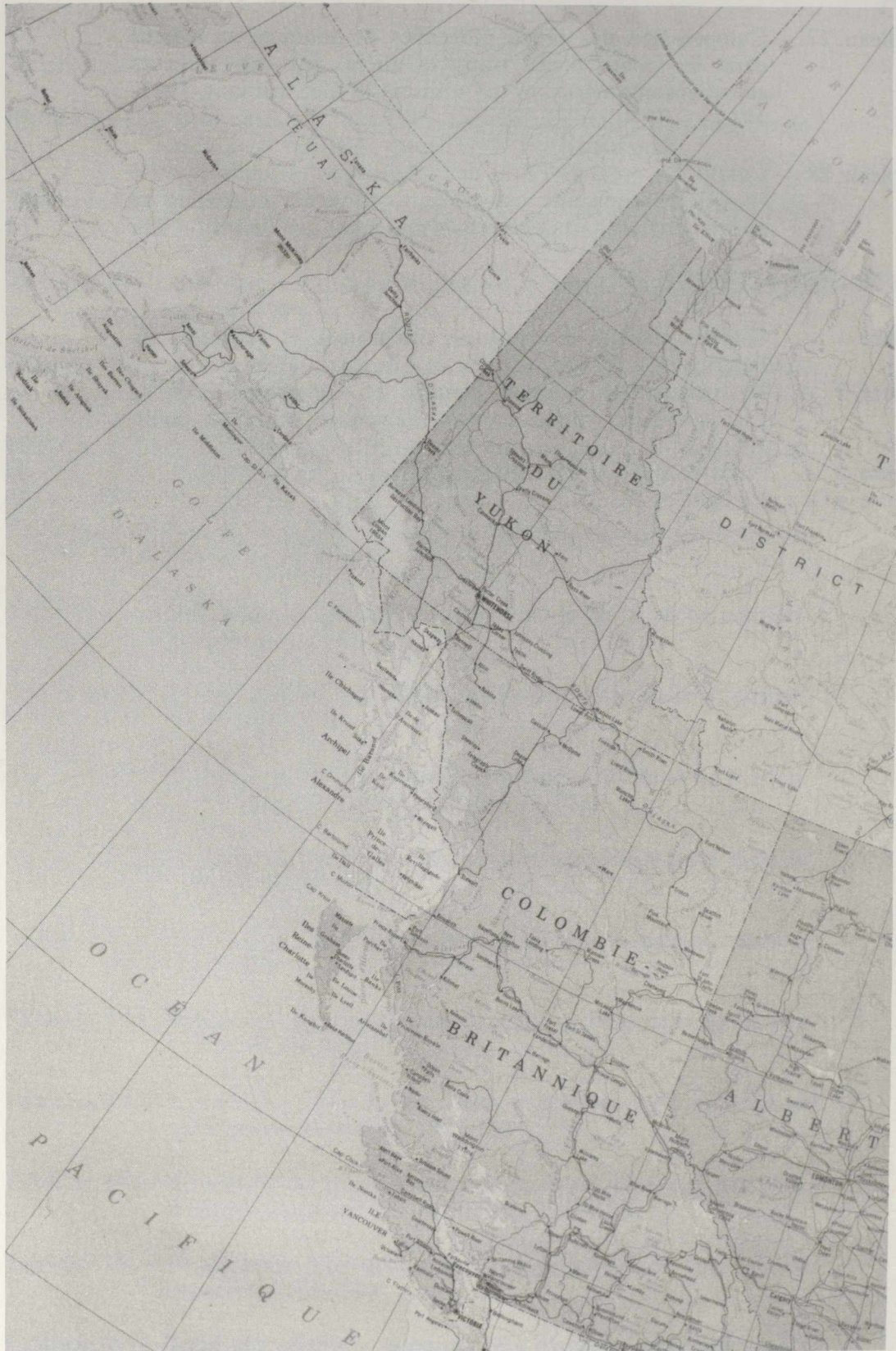
	<i>Page</i>
C. Le poisson de fond .....	85
D. Les invertébrés .....	85
<b>Le maintien et l'amélioration de la qualité des produits .....</b>	<b>86</b>
A. Contexte .....	86
B. Le rôle de l'État .....	86
C. La pêche en estuaire .....	87
D. Manutention du poisson en mer .....	88
E. Classement selon la qualité .....	88
F. Acheminement du poisson frais vers les marchés .....	90
G. Transfert de techniques .....	91
<b>VI. SOMMAIRE ET CONCLUSIONS .....</b>	<b>93</b>
<b>VII. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXES</b>	
A. Espèces choisies de poissons, mollusques et crustacés de la côte du Pacifique .....	100
B. Glossaire .....	109
C. Abréviations .....	113
D. Liste des témoins .....	115
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	
Tableau 1 – Budget du MPO dans la région du Pacifique, 1985-1986 .....	3
Tableau 2 – Prises par district et par espèce, poids (en tonnes) et valeur au débarquement, 1985 .....	14
Tableau 3 – Ventilation des débarquements de saumon par espèce et par engin de pêche, 1985 .....	16
Tableau 4 – L'aquiculture en Colombie-Britannique, lieux d'élevage (en exploitation et expérimentaux), août 1987 .....	20
Tableau 5 – Production salmonicole en Colombie-Britannique, 1979-1985 .....	21
Tableau 6 – Production ostréicole en Colombie-Britannique, 1974-1985 ..	22
Tableau 7 – Nombre d'installations de conditionnement en Colombie-Britannique, par région géographique, 1986 .....	24
Tableau 8 – Production et utilisation du saumon, 1985 .....	25
Tableau 9 – Débarquements et produits de hareng, 1985 .....	26

	<i>Page</i>
Tableau 10 – Débarquements et produits de flétan, 1985 .....	27
Tableau 11 – Comparaison de la valeur en gros des principales espèces de poissons de fond autres que le flétan, 1983-1985 .....	27
Tableau 12 – Comparaison de la valeur en gros des principales espèces de mollusques et crustacés, 1983-1985 .....	28
Tableau 13 – Production et exportations de produits de la pêche par espèce, 1985 .....	29
Tableau 14 – Consommation de poisson sur les marchés primaires, 1980-1982 .....	35
Tableau 15 – Consommation annuelle de poisson, de mollusques et de crustacés par habitant, aux États-Unis, 1982-1985 .....	36
Tableau 16 – Valeur des importations et exportations américaines de poisson, 1977 et 1986 .....	37
Tableau 17 – Importations américaines de produits de la pêche comestibles par pays, 1977 et 1986 .....	37
Tableau 18 – Consommation américaine de viande et de poisson, estimations, 1985-1986 .....	38
Tableau 19 – Consommation canadienne annuelle par habitant de poisson, de mollusques et de crustacés, 1982-1985 .....	38
Tableau 20 – Quantité et valeur des importations canadiennes par type de produit, 1984-1986 .....	40
Tableau 21 – Quantité et valeur des importations canadiennes par source, 1984-1986 .....	41
Tableau 22 – Demande nord-américaine de saumon frais et congelé, par secteur du marché .....	41
Tableau 23 – Production annuelle de saumon par les cinq principaux producteurs du monde, 1981-1985 .....	43
Tableau 24 – Sommaire de la production de saumon d'élevage des cinq principaux producteurs du monde, 1983-1987 .....	44
Tableau 25 – Importations japonaises de roque de hareng en saumure et congelée, 1980-1984 .....	46
Tableau 26 – Total des prises de saumons kéta d'automne et quinnat du Canada et de l'Alaska dans le fleuve Yukon, 1960-1985 .....	51

Tableau 27 – Comparaison des prises moyennes de saumons canadiens dans les cours d'eau transfrontaliers, par les pêcheurs canadiens et américains qui utilisent le filet maillant, 1981-1985.....	55
Tableau 28 – Cumul des prêts de l'État de l'Alaska et des fonds de mise en valeur remis aux associations, et ventes annuelles de poisson pour 18 piscifactories privées à but non lucratif, 1986	74

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Espèces choisies de poissons, mollusques et crustacés du Pacifique.....	6
Figure 2 – Destination du saumon congelé et en conserve de la Colombie-Britannique (ventes moyennes selon le poids, 1980-1984).....	30
Figure 3 – Nord de la Colombie-Britannique.....	54
Figure 4 – La ligne A-B.....	57



Source: Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, Carte MCR 16, (Canada), 1970.

## PRÉFACE

Le 6 février 1985, le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts recevait le mandat d'étudier la commercialisation du poisson au Canada dans tous ses aspects et répercussions. Le 14 mai 1986, ce comité se scindait en deux comités distincts, le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture et des Forêts et le Comité sénatorial permanent des Pêches; par conséquent, le 12 juin 1986, le mandat ci-haut mentionné échut au Comité sénatorial permanent des Pêches.

Un rapport sur les pêches en eau douce a déjà paru en septembre 1986. Le deuxième rapport provisoire ci-après traite des principaux facteurs qui déterminent la commercialisation des produits de pêche de la côte ouest. Un groupe bien équilibré de représentants des gouvernements et de l'industrie, appelés à témoigner, ont soumis de nombreux mémoires concernant les ressources, la capture, la transformation et la manipulation du poisson, ainsi que la vente du produit fini.

Le Comité a utilisé des études et des rapports officiels sur les pêches de la côte ouest en complément des renseignements fournis par les ministères des Pêches et des Océans et des Affaires extérieures. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Yukon ont, pour leur part, transmis des données sur les prises et la production des pêches. En outre, le Comité s'est renseigné auprès d'organismes comme le *Sport Fishing Advisory Board* dans le cadre de réunions officielles, auprès d'un groupe de représentants du gouvernement et de l'industrie de l'Alaska, et auprès de certains organismes municipaux. Enfin, il a visité des poissonneries, le *Boston Seafood Show*, des écloséries et des stations de recherche.

Le Comité sénatorial permanent des Pêches est redevable aux organismes et aux personnes qui ont contribué très efficacement à cette partie de l'étude. Les efforts déployés par la greffière du Comité, M<sup>me</sup> Diane Deschamps, et par M<sup>lle</sup> Laura Fox, ont beaucoup facilité l'échange d'informations. Le comité est aussi redevable à l'équipe de chercheurs, formée de M. Vince Gobuyan, directeur de la recherche auprès du Comité, et de M. Claude Emery, attaché de recherche à la Bibliothèque du Parlement, qui s'est chargée de l'étude et de la préparation subséquente du rapport.

Cette étude nous a permis de cerner les changements nécessaires pour assurer l'expansion commerciale des pêches de la côte ouest. Nous sommes d'avis que, dans la conjoncture actuelle du marché, l'industrie accueillera favorablement les nouvelles idées visant à améliorer son rendement. Nous espérons que nos recommandations permettront d'assurer la croissance, la stabilité et la prospérité à long terme de l'industrie canadienne de la pêche et d'accroître l'utilisation de ses ressources.



## AVANT-PROPOS

Les pêches de la côte ouest se sont manifestement remises de la conjoncture économique défavorable du début des années quatre-vingt. Les stocks des principales espèces sont en bon état et leurs chances d'expansion, excellentes. Les consommateurs sont, d'autre part, de plus en plus conscients de la valeur nutritive du poisson. Bref, le marché des produits de la mer n'a jamais été aussi florissant, à tel point que le principal souci de l'industrie est désormais d'élargir son approvisionnement.

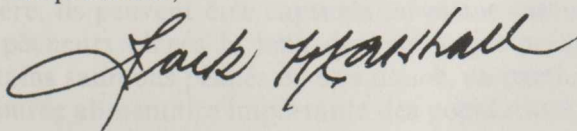
Toutefois, comme nous l'avons dit dans notre premier rapport provisoire, l'heure n'est pas à la complaisance mais à la prudence, car depuis toujours, l'industrie reste à la merci des grandes fluctuations du marché. Dans les secteurs de la production et de la commercialisation, des changements importants se produisent qui vont se répercuter de plus en plus sur l'industrie de la pêche canadienne dans les années à venir. Parmi ces changements, mentionnons l'essor de l'aquiculture, la montée en flèche alarmante de nos importations de poisson et de fruits de mer, et l'introduction de nouvelles espèces de moindre valeur sur les principaux marchés de la côte ouest.

Le rapport porte surtout sur la commercialisation; il examine toutes ces questions, ainsi que d'autres aspects essentiels de l'industrie de la pêche de la côte ouest.

Le Comité y présente, à l'intention de l'industrie ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ses recommandations en vue d'améliorer la commercialisation des produits de la pêche de la côte ouest, tant au pays qu'à l'étranger. Ces recommandations, dont la portée est vaste, nécessitent mûres délibérations de la part de tous les intéressés avant leur application. Nous espérons que leur mise en oeuvre stimulera la croissance du marché intérieur et, partant, contribuera à mettre encore plus de poissons de la côte ouest sur les tables canadiennes.

Le Comité sait fort bien que, même si d'énormes progrès ont été accomplis jusqu'ici, il reste encore beaucoup à faire. Aussi est-il impatient de mener à terme la prochaine étape de son mandat.

Le président,



Jack Marshall

Décembre 1987





# CHAPITRE UN

## Les ressources

---

### VUE D'ENSEMBLE

#### A. Le saumon

Le cycle commence et finit dans quelque 2 000 cours d'eau de la côte ouest du Canada. Les cinq espèces caractéristiques du saumon sauvage de cette région, à savoir le rose, le rouge, le kéta, le coho et le quinnat, viennent à éclosion en eau douce, où le tacon reste pendant un certain temps, la durée de son séjour variant selon l'espèce. Le jeune saumon émigre ensuite vers le nord de l'océan Pacifique, où il va passer la majeure partie de sa vie adulte. Les jeunes saumons n'atteignent pas tous la mer; certains sont victimes des prédateurs naturels, d'autres des polluants.

Le saumon, en particulier le rouge, le rose et le kéta, couvre de vastes distances en mer, principalement pour se nourrir de crevettes, de calmars et de petits poissons. D'une façon générale, les espèces à l'est du Pacifique migrent vers le nord-ouest lorsqu'elles gagnent la mer; elles font ensuite le trajet inverse. Ce qu'il advient du saumon dans l'océan reste encore à peu près inconnu, mais on sait que les stocks canadiens se mêlent à d'autres bancs en provenance des cours d'eau du Japon, de la Sibérie, de l'Alaska, de l'État de Washington, de l'Oregon et du nord de la Californie. Lors de son retour en eau douce pour frayer, le saumon refait, dit-on, le trajet de mémoire en suivant l'odeur caractéristique de son cours d'eau natal. À mesure qu'il remonte la rivière, il cesse de s'alimenter et vit de ses propres réserves de graisses et de protéines. Les changements hormonaux provoquent une modification spectaculaire de son apparence, et il prend les diverses couleurs caractéristiques du frai. Remontant des courants violents et des chutes, évitant les prédateurs qui le guettent en chemin, le poisson parvient tout bien que mal au lit de gravier en eau peu profonde où il est né. C'est là que, peu de temps après avoir frayé, il mourra. Les saumons ne réussissent pas tous à regagner leur frayère; ils peuvent être capturés en pleine maturité avant d'atteindre l'eau douce, par des pêcheurs placés le long de leur trajet océanique et à l'embouchure des rivières. Certains saumons pêchés en eau douce, en particulier le saumon rouge, constituent une ressource alimentaire importante des populations autochtones de la région.

Comme le montre la figure 1 à la fin de ce chapitre, les cinq espèces de saumon du Pacifique diffèrent par le cycle biologique, la taille, la productivité, la dépendance par

rapport à l'habitat d'eau douce, le comportement et la vulnérabilité aux engins de pêche<sup>(1)</sup>. La couleur de la chair, la teneur en huile et la texture varient aussi. Certaines espèces, comme le saumon rouge, sont fort recherchées, tandis que d'autres, comme le kéta, sont moins prisées. On désigne le saumon, comme d'autres espèces de poisson de la côte ouest d'ailleurs, par différentes appellations communes ou locales. Ainsi, le saumon quinnat est aussi appelé saumon roi, saumon chinook ou saumon royal (annexe A).

Le Programme de mise en valeur des salmonidés, lancé par le gouvernement fédéral au milieu des années soixante-dix, et financé conjointement par le fédéral et la Colombie-Britannique, vise à compléter la reproduction naturelle du saumon grâce à divers moyens, notamment des piscifactures, des tourniquets et des frayères aménagées. En outre, la récente expansion de l'aquiculture a augmenté les ressources régionales en saumon coho et quinnat.

## B. Les autres espèces

Des quelque 250 espèces de poissons qui habitent les eaux de la côte ouest canadienne, le hareng du Pacifique est l'une des plus abondantes. On le retrouve sur le plateau continental et dans les eaux côtières du Pacifique nord, du Mexique à la Corée, mais dans l'est du Pacifique, c'est sur la côte de Colombie-Britannique qu'il est le plus abondant. Sept des principaux stocks quittent les fonds hauturiers riches en substances nutritives du Pacifique Nord pour gagner les baies côtières peu profondes de la Colombie-Britannique, où ils frayent au printemps — trois d'entre eux dans la partie nord de la côte, et les quatre autres au sud. Ces petits poissons pélagiques, qui se déplacent en bancs, constituent une ressource alimentaire importante pour d'autres espèces de poisson, notamment la morue du Pacifique, le merlu du Pacifique et la morue charbonnière<sup>(2)</sup>. Les oeufs et les larves de hareng constituent aussi la proie de diverses autres espèces; en moyenne, sur 10 000 oeufs pondus, un seul hareng atteindra la maturité et retournera frayer<sup>(3)</sup>.

À cause d'un plateau continental plus étroit, les ressources en poisson de fond de la côte ouest sont moins importantes que celles de la côte est. On y compte cependant quelque 25 espèces exploitées commercialement, comme les sébastes, le merlu du Pacifique, la morue du Pacifique et d'autres variétés de morue, l'aiguillat commun, ainsi que plusieurs espèces de poissons plats comme la plie et le flétan.

On pratique aussi dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, des pêches moins importantes de quelque 26 espèces d'invertébrés<sup>(4)</sup>, communément appelés fruits de mer et qui se répartissent en trois groupes: les crustacés, comme le crabe, la crevette et la crevette rose; les mollusques, comme les palourdes, les moules, les huîtres, les pétoncles, les ormeaux et les calmars; et les échinodermes, comme l'oursin et l'holothurie. L'ostréiculture, dont les origines remontent au début du siècle, est florissante, et l'on est en train d'évaluer et de mettre au point de nouvelles techniques de mariculture destinées à la production d'autres espèces d'invertébrés.

<sup>(1)</sup> Peter H. Pearse, *Pour remonter le courant — Une nouvelle politique des pêches canadiennes du Pacifique*, rapport final de la Commission sur la politique des pêches du Pacifique, Vancouver, septembre 1982, p. 12.

<sup>(2)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, Station de biologie du Pacifique, mémoire présenté au président du comité le 9 février 1987, p. 15.

<sup>(3)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, «Le monde sous-marin — Le hareng du Pacifique», Approvisionnement et Services Canada, 1987, p. 3.

<sup>(4)</sup> Station de biologie du Pacifique (MPO), mémoire, p. 11.

# LA GESTION DES RESSOURCES

## A. Le rôle du gouvernement

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) assume les responsabilités du gouvernement fédéral pour les pêches intérieures et côtières. La principale loi qu'administre le MPO est la *Loi sur les pêcheries*, dont on tire des règlements sur la gestion des pêches, notamment sur la surveillance des eaux côtières, la protection du poisson et des cours d'eau, etc. La *Loi sur la protection des pêcheries côtières* habilite le gouvernement fédéral à surveiller l'activité des navires étrangers qui pêchent dans les eaux territoriales canadiennes, et la *Loi sur l'inspection du poisson* régit la surveillance de la qualité des produits de la pêche. Le mandat du ministère couvre tous les poissons de mer, y compris les invertébrés et les mammifères marins comme les baleines, les phoques et les otaries. La Colombie-Britannique assume, par délégation, la gestion des pêches en eau douce sur son territoire, mais le saumon est un poisson anadrome (il passe une partie de sa vie en eau salée et l'autre en eau douce)<sup>(1)</sup>; la compétence du MPO s'étend donc aux cinq espèces de saumon, même en eau douce. Au Yukon, le MPO gère les pêches en eau douce et la pêche au saumon.

Dans la région du Pacifique, le ministère a divisé sa zone d'intervention en trois secteurs: la côte nord, qui couvre le nord et le centre du littoral de la Colombie-Britannique, ainsi que l'archipel de la Reine-Charlotte; la côte sud, qui comprend le détroit de Géorgie et le détroit Juan de Fuca, ainsi que la côte ouest de l'île de Vancouver; le district du fleuve Fraser et du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon, qui englobe le fleuve Fraser, les cours d'eau transfrontaliers du nord de la Colombie-Britannique et le fleuve Yukon.

Les grands objectifs du MPO sont de conserver les ressources ainsi que de préserver et accroître les avantages économiques et sociaux de la pêche. Dans le cas des principales espèces, le ministère intervient en répartissant les ressources entre les utilisateurs concurrents et en réglementant les prises, de façon à permettre à un nombre suffisant de reproducteurs d'atteindre les frayères. Comme l'indiquait un rapport récent du Vérificateur général sur les pêches du Pacifique, tout repose sur la gestion quotidienne des pêches en saison, et les dépenses du ministère sur le terrain le montrent bien (tableau 1).

TABLEAU 1

**BUDGET DU MPO DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE, 1985-1986**  
(millions de dollars)

Opérations sur place	35,2
Mise en valeur des salmonidés	35,3
Projets scientifiques	14,0
Ports de pêche et de plaisance	8,4
Autres	17,8
<hr/>	
Total	110,7

Source: Vérificateur général, *Rapport*, exercice financier clos le 31 mars 1986, Approvisionnements et Services Canada, 1986, pièce 10.1.

<sup>(1)</sup> D'autres espèces, comme la truite arc-en-ciel et la truite fardée, sont aussi anadromes.

Le domaine d'activité du MPO comprend l'administration du Programme de mise en valeur des salmonidés, l'exploitation et l'aménagement d'un vaste réseau de ports, l'administration d'un programme de levés hydrographiques, la visite sanitaire des installations d'entreposage et de transformation, ainsi que l'inspection de tout produit destiné à la consommation<sup>(1)</sup>. Le ministère doit coordonner son activité avec celle d'autres ministères fédéraux tels que ceux de l'Environnement, des Transports et des Affaires indiennes et du Nord. Comme le Canada doit aussi coopérer avec d'autres pays, le MPO participe, avec le ministère des Affaires extérieures, aux échanges bilatéraux et multilatéraux d'organismes comme la Commission du saumon du Pacifique, la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord et la Commission internationale du flétan du Pacifique.

## B. La pêche du saumon

L'administration régionale de Vancouver ainsi que 10 bureaux de district et 50 bureaux de sous-district gèrent les pêches en rédigeant des plans annuels de pêche, en octroyant des permis de pêche, en protégeant l'habitat du poisson et en évaluant l'état des frayères fréquentées par le saumon. Au cours de la saison de pêche du saumon, les surveillants de district fixent les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche, veillent à l'application des règlements, recueillent des renseignements et consultent différents groupes de pêcheurs.

La gestion de la pêche du saumon est une entreprise extrêmement complexe. Si la pêche n'était pas rigoureusement réglementée, elle pourrait épuiser des stocks entiers en une seule saison. La protection du saumon de remonte pose un problème, car il est difficile aux gestionnaires de prévoir exactement le volume et la date des montaisons. Souvent des décisions lourdes de conséquences pour les pêcheurs ou pour l'avenir des ressources se prennent rapidement, parfois en quelques heures et sur la foi de données sommaires<sup>(2)</sup>. Certaines pêches ne sont ouvertes que pendant de très courtes périodes qui, parfois, ne dépassent pas quelques heures. Le ministère détermine en outre les types d'engins utilisables pour une pêche particulière, et établit des limites de pêche, notamment à l'embouchure des rivières<sup>(3)</sup>. Certains stocks de saumon sont petits et modérément exploités, tandis que d'autres sont gigantesques, comprenant des millions de poissons adultes qui retournent à leur cours d'eau d'origine. Chacun des quelque 4 000 stocks de reproducteurs fonctionne comme une population distincte du point de vue génétique, et il faut le gérer séparément pour assurer sa conservation. C'est une tâche complexe, car les différents stocks se mêlent souvent durant leur migration vers les frayères.

Les habitudes migratoires du poisson et le fait que de nombreux cours d'eau à saumon de la Colombie-Britannique et du Yukon ont leur source au Canada mais se déversent en territoire américain viennent compliquer la gestion des ressources; le saumon d'origine canadienne est alors assujéti aux programmes et aux réglementations des États côtiers américains. De plus, les stocks canadiens sont parfois interceptés par des bateaux de pêche étrangers à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles.

La production de saumon est extrêmement cyclique et fluctue considérablement; ainsi, on estime que les stocks naturels auraient baissé annuellement de 1,5 p. 100 ces

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 7.

<sup>(2)</sup> Vérificateur général, *Rapport*, exercice financier clos le 31 mars 1986, Approvisionnement et Services Canada, 1986, par. 10.54.

<sup>(3)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, «Le monde sous-marin: Le saumon du Pacifique», Approvisionnement et Services Canada, 1987, p. 11.

dernières années. On croit aussi que les stocks de saumon coho et quinnat ont pour la plupart diminué à cause de la surexploitation<sup>(1)</sup>.

### C. La pêche du hareng

Le ministère gère les ressources de hareng d'une autre façon: il fixe des contingents de prise et établit des plans de pêche dans le cadre d'un système de gestion centralisée entièrement intégré. En outre, le système de permis de secteur instauré en 1981, pour la pêche du hareng rogué, établit de vastes zones de gestion le long de la côte, et fixe des contingents dans chacune. Un groupe de spécialistes recommande un contingentement (fondé sur la situation biologique des stocks), que l'on soumet ensuite aux gestionnaires des pêches et aux représentants de l'industrie pour établir des plans de pêche<sup>(2)</sup>. On effectue des évaluations scientifiques pour déterminer à quel moment la roque atteint son niveau optimal, et les décisions sur la période de pêche sont prises en conséquence. La pêche prend fin dès que les contingents sont atteints.

Ces dernières années, la pêche du hareng a été importante mais irrégulière, pour ne pas dire désordonnée. Les stocks ont été dangereusement appauvris durant les années soixante, mais l'interdiction de la pêche en 1967-1968 et les limites de prise rigoureuses imposées après sa réouverture au début des années soixante-dix ont permis le rétablissement des stocks. Les débarquements ont atteint un niveau record du milieu à la fin des années soixante-dix mais, par la suite, la surexploitation de l'espèce et divers facteurs biologiques ont entraîné la diminution des prises. Actuellement, l'objectif du plan de gestion du MPO est de réduire la pêche commerciale de façon à maintenir le niveau des prises de hareng rogué entre 30 000 et 35 000 tonnes<sup>(3)</sup>.

### D. Les autres pêches

Les modes de gestion des espèces autres que le saumon et le hareng rogué comprennent des restrictions sur les engins, des contingentements, des limites de taille, des périodes d'interdiction et la fermeture de certains secteurs. En général, l'état des stocks de poisson de fond n'inspire aucune inquiétude, exception faite des stocks de sébaste à grande mâchoire et de certains stocks de plie, de sébaste et de morue-lingue. Le flétan du Pacifique, poisson de fond le plus recherché de la côte du Pacifique, est une espèce d'une grande longévité, qui ne parvient à maturité qu'après huit ans environ et dont le poids peut atteindre 90 kilos; sa pêche commerciale dans les eaux canadiennes et américaines est donc strictement réglementée par la Commission internationale canado-américaine du flétan du Pacifique.

Quant aux invertébrés, espèces généralement stationnaires, peu visibles et très dispersés, leur gestion nécessite généralement des mesures assez simples<sup>(4)</sup>, par exemple l'imposition de limites de prise quotidienne et de restrictions concernant la taille, ainsi que l'ouverture et la fermeture périodiques de certains secteurs. À l'heure actuelle, quelques stocks locaux d'invertébrés sont exploités intensivement, notamment les stocks d'ormeau et de goduck.

---

<sup>(1)</sup> Vérificateur général, *Rapport*, 1986, par. 10.61.

<sup>(2)</sup> Station de biologie du Pacifique (MPO), mémoire, p. 7.

<sup>(3)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 19.

<sup>(4)</sup> Station de biologie du Pacifique (MPO), mémoire, p. 11.

## FIGURE 1 — ESPÈCES CHOISIES DE POISSONS ET DE MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS DU PACIFIQUE

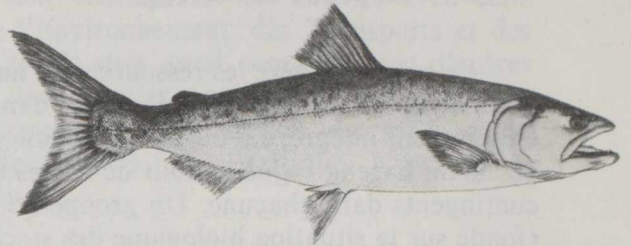
---

### SAUMON COHO (*Oncorhynchus kisutch*)

---

**Généralités:** Le saumon coho est presque entièrement argenté, avec le dos de bleu métallique à vert; on l'appelle parfois saumon argenté. La partie supérieure de sa queue est habituellement couverte de taches. Mis en conserve, il se nomme parfois saumon rouge moyen sur les marchés européens. Il pèse souvent entre 2 et 4,5 kg. On le capture à la traîne surtout, mais aussi à la senne et au filet maillant.

**Principale saison de pêche:** de juillet à octobre.



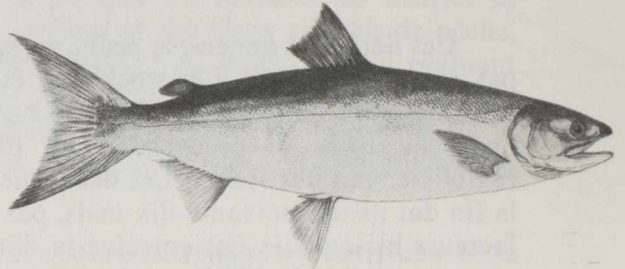
---

### SAUMON ROUGE (*Oncorhynchus nerka*)

---

**Généralités:** C'est l'une des cinq espèces importantes (*Oncorhynchus spp*) connues sous le nom de saumon du Pacifique. Le saumon rouge (ou sockeye) a les flancs argentés, le dos bleu-vert, tacheté de petits points noirs. On le capture principalement à la senne et au filet maillant et parfois à la traîne. Les prises pèsent en moyenne 2,7 kg.

**Principale saison de pêche:** de juin à septembre, mais surtout en juillet.



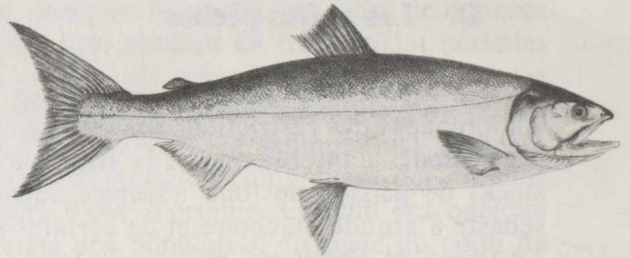
---

### SAUMON KÉTA (*Oncorhynchus keta*)

---

**Généralités:** Le kéta, aussi appelé saumon-chien, ressemble au saumon rouge, mais il s'en différencie par la minceur de son pédoncule caudal. La couleur argentée des flancs passe au bleu sombre métallique sur le dos. On remarque de pâles barres pourpres sur ses côtés. On capture le saumon kéta principalement à la senne, mais aussi au filet maillant et à la traîne. Les spécimens pèsent en moyenne de 3,5 à 7 kg.

**Principale saison de pêche:** de juillet à novembre.



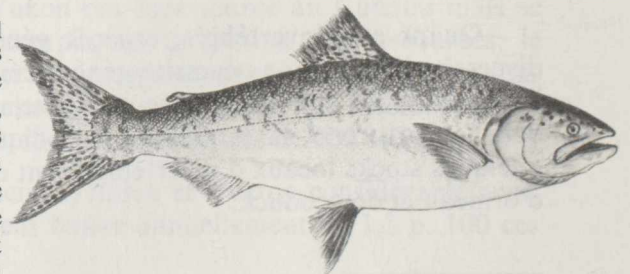
---

### SAUMON QUINNAT (*Oncorhynchus tshawytscha*)

---

**Généralités:** Le saumon quinnat est le plus grand des cinq principales espèces du groupe *Oncorhynchus spp* pêchées dans les eaux nord-américaines et connues collectivement sous le nom de saumon du Pacifique. On l'appelle aussi saumon-roi, saumon royal, saumon chinook. Il a les flancs argentés, le dos vert sombre à noirâtre et de nombreux petits points noirs sur la nageoire caudale. Comme les autres saumons du Pacifique, le quinnat est anadrome et fraye dans plus de 150 cours d'eau de la côte ouest du Canada. Il pèse généralement entre 4,5 et 22,5 kg. On le capture principalement à la traîne, mais aussi à la senne et au filet maillant.

**Principale saison de pêche:** d'avril à septembre.



---

### SAUMON ROSE (*Oncorhynchus gorbuscha*)

---

**Généralités:** C'est le plus petit des saumons du Pacifique en Amérique du Nord. Il a les flancs argentés, le dos bleu sombre et de grandes taches ovales sur le dos et les deux lobes de la queue. Il pèse habituellement de 1,3 à 2,3 kg. On pêche le saumon rose principalement à la traîne, mais aussi au filet maillant et à la senne.

**Principale saison de pêche:** de juillet à septembre.

---

### HARENG DU PACIFIQUE (*Clupea harengus pallasii*)

---

**Généralités:** Le hareng du Pacifique se retrouve dans l'ensemble du Pacifique nord, et les Canadiens l'exploitent tout le long de la côte. L'espèce forme des bancs immenses qui se déplacent en haute mer, mais viennent frayer sur la côte dans les baies peu profondes. Autrefois capturé pour être transformé en huile et en farine, le hareng du Pacifique est maintenant pêché pour consommation humaine, et notamment pour la production de rogue. Pêchés à la senne et au filet maillant, les spécimens mesurent habituellement de 15 à 17 cm.

**Principale saison de pêche:** pêche alimentaire en automne et en hiver. La pêche printanière pour la production de rogue alimente un marché japonais en expansion.

---

### SOLE DU PACIFIQUE (*Lepidopsetta bilineata*)

---

**Généralités:** Premier des petits poissons plats de la côte ouest, la sole du Pacifique appartient à la famille des *Pleuronectidae* très recherchée. Sa peau est rugueuse et sa couleur peut varier dans les tons de brun et de gris. Elle se trouve sur les fonds couverts de galets, de coquillages ou de sable. On la capture au chalut de fond.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.

---

### SÉBASTE CANARI (*Sebastes pinniger*)

---

**Généralités:** Ce membre de la famille des *Scorpaenidae* est l'un des quatre sébastes qui ont acquis un intérêt commercial sur la côte du Pacifique. Le sébaste canari présente une belle livrée orange tachetée de gris, trois bandes orange sur la tête et des nageoires de la même couleur. Les plus gros spécimens atteignent 76 cm. Cette espèce se pêche au chalut.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.

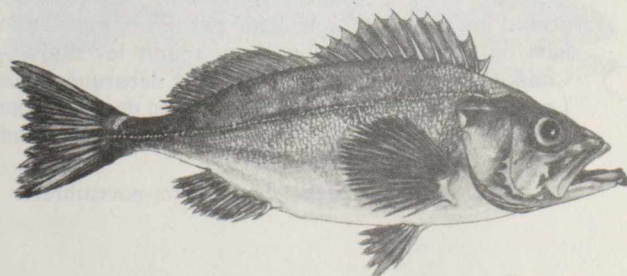
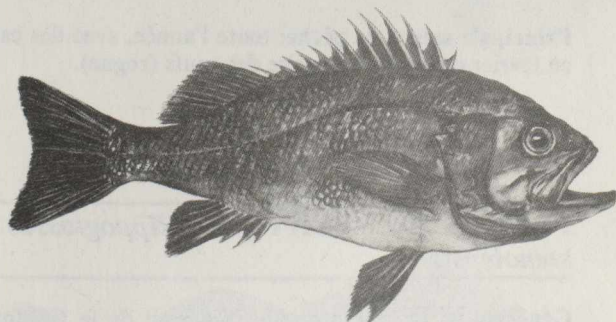
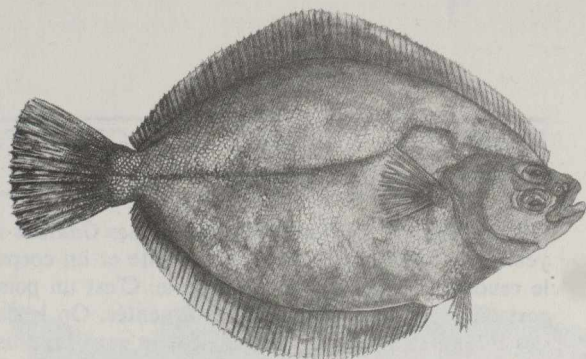
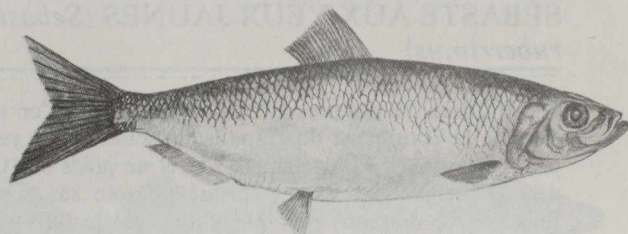
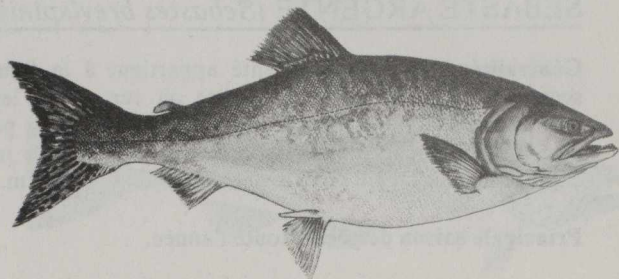
---

### SÉBASTE À LONGUE MÂCHOIRE (*Sebastes alutus*)

---

**Généralités:** Le sébaste à longue mâchoire est le plus important des scorpènes exploités commercialement sur la côte ouest. Il a la mâchoire inférieure proéminente et une livrée rouge vif semée de points vert olive sur les flancs. Il peut atteindre une longueur de 50 cm et pèse de 0,5 à 1,4 kg. Le sébaste à longue mâchoire est capturé au chalut.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.



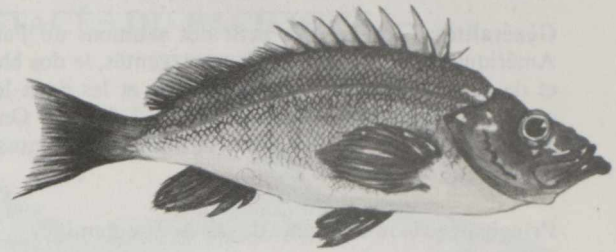
---

### SÉBASTE ARGENTÉ (*Sebastes brevispinis*)

---

**Généralités:** Le sébaste argenté appartient à la famille des scorpènes. Il a le dos gris sombre ou vert olive, les flancs argentés et le ventre blanc. Cette espèce constitue 11 pour cent des débarquements de scorpènes de la côte ouest, où on le capture au chalut. Le sébaste argenté atteint les 70 cm.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.



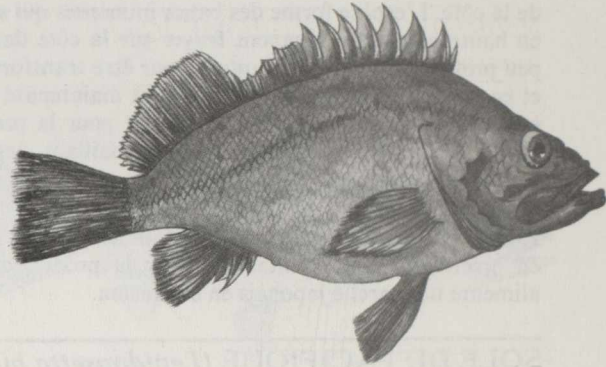
---

### SÉBASTE AUX YEUX JAUNES (*Sebastes ruberrimus*)

---

**Généralités:** Un des plus grands scorpènes que l'on retrouve le long de la côte ouest du Canada, le sébaste aux yeux jaunes peut atteindre une longueur de 1 m et un poids de 10 kg. Il est de couleur jaune orangé, marqué de rose sur le dos et les flancs, avec des tons plus pâles à la partie inférieure. Cette espèce est capturée au chalut, à la palangre et à la turlutte.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.



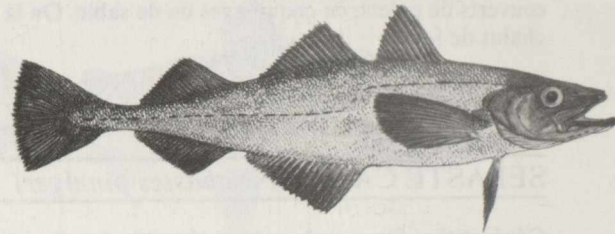
---

### MORUE DU PACIFIQUE OCCIDENTAL (*Theragra chalcogramma*)

---

**Généralités:** Ce membre de la famille des *Gadidés* a de grands yeux, une mâchoire inférieure saillante et un corps mince qui le rendent facilement reconnaissable. C'est un poisson au dos vert olive ou brun et aux flancs argentés. On le capture avec des chaluts de fond ou pélagiques et les eaux les plus propices à sa pêche sont celles du nord de la côte ouest du Canada. En moyenne, les poissons capturés pèsent de 680 à 900 g.

**Principale saison de pêche:** toute l'année, avec des campagnes en février destinées à la prise des oeufs (rogue).



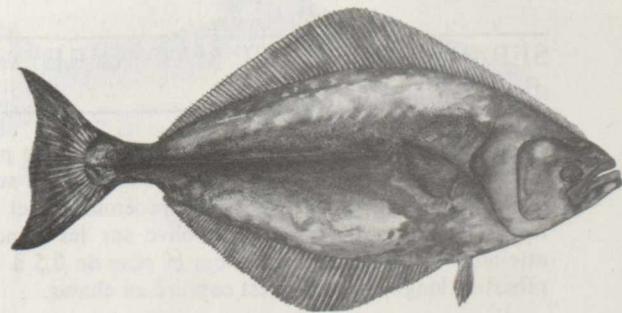
---

### FLÉTAN DU PACIFIQUE (*Hippoglossus stenolepis*)

---

**Généralités:** Le flétan du Pacifique vit de la Californie à la mer de Béring et la pêche sur la côte ouest fait l'objet d'un accord international réglementé par la Commission internationale du flétan du Pacifique qui réunit les États-Unis et le Canada. Le poids moyen des poissons débarqués atteint 16 kg. Le flétan est capturé à la palangre avec des hameçons appâtés de morue, de hareng, de poulpe ou de morue charbonnière.

**Principale saison de pêche:** de mai à mi-novembre.





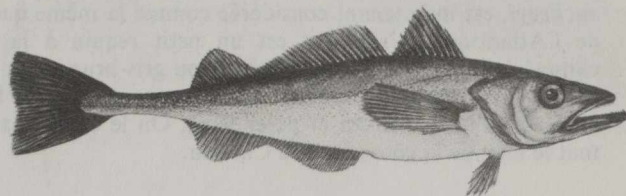
---

## MERLU DU PACIFIQUE (*Merluccius productus*)

---

**Généralités:** Un petit membre de la famille des *Gadidés*, le merlu du Pacifique est un poisson de forme allongée, au pédoncule caudal étroit. Il mesure généralement 50 cm et pèse environ 1 kg. C'est une espèce semi-pélagique, qui se déplace sur le fond et entre deux eaux. On le pêche au chalut pélagique. Son aire de répartition s'étend, le long de la côte d'Amérique du Nord, de la Colombie-Britannique au golfe de Californie.

**Principale saison de pêche:** de juin à octobre.



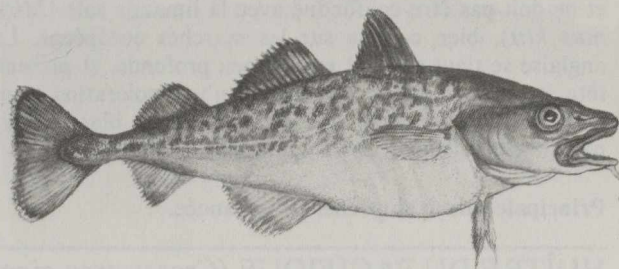
---

## MORUE DU PACIFIQUE (*Gadus macrocephalus*)

---

**Généralités:** La morue du Pacifique est l'une des espèces de poissons de fond les plus recherchées du Pacifique nord. Elle est de couleur brune à grise sur le dos, plus pâle sur les flancs, avec un ventre gris-blanc, et porte aussi un barbillon sous le menton. Elle mesure en moyenne 50 à 70 cm de long et pèse de 2,5 à 3,6 kg. La morue du Pacifique occupe toute la côte occidentale du Canada, où on la pêche au chalut de fond.

**Principale saison de pêche:** toute l'année, avec de meilleures prises au printemps et en été.



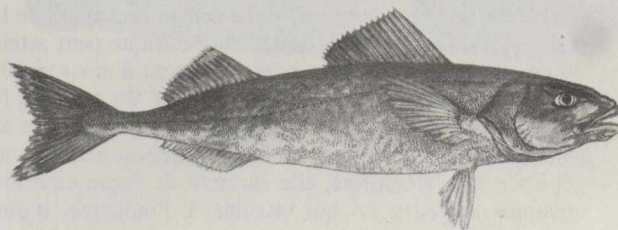
---

## MORUE CHARBONNIÈRE (*Anoplopoma fimbria*)

---

**Généralités:** Il ne s'agit pas d'une vraie morue, mais d'un membre de la famille des *Anoplopomatidae*, qui ne se trouve que dans le Pacifique nord. La morue charbonnière a une forme élancée; des deux nageoires dorsales qu'elle porte, l'antérieure est de grande taille. Elle a le dos noir ou gris-noir, et le ventre gris pâle. Elle mesure souvent 60 cm environ et pèse de 2.3 à 2.7 kg. On la pêche au chalut, à la palangre ou au casier dans des eaux froides et profondes.

**Principale saison de pêche:** au printemps et en été.



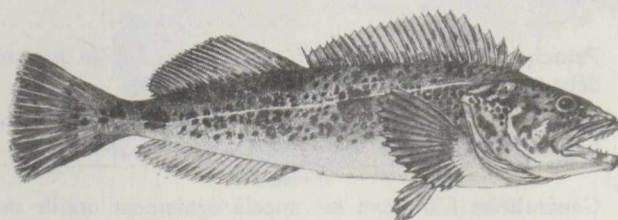
---

## MORUE-LINGUE (*Ophiodon elongatus*)

---

**Généralités:** Il ne s'agit pas d'une vraie morue, mais du membre commercialement le plus important de la famille des *Hexagrammidae*. À la différence de la vraie morue, ce poisson est mince, porte une longue nageoire dorsale et possède une grande bouche et des dents de bonne taille. Sa peau est marbrée de gris sombre et de brun. Elle mesure souvent un mètre et pèse environ 5 kg, mais certains spécimens peuvent atteindre 27 kg. On pêche la morue-lingue au chalut de fond, à la palangre, à la turlutte et à la traîne.

**Principale saison de pêche:** toute l'année, prises moins abondantes en hiver.



---

## AIGUILLAT COMMUN (*Squalus acanthias*)

---

**Généralités:** Cette espèce, autrefois classifiée *Squalus suckeyi*, est maintenant considérée comme la même que celle de l'Atlantique. L'aiguillat est un petit requin à la forme caractéristique, au corps gris ardoise ou gris-brun et au ventre blanc. On l'appelle aussi chien de mer, requin épineux. Il peut mesurer jusqu'à 130 cm et peser 9 kg. On le capture au filet tout le long de la côte ouest du Canada.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.

---

## SOLE ANGLAISE (*Parophrys vetulus*)

---

**Généralités:** Parmi les petits poissons plats de la côte du Pacifique, la sole anglaise vient au deuxième rang, après la sole du Pacifique. Elle appartient à la famille des *Pleuronectidae*, et ne doit pas être confondue avec la limande sole (*Microstomus kitt*), bien connue sur les marchés européens. La sole anglaise se tient souvent en eau peu profonde, et présente une tête étroite et pointue, de même qu'une coloration brun pâle uniforme du côté où se trouvent les yeux et blanche ou jaune pâle du côté aveugle. On la capture au chalut de fond.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.

---

## HUÎTRE DU PACIFIQUE (*Crassostrea gigas*)

---

**Généralités:** L'huître du Pacifique a été importée du Japon à l'état de naissain dans les années 1920 et implantée sur les gisements d'huîtres au sud de la côte ouest canadienne. Des implantations annuelles de naissain du Japon se sont poursuivies jusqu'au milieu des années 1960. Une reproduction générale sporadique a permis à cette espèce de s'étendre dans tout le détroit de Géorgie et dans certains secteurs de la partie sud de l'île Vancouver. L'huître du Pacifique peut atteindre les 30 cm, mais on la capture habituellement à environ 10 cm. Sa forme est irrégulière puisqu'elle dépend du type de fond sur lequel elle vit. La partie extérieure peut être très striée et généralement est de couleur grise. Bien que la reproduction générale soit irrégulière, elle survient de façon constante dans quelques secteurs ce qui permet à l'industrie d'obtenir le naissain nécessaire pour ses gisements. Le naissain peut aussi être obtenu des piscifactoreries. La culture sur le fond dans la zone intertidale est la méthode la plus utilisée pour cultiver des huîtres de taille commerciale, mais on utilise également les radeaux flottants, les perches, les pieux et les plateaux. Le naissain implanté dans le secteur intertidal peut être récolté après trois ans: celui des cultures suspendues, au bout de deux ans.

**Principale saison de pêche:** d'octobre à mai, bien que quelques débarquements soient effectués toute l'année.

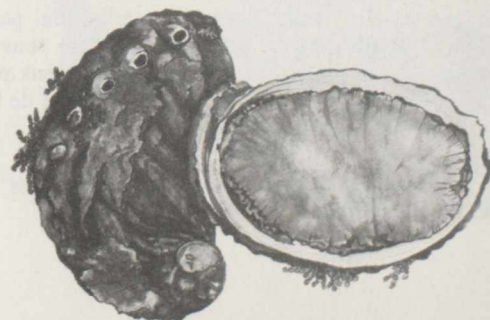
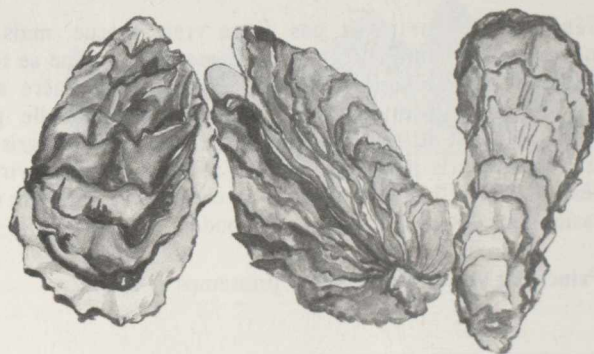
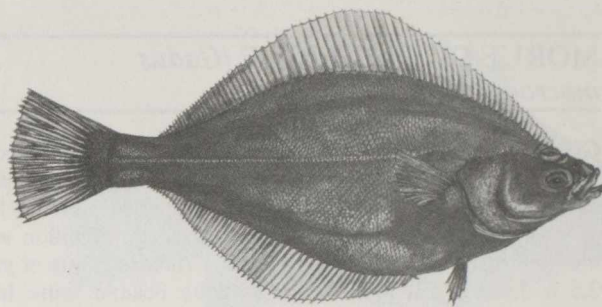
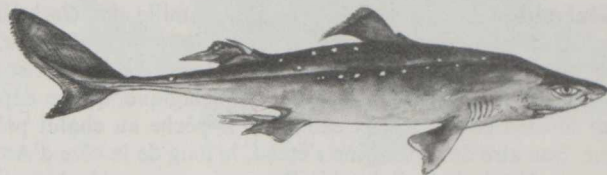
---

## ORMEAU (*Haliotis kamtschatkana*)

---

**Généralités:** L'ormeau est appelé également oreille de mer. Bien que l'on ne consomme que son pied, l'ormeau est aussi ramassé pour sa coquille à la forme inhabituelle et aux couleurs attrayantes. Cette espèce préfère les eaux du large ou un peu abritées de la côte océanique, et sa pêche a lieu habituellement dans la partie nord de la province.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.



---

## CREVETTES

---

Crevette tachetée (*Pandalus platyceros*)

Crevette à flanc rayé (*Pandalopsis dispar*)

**Généralités:** On compte 85 espèces de crevettes sur la côte ouest du Canada, dont six sont importantes commercialement. De ces dernières, la crevette à flanc rayé et la crevette tachetée ont la plus grande valeur commerciale.

La crevette tachetée doit son nom aux points blancs caractéristiques qu'elle porte sur le premier et le cinquième segments de son corps. C'est la plus grande crevette locale, sa taille dépassant parfois les 25 cm. On la retrouve de l'Alaska au sud de la Californie et elle est capturée dans des casiers sur les fonds rocheux.

La crevette à flanc rayé vient en second pour la taille, atteignant les 20 cm. Ses longues antennules et son abdomen rayé la distinguent nettement des autres espèces. On trouve la crevette à flanc rayé de la mer de Béring à la côte de l'Orégon et on la pêche au chalut.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.

---

## GEODUCK (*Panope abrupta*)

---

**Généralités:** Cette clam est la plus grosse bivalve intertidale d'Amérique du Nord et se distingue également par le fait que sa chair déborde de sa coquille trop petite. On la trouve de la région sud de l'Alaska jusqu'au nord du Mexique. Elle peut peser jusqu'à 4,5 kg, mais est récoltée habituellement à un poids de 1,5 kg environ. Cette espèce est pêchée dans la zone subtidale par des plongeurs utilisant des jets d'eau sous pression.

**Principale saison de pêche:** toute l'année; mais, ces dernières années, les quotas annuels ont été atteints au début de l'automne.

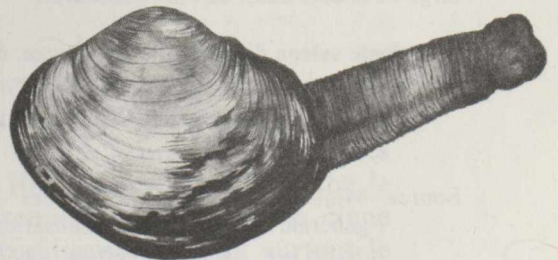
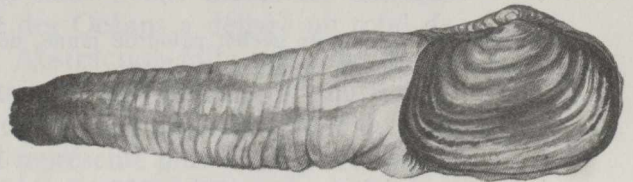
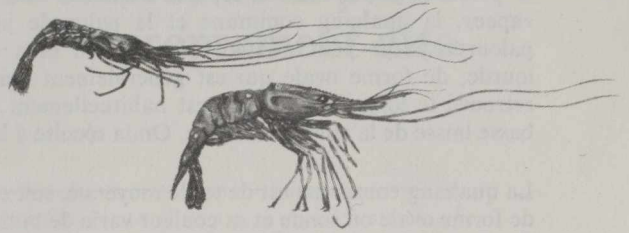
---

## MACTRE DU PACIFIQUE (*Tresus capax* et *tresus nuttalli*)

---

**Généralités:** Cette mactre est presque aussi grosse que le geoduck. Toutefois, elle s'en différencie par le renflement charnu à l'extrémité de son siphon et les tentacules qu'elle porte à l'intérieur du manteau. Sa coquille, qui atteint les 20 cm, est largement ouverte du côté de l'extrémité du siphon. La coquille va du blanc au gris, avec épiderme brun qui s'enlève facilement. La mactre du Pacifique se trouve le long de la côte ouest du Canada et est récoltée dans les zones intertidales et subtidales.

**Principale saison de pêche:** toute l'année.



---

## PALOURDES

---

Palourde jaune (*Saxidomus giganteus*)

Quahaug commune (*Protothaca staminea*)

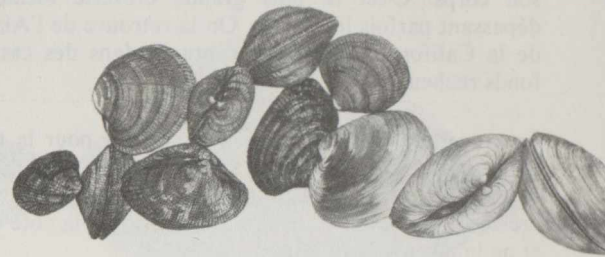
Palourde japonaise (*Tapes philippinarum*)

**Généralités:** Trois espèces de palourdes intertidales sont capturées dans le cadre des pêches commerciale et sportive: la palourde jaune et deux espèces destinées à la cuisson à la vapeur, la quahaug commune et la palourde japonaise. La palourde jaune peut atteindre les 12 cm et a une coquille lourde, de forme ovale qui est généralement blanche. On la retrouve le long de la côte ouest habituellement dans la plus basse laisse de la zone intertidale. On la récolte à la fourchette.

La quahaug commune est de taille moyenne, soit environ 6 cm, de forme ovale ou ronde et sa couleur varie de blanche à brune. On la retrouve le long de la côte, généralement dans une partie plus élevée de la zone intertidale que la palourde jaune.

La palourde japonaise a été importée accidentellement du Japon avec le naissain de l'huître du Pacifique au début des années 1930. Elle ressemble à la quahaug commune, mais sa forme est oblongue. Sa coquille varie de blanche à brune en passant par le jaune, avec souvent des motifs géométriques. On la retrouve principalement dans la partie sud de la Colombie-Britannique dans les laisses médiane et inférieure de la zone intertidale. Les palourdes destinées à la cuisson à la vapeur sont habituellement récoltées à l'aide de râteaux-fourches.

**Principale saison de pêche:** palourde jaune, de novembre à mai; palourde à la vapeur, toute l'année.



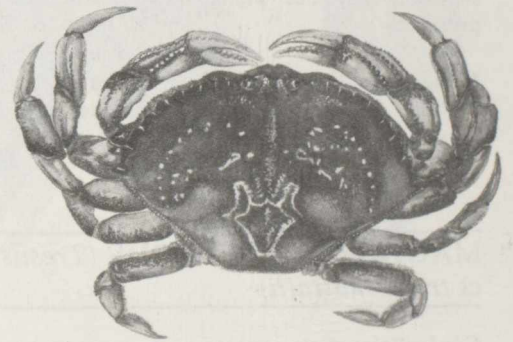
---

## CRABE DORMEUR DU PACIFIQUE (*Cancer magister*)

---

**Généralités:** Le dormeur du Pacifique est le plus apprécié des crabes de la côte ouest; il a une carapace épaisse de bonne taille et pèse en moyenne de 0,8 à 1,8 kg. On le capture à l'aide de casiers tout le long de la côte, mais surtout au large de l'île Graham, dans les îles Reine-Charlotte, dans les détroits de Chatham et de Géorgie et l'estuaire du fleuve Fraser, et au large de la côte ouest de l'île Vancouver.

**Principale saison de pêche:** toute l'année, mais surtout de mai à octobre.



Source: Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de la commercialisation, *Produits de la pêche du Canada: région du Pacifique*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1985.

# CHAPITRE DEUX

## Le secteur de la pêche proprement dite

### LA PÊCHE COMMERCIALE

#### A. Généralités

En 1985, année la plus récente pour laquelle nous ayons toutes les données statistiques sur la pêche, le ministère des Pêches et des Océans a délivré un total de 15 567 permis personnels de pêche commerciale<sup>(1)</sup>. Abstraction faite des bateaux de transport, la flotte de pêche commerciale comptait 6 766 bateaux immatriculés appartenant surtout à de petits propriétaires indépendants. Comme le montre le tableau 2, le saumon est le pivot de l'industrie de la pêche: il représente plus de 66 p. 100 de la valeur totale des débarquements de la région, qui était de 372 millions de dollars en 1985. Le hareng, dont les débarquements représentaient 17 p. 100 de la valeur totale des prises, est la deuxième espèce par ordre d'importance. Si l'on tient compte du poisson débarqué aux États-Unis, la troisième espèce est le flétan, qui ne comptait toutefois que pour 4 p. 100 environ de la valeur globale des débarquements. Voilà pourquoi la plupart des témoignages entendus par le comité ont porté sur les pêches du saumon et du hareng.

#### B. Débarquements par espèce

Le saumon est objet de pêche commerciale en Colombie-Britannique depuis plus d'un siècle. La flotte de pêche commerciale, évaluée à quelque 500 millions de dollars, prend environ 90 p. 100 de l'ensemble du saumon, les pêcheurs sportifs et les autochtones se partageant presque également les 10 p. 100 qui restent. On pêche le saumon à l'aide de trois engins: le filet maillant, la senne coulissante et la ligne traînante. Les pêcheurs au filet maillant et à la senne coulissante pêchent surtout le saumon rouge, le saumon rose et le saumon kéta, tandis que ceux qui utilisent la ligne traînante recherchent surtout le saumon quinnat et le saumon coho, bien que depuis

<sup>(1)</sup> Colombie-Britannique, ministère de l'Environnement et des Parcs, Division des pêches, Section des ressources maritimes, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, Imprimeur de la Reine pour la Colombie-Britannique, Victoria, septembre 1986, p. 1.

TABLEAU 2

PRISES PAR DISTRICT ET PAR ESPÈCE, POIDS (EN TONNES)  
ET VALEUR AU DÉBARQUEMENT, 1985

Espèces	Côte nord <sup>1</sup>	Côte sud	Bassin du Fraser	Total	Valeur au débarquement (en milliers de dollars)
Quinnat	2 168	2 458	212	4 838	25 564
Rouge	9 198	18 557	3 307	31 062	120 428
Coho	2 766	5 127	77	7 970	26 555
Rose	15 837	19 642	1 068	36 547	38 979
Kéta	8 776	14 360	261	23 397	34 755
Truite arc-en-ciel	173	24	3	200	389
Total partiel	38 918	60 168	4 928	104 014	246 670
Oeufs de saumon	7	2	1	10	26
<b>PRISES TOTALES DE SAUMON</b>	<b>38 925</b>	<b>60 170</b>	<b>4 929</b>	<b>104 024</b>	<b>246 696</b>
Hareng	18 562	7 205	—	25 767	57 406
Oeufs de hareng sur varech	160	28	—	188	5 699
<b>PRISES TOTALES DE HARENG</b>	<b>18 722</b>	<b>7 233</b>	<b>—</b>	<b>25 955</b>	<b>63 105</b>
Flétan <sup>2</sup>	3 309	378	—	3 687	10 704
Aiguillat	132	2 547	*	2 679	715
Plie	49	16	1	66	30
Merlu <sup>3</sup>	—	4 658	1 344	6 002	745
Morue-lingue <sup>4</sup>	966	4 722	*	5 688	3 437
Morue du Pacifique	1 211	1 133	1	2 345	1 229
Sébaste à longue machoïre	5 525	816	*	6 341	2 971
Morue du Pacifique occidental	1 154	533	2	1 689	358
Sébaste <sup>5</sup>	6 516	5 025	13	11 554	6 368
Morue charbonnière <sup>4</sup>	2 420	1 843	—	4 263	12 082
Raie	293	77	*	370	56
Sole	2 037	742	3	2 782	1 686
Turbot	567	198	—	765	164
Autres poissons de fond <sup>6</sup>	425	148	*	573	135
Total partiel — Poissons de fond	21 295	22 458	1 364	45 117	29 976

TABLEAU 2—Suite

Espèces	Côte nord <sup>1</sup>	Côte sud	Bassin du Fraser	Total	Valeur au débarquement (en milliers de dollars)
Ormeau	32	10	—	42	442
Clams <sup>7</sup>	90	2 842	—	2 932	3 294
Crabe	274	538	353	1 165	4 719
Geoduck	1 366	3 801	—	5 167	4 605
Pieuvre	9	25	*	34	82
Huître	—	3 420	—	3 420	2 613
Crevette et crevette rose	133	858	201	1 192	4 559
Pétoncle	*	37	*	37	95
Holothurie	—	344	2	346	94
Oursin	—	1 769	47	1 816	764
Autres mollusques et crustacés <sup>8</sup>	3	227	3	233	267
<hr/>					
Total partiel — Mollusques et crustacés	1 907	13 871	606	16 384	21 534
Eulakane	—	—	29	29	40
Éperlan	—	*	1	1	2
Esturgeon	*	1	7	8	16
Thon <sup>9</sup>	—	1	—	1	1
Autres <sup>10</sup>	—	50	*	50	102
<hr/>					
Total partiel — Autres espèces	*	52	37	89	161
<hr/>					
<b>TOTAL</b>	<b>84 158</b>	<b>104 162</b>	<b>6 936</b>	<b>195 256</b>	<b>372 176</b>

<sup>1</sup> Comprend les débarquements dans le district Taku/Stikine.

<sup>2</sup> À l'exclusion de 1 016 tonnes de flétan évaluées à 3 073 560 \$ débarquées dans des ports américains.

<sup>3</sup> À l'exclusion de 13 306 tonnes de merlu évaluées à 2 247 755 \$ livrées à des bateaux étrangers en vertu d'accords de coopération. En outre, les pêcheurs étrangers en ont pris 10 554 tonnes dans les eaux canadiennes.

<sup>4</sup> En poids vif.

<sup>5</sup> Comprend l'achigan rouge du Pacifique, le sébaste à bouche jaune, les sourcils, le bar et autres scorpènes, le sébaste aux yeux jaunes et le ditrème argenté.

<sup>6</sup> Comprend les espèces non alimentaires, le sébaste lobé à courtes épines et le requin.

<sup>7</sup> Comprend le mactre du Pacifique.

<sup>8</sup> Comprend les moules, les escargots, le calmar et le plancton.

<sup>9</sup> À l'exclusion de 56 tonnes évaluées à 148 043 \$ prises en eaux américaines et débarquées au Canada par des pêcheurs canadiens.

<sup>10</sup> Comprend l'alose, le poisson-loup, l'anchois et d'autres espèces.

\* Moins d'une tonne déclarée.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 3, p. 5-6.

quelques années, ils pêchent aussi d'autres espèces (voir le tableau 3). En général, la pêche au filet maillant et à la senne se pratique le long des routes migratoires du saumon, dans les eaux intérieures ou près de l'embouchure des rivières. La pêche à la ligne traînante se fait surtout au large des côtes, mais parfois aussi aux mêmes endroits que la pêche au filet et à la senne.

TABLEAU 3

VENTILATION DES DÉBARQUEMENTS DE SAUMON  
PAR ESPÈCE ET PAR ENGIN DE PÊCHE, 1985<sup>1</sup>  
(poids vif en tonnes)

Espèce	Filet maillant Tonnes	Part %	Senne Tonnes	Part %	Ligne traînante Tonnes	Part %	Total (tonnes)
Quinnat	525	9,6	733	13,4	4 211	77,0	5 469
Rouge	13 461	42,6	14 735	46,7	3 373	10,7	31 569
Coho	857	9,6	1 410	15,7	6 710	74,7	8 977
Rose	4 012	10,6	25 996	69,0	7 692	20,4	37 700
Kéta	6 211	26,3	15 769	66,7	1 666	7,0	23 646
Truite arc-en- ciel	152	75,2	33	16,3	17	8,5	202
<b>TOTAL</b>	<b>25 218</b>	<b>23,4</b>	<b>58 676</b>	<b>54,6</b>	<b>23 669</b>	<b>22,0</b>	<b>107 563</b>

<sup>1</sup> Comprend les oeufs de saumon.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 6, p. 12.

La pêche commerciale du saumon se caractérise par des prises très irrégulières. Par exemple, en 1975, année où la pêche a été très mauvaise, les pêcheurs commerciaux n'ont débarqué que 36 000 tonnes de poisson évaluées à environ 47 millions de dollars<sup>(1)</sup>. Ces fluctuations se répercutent fort différemment sur les prises de chaque type d'engin de pêche, selon la composition des bancs de poissons d'une année à l'autre. En 1985, les débarquements de saumon ont augmenté de 117 p. 100, passant d'environ 50 282 tonnes en 1984 à 107 361 tonnes<sup>(2)</sup>. La valeur en est passée de 144,5 millions de dollars en 1984 à 246,3 millions l'année suivante, hausse sans précédent de 70 p. 100 attribuable en grande partie à l'augmentation des débarquements de saumons rouge, rose et, dans une certaine mesure, kéta. En 1985, le prix du saumon rouge et du saumon rose a été plus élevé qu'en 1984. Pour le saumon rouge en particulier, on a enregistré ces dernières années les chiffres les plus élevés de débarquements, de valeur et de prix moyen<sup>(3)</sup>. Les estimations provisoires pour 1986 font prévoir une faible baisse d'environ 4 p. 100 des prises, mais une progression équivalente de la valeur au débarquement attribuable à l'augmentation des prix<sup>(4)</sup>. Les années 1985 et 1986 ont été exceptionnelles, avec des débarquements excédant le niveau record de 100 000 tonnes, mais les prises devraient diminuer en 1987 et 1988<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 5, pages 10-11.

<sup>(2)</sup> En poids vif et à l'exclusion de la truite arc-en-ciel.

<sup>(3)</sup> *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, p. 8.

<sup>(4)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de l'analyse économique et commerciale, *Les pêches canadiennes — Débarquements*, vol. 8, n° 12, décembre 1986, tableau 7.

<sup>(5)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 41.



En outre, les autochtones détiennent ou exploitent environ 22 p. 100 des permis de pêche commerciale du saumon et 28 p. 100 de ceux du hareng. Toutes proportions gardées, ils possèdent ou utilisent plus de bateaux de pêche à la senne que tout autre type de bateau ou d'engin, et ceux qui pratiquent la pêche commerciale prennent environ 30 p. 100 du total des débarquements de saumon. On estime qu'ils comptent pour environ un tiers de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la pêche commerciale.<sup>(1)</sup>

Capturé à la senne coulissante et au filet maillant, le hareng du Pacifique est débarqué par deux groupes distincts de pêcheurs qui le prennent à des stades différents de sa croissance. La pêche du hareng rogué et la récolte des oeufs sur varech ont lieu au printemps, tandis que la pêche du hareng destiné à la consommation et à la fabrication d'appâts, moins lucrative, se pratique généralement à l'automne ou pendant l'hiver. Pour ce qui est de la valeur au débarquement, la pêche du hareng rogué, évaluée à 63,1 millions de dollars en 1985, est la plus importante après celle du saumon. Bien que les débarquements de hareng rogué et de hareng comestible ou devant servir d'appât aient baissé de 23 p. 100 en 1985 en raison de la forte réduction des contingents de pêche, la hausse des prix en a augmenté la valeur au débarquement de 42 p. 100. En 1986, on a pris quelque 13 000 tonnes de hareng rogué<sup>(2)</sup>, soit le plus bas niveau depuis l'établissement du premier contingentement de 11 000 tonnes en 1971.

On pêche le poisson de fond à la palangre, au chalut, à la traînante et au casier. En 1985, le flétan du Pacifique comptait pour environ 4 p. 100 de la valeur totale des débarquements dans la région<sup>(3)</sup>. Il y a dix ans, il rivalisait avec le hareng plein du point de vue de sa valeur, mais en 1979, il était tombé loin derrière en troisième position. En 1985, les prises en eaux canadiennes débarquées dans les ports de la Colombie-Britannique ont augmenté de 19 p. 100, mais leur valeur au débarquement a, quant à elle, fait un bond énorme de 48 p. 100, passant de 7,2 millions de dollars, en 1984, à 10,7 millions. Environ 1 000 tonnes de flétan prises en eaux canadiennes et évaluées à 3,1 millions de dollars ont été débarquées dans des ports américains. Les débarquements plus importants qu'on connaît actuellement, surtout depuis 1982, sont attribuables, croit-on, aux mesures de conservation prises par la Commission internationale du flétan du Pacifique qui établit les contingentements, régleme l'utilisation des engins de pêche et décrète la fin de la saison.

Les espèces de poissons de fond, à l'exclusion du flétan, n'ont jamais représenté une part considérable de la pêche sur la côte ouest, mais elles ont gagné en importance puisque leur valeur au débarquement a presque triplé depuis que le Canada a étendu sa zone de pêche, en 1977. Abstraction faite du merlu du Pacifique vendu à des bateaux étrangers en vertu d'accords de coopération, les débarquements canadiens de poisson de fond ont augmenté de 19 p. 100 en 1985, passant d'environ 38 000 tonnes à plus de 45 000, tandis que leur valeur totale au débarquement faisait un bond de 40 p. 100, passant de 21,4 à 30 millions de dollars. Les chiffres préliminaires pour l'année 1986 montrent que la valeur au débarquement de toutes les espèces de poissons de fond, y compris le flétan, devrait approcher les 52 millions de dollars<sup>(4)</sup>.

Comme les invertébrés se vendent relativement cher sur le marché, les pêcheurs s'y intéressent de plus en plus<sup>(5)</sup>. Les débarquements de plus de 16 000 tonnes effectués en 1985 dépassaient de 26 p. 100 ceux de 1984, manifestant une tendance généralisée à la

<sup>(1)</sup> Ibid., fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 20.

<sup>(2)</sup> Ibid., fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 19.

<sup>(3)</sup> Comprend le flétan débarqué dans les ports américains.

<sup>(4)</sup> *Les pêches canadiennes — Débarquements*, tableau 7.

<sup>(5)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 8.

hausse pour ces espèces, à l'exception de l'ormeau. En 1985, la valeur de ces débarquements, soit 21,5 millions de dollars, représentait environ 5,7 p. 100 de la valeur totale des prises dans la région, le geoduck, les huîtres et les coquillages en constituant la majeure partie.

## LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

La pêche récréative (ou sportive) dans les eaux à marée de la région présente une grande diversité, notamment le bêche de palourdes, la capture des crabes au casier, la pêche de l'ormeau en plongée et la pêche à la ligne de nombreuses espèces, notamment le flétan et la morue-lingue. Mais contrairement à la pêche sportive pratiquée sur la côte est, celle de la côte ouest vise généralement le saumon, plus particulièrement le coho et le quinnat<sup>(1)</sup>.

Au cours de ses audiences, le Comité a entendu les témoignages de nombreux amateurs de pêche sportive: de simples particuliers, des associations de pêche récréative, des entreprises commerciales de pêche sportive (affréteurs) et des groupes de propriétaires de marinas offrant des services touristiques. Ces témoins ont souvent insisté sur l'importance de la pêche pour la croissance économique de la région et pour la qualité de la vie; elle est maintenant pratiquée sur la côte ouest de l'île de Vancouver, sur les côtes situées au nord et au centre de la partie continentale, ainsi que dans les régions avoisinant les îles de la Reine-Charlotte<sup>(2)</sup>. En tout, on a émis quelque 327 000 permis en 1985, c'est qu'environ un résident adulte de la Colombie-Britannique sur dix pêche à la ligne dans les eaux de marée. On croit aussi que la pêche sportive est la principale activité de la majorité des plaisanciers de la Colombie-Britannique<sup>(3)</sup> et qu'elle représente une source de revenus des plus importantes pour les exploitants de lieux de villégiature et d'entreprises d'affrètement.

Les prises des pêcheurs sportifs représentent approximativement 4 p. 100 de l'ensemble des débarquements de saumon sur la côte. Ce chiffre peut porter à croire que les pêcheurs sportifs ne prennent pas beaucoup de poisson, mais il est un peu trompeur; dans les eaux intérieures protégées du détroit de Géorgie, où se concentre la majeure partie de la pêche récréative, ces pêcheurs prennent environ 30,7 p. 100 de tout le saumon quinnat et coho pêché, car on leur attribue habituellement la plus grande part de ces espèces recherchées. On estime que les pêcheurs sportifs prennent environ 40 p. 100 du saumon quinnat et 32 p. 100 du saumon coho capturés sur l'ensemble de la côte<sup>(4)</sup>.

## LA PÊCHE AUTOCHTONE

Les autochtones pêchent aussi le saumon à des fins alimentaires ou de subsistance. La Colombie-Britannique compte 192 bandes autochtones représentées par 26 conseils tribaux et réparties dans quelque 1 600 réserves. Au cours des siècles, le saumon a inspiré aux premiers habitants de la Colombie-Britannique des cérémonies, fêtes, mythes et oeuvres d'art complexes; il tient donc chez eux une très grande place

---

<sup>(1)</sup> Ibid., p. 9.

<sup>(2)</sup> Ibid., fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 11.

<sup>(3)</sup> Ibid., p. 49-50.

<sup>(4)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, Division de l'analyse économique et des statistiques, 15 juin 1987.

culturelle et sociale. En outre, il a toujours été une denrée commerciale prisée. Les autochtones capturent environ 60 p. 100 de leurs prises dans le bassin du Fraser, où 40 p. 100 d'entre eux sont établis<sup>(1)</sup>, et environ 30 p. 100 dans les fleuves Skeena et Nass<sup>(2)</sup>. Comme par le passé, ils se nourrissent surtout de poisson; leur pêche de subsistance, qui représente de 4 à 6 p. 100 des prises de saumon de la Colombie-Britannique, se pratique surtout dans les eaux intérieures.

En principe, le ministère des Pêches et des Océans accorde à la pêche de subsistance des autochtones la priorité dans l'exploitation des ressources aquatiques, sous réserve uniquement de faire prévaloir la conservation de celles-ci, ce qui suppose qu'on préserve des reproducteurs pour qu'ils reconstituent les stocks. Toutefois, comme les autochtones pêchent en eaux intérieures ils sont habituellement les derniers sur les routes migratoires du saumon et ils ne prennent que le poisson qui échappe aux pêcheurs commerciaux et sportifs. Il est donc difficile de leur accorder la priorité, d'autant plus qu'on ne connaît vraiment l'importance des stocks de saumon que lorsque la pêche est presque terminée. Parfois, leur pêche de subsistance ne dure qu'un ou deux jours<sup>(3)</sup>.

## L'AQUICULTURE

Lors de ses audiences, le Comité a aussi entendu de nombreux témoignages sur l'expansion de l'industrie de l'aquiculture en Colombie-Britannique. Les établissements aquicoles sont des propriétés privées et relèvent donc de la compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral a droit de regard sur de nombreux aspects de l'aquiculture. Quant aux pêcheries possédées en commun (c'est-à-dire les pêcheries traditionnelles), elles relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, les aquiculteurs élèvent surtout de la truite arc-en-ciel<sup>(4)</sup>, des huîtres du Pacifique et du saumon quinnat et coho.

L'élevage du poisson et des crustacés suscite actuellement un fort engouement dont témoigne le nombre de permis expérimentaux délivrés, comme en fait foi le tableau 4. Le comité a appris que la salmoniculture connaît une croissance particulièrement rapide. Alors qu'en 1979, il n'existait que trois ou quatre exploitations salmonicoles, en mars 1984, il y en avait dix. En août 1987, 123 permis avaient été délivrés pour l'exploitation d'établissements de salmonicoles en Colombie-Britannique. On s'attend qu'il y en ait au moins deux fois plus d'ici à la fin de l'année en cours, la plupart des nouveaux établissements devant être dans l'île de Vancouver ou directement à proximité.

Les salmoniculteurs se spécialisent dans la phase dite «de croissance» de l'élevage du saumon: ils achètent les tacons dans des piscifactures, les élèvent dans des enclos en filets installés dans des anses et des criques protégées et leur donnent une nourriture soigneusement dosée jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille commercialisable.

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 67.

<sup>(2)</sup> N. Schuber, *The Indian Food Fishery of the Fraser River: Catch Summary 1951 to 1982*, Canadian Data Report of Fisheries and Aquatic Sciences, n° 412, octobre 1983, p. 2, cité dans Sharon O'Brien, «Undercurrents in International Law: A Tale of Two Treaties», *Canada-United States Law Journal*, vol. 9, n° 1, 1985, p. 13.

<sup>(3)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 19.

<sup>(4)</sup> Les éleveurs de truite sont surtout des amateurs.

TABLEAU 4

L'AQUICULTURE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, LIEUX D'ÉLEVAGE  
(EN EXPLOITATION ET EXPÉRIMENTAUX), AOÛT 1987

Secteur	Établissement en exploitation	Site expérimental
<i>Nord de la côte</i>		
Poisson		
Autorisations accordées	2	27
Demandes soumises	7	53
Mollusques et crustacés		
Autorisations accordées	3	0
Demandes soumises	0	0
<i>Centre de la côte</i>		
Poisson		
Autorisations accordées	0	2
Demandes soumises	0	35
Mollusques et crustacés		
Autorisations accordées	1	0
Demandes soumises	1	0
<i>Île de Vancouver</i>		
Poisson		
Autorisations accordées	68	125
Demandes soumises	82	132
Mollusques et crustacés		
Autorisations accordées	266	3
Demandes soumises	152	6
<i>Partie continentale sud</i>		
Poisson		
Autorisations accordées	53	8
Demandes soumises	44	30
Mollusques et crustacés		
Autorisations accordées	91	3
Demandes soumises	36	5

Source: Colombie-Britannique, ministère de l'Agriculture et des Pêches, «British Columbia Aquaculture Industry: Update», *Aquaculture Information Bulletin*, n° 3-1, sans date, tableau 1, p. 7.

L'industrie connaîtra une forte expansion lorsqu'on produira des oeufs de saumon à partir de stocks reproducteurs. Avant 1985, les oeufs fournis aux salmoniculteurs provenaient habituellement des surplus des piscifactoreries exploitées par le ministère des Pêches et des Océans dans le cadre du Programme de mise en valeur des salmonidés, mais en 1986, il existait de 12 à 15 établissements spécialisés dans la production de géniteurs.

D'après les témoins entendus par le Comité, les établissements salmonicoles de la Colombie-Britannique représentent des mises de fonds directes de quelque 100 millions

de dollars. Le soudain engouement constaté depuis le début des années 1980 est attribuable en grande partie aux succès remportés en Norvège où, dit-on, les placements dans la salmoniculture rapportent 25 p. 100. En outre, l'expansion actuelle est d'autant plus rapide que des sommes considérables provenant de l'étranger sont placées dans tous les secteurs de l'industrie, depuis la pisciculture proprement dite jusqu'à la fabrication d'équipement piscicole. D'après les témoins, les piscifabriques emploient directement 375 personnes et dépensent chaque année près de 50 millions de dollars en biens et services<sup>(1)</sup>. Certains témoins espèrent que l'expansion de l'aquiculture élargira la base économique et les possibilités de croissance des collectivités côtières et insulaires de la province.

En 1985, 12 entreprises ont déclaré une production globale de 120 tonnes évaluée à 820 000 \$ (tableau 5)<sup>(2)</sup>. Elle devrait connaître une forte hausse lorsqu'un plus grand nombre de piscifabriques commenceront à commercialiser leur poisson. Des deux espèces de saumon retenues par ces établissements, le coho a la réputation d'être plus facile à élever, mais on s'attend que le quinnat se vende plus cher parce qu'il peut atteindre une plus grande taille<sup>(3)</sup>. La *B.C. Salmon Farmers' Association*, organisme constitué en société en 1984 pour regrouper les producteurs et veiller aux intérêts de l'industrie, estime, sans être indûment optimiste, que la production devrait passer de quelque 500 tonnes, en 1986, à environ 40 000 tonnes d'ici à 1990<sup>(4)</sup>.

TABLEAU 5

PRODUCTION SALMONICOLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1979-1985<sup>1</sup>

	COHO		QUINNAT		PRODUCTION TOTALE	
	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de dollars)	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de dollars)	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de dollars)
1979	41	157	—	—	41	157
1980	157	898	—	—	157	898
1981	176	985	—	—	176	985
1982	230	908	43	228	273	1 136
1983	73	350	55	358	128	708
1984	64 <sup>2</sup>	306	43	396	107	702
1985	66 <sup>2</sup>	395	54	425	120	820

<sup>1</sup> Source: *British Columbia Annual Fisheries Production Statistics* et *British Columbia Commercial Fish Farm Statistics*.

<sup>2</sup> Comprend une quantité indéterminée de truites arc-en-ciel élevées en enclos marin.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 29, p. 32.

<sup>(1)</sup> B.C. Salmon Farmers' Association, mémoire soumis au comité, 24 novembre 1986, p. 10.

<sup>(2)</sup> La baisse de production constatée en 1983 et 1984 résultait d'un programme étatique d'encouragement à la constitution de stocks reproducteurs dans le cadre duquel les salmoniculteurs conservaient une partie de leur poisson pour la reproduction.

<sup>(3)</sup> Colombie-Britannique, *Production Statistics of British Columbia 1985*, p. 32.

<sup>(4)</sup> B.C. Salmon Farmers' Association, mémoire soumis au comité, 24 novembre 1986, p. 10.

L'ostréiculture, beaucoup moins exigeante que la salmoniculture, a connu aussi une croissance impressionnante ces dernières années (tableau 6).

TABLEAU 6

PRODUCTION OSTRÉICOLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1974-1985

	Production <sup>1</sup> (tonnes)	Valeur au débarquement (milliers de dollars)
1974	3 930	880
1975	3 246	883
1976	3 245	887
1977	2 998	981
1978	2 793	1 021
1979	2 231	893
1980	1 922	1 134
1981 <sup>2</sup>	1 415	1 030
1982 <sup>2</sup>	1 579	981
1983 <sup>2</sup>	2 453	1 554
1984 <sup>2</sup>	2 897	2 109
1985 <sup>2</sup>	3 420	2 613

<sup>1</sup> Les données relatives à la production pour la période allant de 1974 à 1980 émanent du ministère des Pêches et des Océans et celles qui portent sur la période de 1981 à 1985 viennent de la *Shellfish Management Development Unit*, de la Section des ressources marines.

<sup>2</sup> Comprend une faible quantité d'huîtres sauvages, ramassées par des détenteurs de permis.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 28, p. 31.

Bien qu'à l'heure actuelle, les aquiculteurs s'intéressent surtout à la salmoniculture et, dans une moindre mesure, à l'ostréiculture, l'industrie des oeufs de hareng sur varech pratique aussi chaque printemps une mise en enclos de courte durée, et le ministère des Pêches et des Océans se livre actuellement à des expériences sur la morue charbonnière, les moules et l'ormeau.

# CHAPITRE TROIS

## Le secteur du conditionnement et les marchés primaires

---

### GÉNÉRALITÉS

La pêche commerciale et le conditionnement, quatrième industrie primaire en Colombie-Britannique et fondement de l'activité économique dans de nombreuses localités situées à l'extérieur du triangle industriel de Vancouver, Victoria et Nanaïmo, ont contribué pour 1,4 p. 100 du produit intérieur brut de la province en 1985 et pour près de 30 p. 100 de la valeur en gros de la totalité de la production de poisson marin au Canada<sup>(1)</sup>. En Colombie-Britannique, la pêche commerciale et le conditionnement fournissent des emplois à plein temps et à temps partiel à environ 20 000 personnes<sup>(2)</sup>. À cause du facteur de multiplication, on estime que chaque emploi direct dans l'industrie crée un autre emploi, les conséquences économiques se faisant sentir jusque dans la fabrication de conserves, de sacs de plastique, de boîtes en carton, etc., et dans le transport des produits de la pêche vers les marchés intérieurs et extérieurs.

Le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés (7 000 membres) et la *Native Brotherhood of B.C.* (1 200 membres) sont les agents négociateurs tant pour les travailleurs à terre que pour les pêcheurs. Les prix minimums pour le saumon et le hareng pêchés au filet se négocient au début de chaque saison de pêche entre ces deux organisations, qui représentent les pêcheurs, et le *Fisheries Council of British Columbia (FCBC)* qui, lui, représente les conditionneurs<sup>(3)</sup>. Dans d'autres pêches, ce sont les conditions du marché qui déterminent les prix. Par exemple, le prix du flétan est fixé dans des encans comme celui de Prince Rupert, ou par des négociations directes entre pêcheurs et acheteurs. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi mis sur pied des coopératives comme la *Prince Rupert Fishermen's Cooperative Association*.

Au cours des dernières années, l'industrie a eu tendance à s'écarter de l'intégration verticale (situation où les conditionneurs sont propriétaires de leurs propres flotilles de pêche). À l'heure actuelle, la flotte de pêche appartient à une multitude de propriétaires

---

<sup>(1)</sup> *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, p. 1.

<sup>(2)</sup> Vérificateur général, *Rapport 1986*, par. 10.18.

<sup>(3)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 4, 17 novembre 1986, p. 12.

de bateaux, mais les ententes de financement et autres entre les conditionneurs et les pêcheurs peuvent faire qu'une compagnie a une mainmise aussi puissante sur les prises d'un bateau que si elle en était directement propriétaire<sup>(1)</sup>. Même si le conditionnement s'effectue dans un grand nombre d'usines disséminées le long de la côte, l'activité est centralisée dans la partie continentale sud de la province (tableau 7).

Le Comité a appris que, dans le dessein de revitaliser le secteur à la suite de la baisse de la demande et des piètres résultats obtenus entre 1979 et 1983, les conditionneurs ont rénové leurs installations, rationalisé leurs opérations et fermé les usines et les conserveries déficitaires, particulièrement le long du secteur nord de la côte. Au cours de cette période difficile, les fusions de sociétés ont accru la concentration industrielle. Des porte-parole du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés ont dit que le conditionnement en Colombie-Britannique était, de fait, assujéti à un monopole. Ainsi, on croit qu'à elle seule, une de ces entreprises a conditionné environ la moitié de tout le saumon en conserve<sup>(2)</sup>. On a par ailleurs estimé que 80 p. 100 de tout le poisson traité passaient par le *FCBC*, association commerciale formée en 1984 pour défendre les intérêts de neuf entreprises de conditionnement.

**TABLEAU 7**  
**NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONDITIONNEMENT EN**  
**COLOMBIE-BRITANNIQUE, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE, 1986<sup>1</sup>**

Région	Conserveries seulement	Installations frigorifiques seulement	Conserve- ries et installa- tions frigorifi- ques	Usines seule- ment	Total des installa- tions
Partie continentale sud	2	47	5	25	79
Sud de l'île de Vancouver	1	28	2	31	62
Côte ouest de l'île de Vancouver	—	4	—	2	6
Nord de l'île de Vancouver	1	—	—	2	3
Sud de la côte	—	3	—	6	9
Centre de la côte	—	1	—	1	2
Nord de la côte Prince Rupert	—	5	4	1	10
Îles de la Reine-Charlotte	—	2	—	—	2
Intérieur de la Colombie- Britannique	—	1	—	—	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>91</b>	<b>11</b>	<b>68</b>	<b>174</b>

<sup>1</sup> Ces données ne tiennent pas compte des bateaux détenteurs d'un permis de conditionnement ou des entreprises qui louent de l'espace dans les installations accréditées. En revanche, sont incluses les installations où les prises des pêcheurs sportifs sont mises en conserve.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1986*, tableau 35, p. 46.

<sup>(1)</sup> *Ibid.*

<sup>(2)</sup> *Ibid.*



## LA VALEUR DE LA PRODUCTION PAR ESPÈCE

Les principales méthodes de conditionnement utilisées sur la côte ouest comprennent la mise en conserve, la congélation, la préparation pour le marché du poisson frais, le fumage et l'extraction des oeufs de poisson. La mise en conserve et la congélation sont toutefois les deux techniques les plus utilisées, surtout parce que le saumon, l'espèce la plus pêchée, est périssable et que la pêche en est saisonnière et fort variable. Le conditionnement représente une valeur annuelle moyenne d'environ 500 millions de dollars, soit à peu près le double de la valeur des prises au débarquement. Cependant, en 1985, des débarquements sans précédents de saumon ont propulsé la valeur en gros à 726 millions, soit une hausse de 55 p. 100.

Au fil des ans, le prix du saumon par type de produit (p. ex. en conserve, congelé, fumé) a fluctué en raison de la variabilité du volume de la pêche et des espèces débarquées. Les cinq espèces de saumons se ressemblent sans être pourtant entièrement interchangeables; ainsi, certains se prêtent mieux à la mise en conserve, comme le saumon rouge et le saumon rose, alors que pour d'autres, la congélation est préférable. Il y a en outre la couleur et la consistance de la chair qui peuvent varier au sein d'une même espèce et entre les espèces. La valeur de la production de saumon a fait un bond de 85 p. 100 en 1985, surtout à cause d'une augmentation du saumon mis en conserve, lequel représentait 50 p. 100 de toute la brochette de produits (tableau 8). Si l'on

**TABLEAU 8**  
**PRODUCTION ET UTILISATION DU SAUMON, 1985**

Tous les saumons <sup>1</sup>	Quantité		Valeur (milliers de dollars)
	(caisses de 48 lb)	(tonnes)	
En conserve	1 900 479	—	258 646
Frais entier	—	101	273
Frais paré	—	2 679	13 864
Congelé entier	—	—	—
Congelé paré	—	35 481	204 721
Darnes congelées	—	260	1 926
Salé	—	790	6 625
Fumé	—	747	11 547
Oeufs de saumon <sup>2</sup>	—	2 102	12 019
Autres produits spécialisés	—	—	385
Autres <sup>3</sup>	—	—	2 237
<b>TOTAL</b>	—	—	<b>512 243</b>

<sup>1</sup> Y compris la truite arc-en-ciel et la valeur de produits comme les issues, l'huile et la farine qui n'ont pu être attribués à une espèce en particulier. Est aussi incluse la valeur des produits déclarés par moins de trois compagnies.

<sup>2</sup> Y compris les oeufs des autres espèces.

<sup>3</sup> Comprend les issues, la farine d'issues, l'huile, les têtes, les appâts, la laitance, d'autres produits et la valeur des produits déclarés par moins de trois compagnies.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 10, p. 18.

ventile la production de saumon en fonction de la valeur en gros pour 1985, on retrouve, dans l'ordre ascendant, les saumons rouge, rose, kéta, coho et quinnat.

Comme le montre le tableau 9, la vente en gros du hareng a rapporté 103,1 millions de dollars en 1985. Avec un pourcentage de 3 p. 100 seulement de la valeur totale des recettes, la production d'appâts et de produits comestibles a été moins rentable que celle du hareng rogué. Les produits comestibles comme le hareng doux, salé à sec, mariné et fileté, avec des recettes de 910 000 \$, n'ont représenté que 1 p. 100 de la valeur en gros totale de cette espèce.

**TABLEAU 9**

**DÉBARQUEMENTS ET PRODUITS DE HARENG, 1985**

Hareng	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de dollars)
Débarqué <sup>1</sup>	25 955	63 105
Conditionné:		
Frais	60	27
Appâts, frais ou congelés <sup>1</sup>	937	2 012
Congelé pour la consommation	80	68
Corps et huile d'issues	452	242
Corps et farine d'issues	4 551	2 124
Rogue <sup>2</sup>	3 599	91 792
Oeufs sur varech	188	5 699
Autres <sup>3</sup>	—	1 168
<b>VALEUR EN GROS TOTALE</b>	<b>—</b>	<b>103 132</b>

<sup>1</sup> Y compris les oeufs de hareng sur varech.

<sup>2</sup> Arrivée à maturité et immature.

<sup>3</sup> Inclut le hareng fumé et salé, mariné et salé à sec, les carcasses pour l'exportation, les filets et d'autres produits de hareng.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 30, p. 35.

En 1985, la production de flétan, évaluée à 15,7 millions de dollars (tableau 10), a augmenté de 26 p. 100. Le flétan congelé paré représentait 57 p. 100 de ce total, mais le flétan paré frais a accru sa part de la production, passant de 29 p. 100 en 1984 à 38 p. 100 en 1985. Comme on peut le voir au tableau 11, la production d'autres poissons de fond, comme le sébaste, la morue charbonnière et l'aiguillat, a enregistré une hausse sensible au cours des dernières années. On met en conserve très peu de poisson de fond.

TABLEAU 10

## DÉBARQUEMENTS ET PRODUITS DE FLÉTAN, 1985

Flétan	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de dollars)
Débarqué (ports de C.-B.)	3 687	10 704
Conditionné:		
Paré frais	1 652	5 958
Paré congelé	2 026	9 003
Filets congelés	92	607
Darnes congelées	12	107
Autres <sup>1</sup>	—	48
<b>VALEUR EN GROS TOTALE</b>	—	<b>15 723</b>

<sup>1</sup> Y compris les filets frais, les blocs et les autres produits de flétan.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 30, p. 34.

TABLEAU 11

## COMPARAISON DE LA VALEUR EN GROS DES PRINCIPALES ESPÈCES DE POISSONS DE FOND AUTRES QUE LE FLÉTAN, 1983-1985

Espèces	1983	1984	1985
	(milliers de dollars)		
Plie	4 093	4 913	5 189
Sébaste <sup>1</sup>	11 828	14 663	18 501
Morue du Pacifique	7 452	7 038	3 590
Morue-lingue	3 814	3 931	8 853
Morue charbonnière	7 447	8 829	14 889
Flet	58	74	73
Raie	163	120	131
Morue du Pacifique occidental	2 372	1 485	2 023
Flétan du Groënland	1 124	1 246	1 526
Merlu <sup>2</sup>	400	649	837
Aiguillat	836	858	1 809
Autres poissons de fond <sup>3</sup>	2 572	3 247	3 311
<b>TOTAL</b>	<b>42 159</b>	<b>47 053</b>	<b>60 732</b>

<sup>1</sup> Y compris le sébaste à longue mâchoire, le vivaneau et d'autres sébastes.

<sup>2</sup> À l'exclusion des ventes à des bateaux étrangers dans le cadre d'accords de coopération.

<sup>3</sup> Y compris d'autres poissons de fond, sous forme de portions, de bâtonnets et de produits spécialisés, ainsi que de farine, d'huile et de solubles.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 25, p. 28.

La valeur en gros des invertébrés a totalisé 27,9 millions de dollars en 1985; cette valeur se répartit comme suit: clams (y compris les geoducks) 34 p. 100; crabe, 21 p. 100; crevettes et crevettes roses, 19 p. 100; huîtres, 11 p. 100; oursins, 11 p. 100 (tableau 12). L'ormeau, les clams, les geoducks, les moules et les crevettes roses ont été les seuls produits dont la valeur a décliné entre 1984 et 1985. Les autres espèces se sont partagées les 4 p. 100 qui restent.

**TABLEAU 12**

**COMPARAISON DE LA VALEUR EN GROS DES PRINCIPALES ESPÈCES DE MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS, 1983-1985**

Espèces	1983	1984	1985
	(milliers de dollars)		
Ormeau	590	560	480
Palourdes <sup>1</sup>	2 686	5 010	4 859
Geoduck	4 202	5 175	4 743
Crabe	3 941	5 639	5 942
Pieuvre	97	110	121
Huître	1 599	2 483	2 966
Crevette	1 308	2 173	2 555
Crevette rose	2 270	2 886	2 880
Calmar	13	25	120
Moules	4	3	—
Pétoncle	23	114	128
Oursin	935	1 774	2 934
Autres	183 <sup>2</sup>	33 <sup>3</sup>	151 <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>17 851</b>	<b>25 985</b>	<b>27 879</b>

<sup>1</sup> Y compris les mactres du Pacifique.

<sup>2</sup> Autres mollusques et crustacés.

<sup>3</sup> Y compris l'holothurie et les autres mollusques et crustacés.

Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 27, p. 30.

**LES MARCHÉS PRIMAIRES DES PRODUITS DE LA PÊCHE DE LA CÔTE DU PACIFIQUE**

Le tableau 13 résume la valeur en gros et donne une ventilation des exportations par espèce de poisson. En somme, l'industrie de la pêche de la côte ouest dépend énormément des exportations. D'ailleurs, leur valeur totale s'établissait approximativement à 55 p. 100 de la valeur en gros totale de la production de 1985. En général, les exportations sont destinées à des pays qui, collectivement, représentent 12,8 p. 100 seulement de la population mondiale, mais qui consomment 32,5 p. 100 des réserves totales de poisson disponibles dans le monde.

## A. Les marchés du saumon

Les produits du saumon sont relativement chers par rapport à des produits équivalents ou de substitution; par conséquent, la demande à l'échelle mondiale se concentre dans des pays affichant des revenus par habitant relativement élevés. Comme le montre la figure 2, le saumon en conserve de la Colombie-Britannique se vend principalement sur le marché intérieur, qui représente environ 50 p. 100 de tout le saumon en conserve vendu, selon le poids; viennent ensuite le Royaume-Uni, l'Europe continentale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Si la moitié du saumon en conserve est consommée au Canada, 85 p. 100 du saumon congelé est exporté vers des pays comme la France, le Japon, les États-Unis et la Suède. Environ 20 p. 100 de la production totale de saumon congelé est exporté vers les pays de la CEE, à l'exclusion de la France.

Quant au saumon frais, qui représente un très faible pourcentage de la production totale de saumon de la côte ouest, il se vend surtout sur le marché intérieur (environ 40 p. 100 de la production de 1985) et sur le marché américain (environ 50 p. 100 de la totalité des exportations). On exporte environ un tiers de la production de saumon fumé vers des pays comme les États-Unis (41 p. 100 des exportations en 1985), le Japon (31 p. 100) et l'Australie (27 p. 100). La majeure partie des produits de la roque est vendue au Japon.

**TABLEAU 13**  
**PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE**  
**PAR ESPÈCE, 1985**

Espèces	Production totale Valeur (milliers de dollars)	Exportations de produits de la pêche	
		Poids (tonnes)	Valeur (milliers de dollars)
Saumon <sup>1</sup>	512 243	43 795 <sup>2</sup>	267 677
Hareng	103 132	4 873	85 389
Poissons de fond <sup>3</sup>	76 457	17 943	31 549
Invertébrés <sup>4</sup>	27 879	2 318	11 576
Autres	470	256	195
<b>TOTAL<sup>3</sup></b>	<b>720 181</b>	<b>69 185</b>	<b>396 386</b>

<sup>1</sup> Peut inclure du saumon de l'Atlantique.

<sup>2</sup> 611 092 caisses de 48 livres.

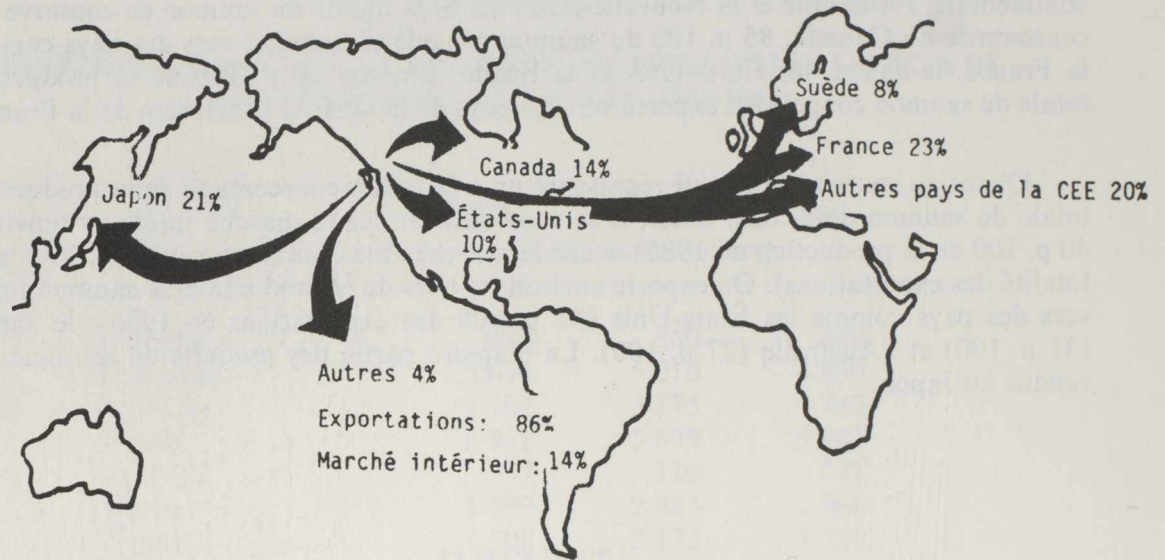
<sup>3</sup> À l'exclusion du flétan débarqué par les pêcheurs de la Colombie-Britannique dans des ports américains et du merlu livré à des bateaux étrangers dans le cadre d'accords de coopération. Y compris l'aiguillat.

<sup>4</sup> Y compris l'holothurie.

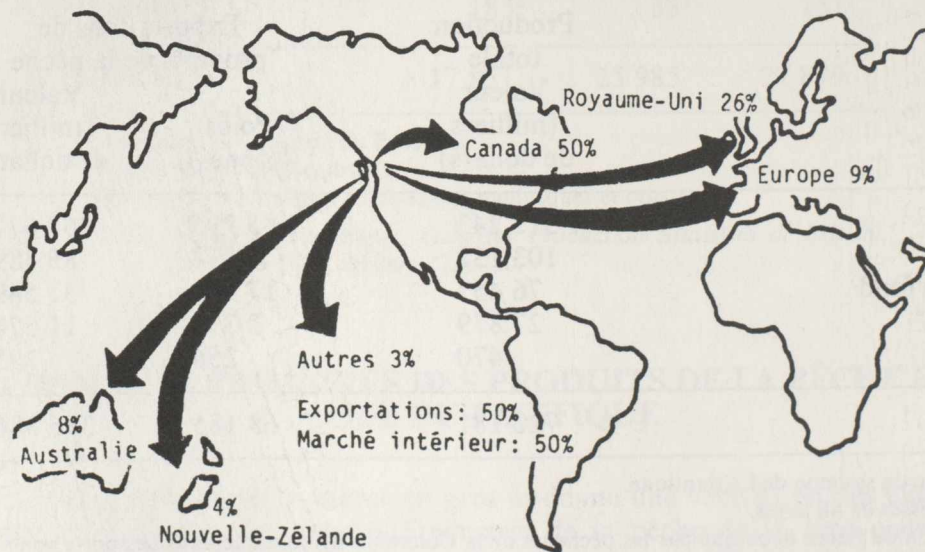
Source: Colombie-Britannique, *Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985*, tableau 1, p. 2; *1985 Fish Product Exports of British Columbia*, p. 1.

**FIGURE 2 — DESTINATION DU SAUMON CONGELÉ ET EN CONSERVE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**  
 (VENTES MOYENNES SELON LE POIDS, 1980-1984)

*Ventes de saumon congelé*



*Ventes de saumon en conserve*



Source: FCBC, *Trends in the Commercial Fishing Industry of British Columbia*, Vancouver, mars 1986, p. 9.

## B. Les marchés des autres produits

En général, les marchés des autres espèces de poissons sont plus étroits. Ainsi, le hareng rogué est destiné presque exclusivement au lucratif marché japonais, où il est de nouveau traité et commercialisé sous le nom de *kazunoko*, mets fin associé à des cérémonies ou à des fêtes religieuses. De valeur moindre, les produits du hareng destiné à l'alimentation et utilisé comme appâts répondent amplement à la demande locale.

Comparativement aux produits de la pêche de l'Atlantique, qui se vendent partout dans le monde, la maigre production de poissons de fond de la région dessert surtout le marché intérieur local et les États américains voisins. On conclut aussi certaines ventes directes avec des bateaux-usines étrangers qui naviguent dans la zone de 200 milles; mais jusqu'ici, ce sont surtout des espèces périssables de moindre valeur qui leur ont été vendues. En 1985, la Pologne a acheté directement de pêcheurs canadiens 13 306 tonnes de merlu, évaluées à 2,2 millions de dollars<sup>(1)</sup>.

Le Japon est le principal marché de l'ormeau et des geoducks. Quant aux huîtres de la Colombie-Britannique, elles sont pour la plupart vendues fraîches sur les marchés de cette province. Il est toutefois difficile d'établir des généralités à propos des marchés des autres produits de la région.

---

<sup>(1)</sup> Fisheries Production Statistics of British Columbia 1985, tableau 26, p. 29.





# CHAPITRE QUATRE

## Les tendances et les buts de la commercialisation

---

### CONTEXTE

Il y a dix ou vingt ans, le poisson avait mauvaise réputation. On en mangeait à contrecœur le vendredi ou quand le budget ne permettait pas d'acheter de la surlonge. Cependant, différents facteurs ont contribué à faire de cet aliment associé aux jours de pénitence un aliment de consommation quotidienne et même un mets de choix.

(*New York Times*, 1<sup>er</sup> mars 1987, cahier 3, p. 1)

L'évolution des goûts et préférences des consommateurs a fait augmenter la demande de produits de la mer. En outre, l'importance accordée à une saine alimentation a incité la population à réduire sa consommation de viande rouge pour la remplacer par d'autres sources de protéines, notamment le poisson, à faible teneur en calories et en matières grasses. Cette tendance est particulièrement marquée dans les pays industrialisés, qui sont aussi les principaux marchés pour les produits de la pêche de la côte ouest. En outre, des systèmes de transport et de manutention plus efficaces ont considérablement accru la pénétration des marchés intérieurs. En raison de tous ces facteurs, la demande de produits de la mer a atteint un niveau bien supérieur aux possibilités de l'offre. Aux États-Unis, par exemple, la consommation par habitant est passée, en poids comestible, de 10,9 livres (4,9 kilogrammes) en 1966 à 14,5 livres (6,6 kilogrammes) en 1985<sup>(1)</sup>, et elle devrait approcher les 30 livres (13,6 kilogrammes) d'ici à l'an 2000. Par comparaison, la consommation annuelle de volaille est de 72,7 livres (33 kilogrammes) par habitant et celle de boeuf, qui se situait autour de 80 livres, est maintenant de 75,8 livres (34,4 kilogrammes). Cependant, même les prévisions les plus optimistes ne laissent pas entrevoir que la consommation par habitant de produits de la mer se rapprochera de celle de la volaille ou du boeuf.

Un témoin a dit au Comité que les fluctuations désastreuses de l'offre et la demande, qui ont nui à l'industrie de la pêche par le passé, sont probablement

---

<sup>(1)</sup> États-Unis, Département du Commerce, *Fisheries of the United States, 1985*, Current Fisheries Statistics No. 8380, avril 1986, p. 79.

terminées, et qu'il semble bien que désormais la demande ne cessera de dépasser l'offre<sup>(1)</sup>.

Les principaux marchés du Canada, c'est-à-dire les États-Unis, le Japon et l'Europe occidentale, sont à l'heure actuelle et seront dans un avenir prévisible caractérisés par une offre insuffisante, une forte demande des consommateurs et des prix assez élevés. Ces marchés sont de loin plus rentables que ceux du reste du monde, et la conséquence inévitable de cette situation, soit l'introduction de produits de la mer provenant de sources non traditionnelles, a déjà commencé à se manifester.

## **TENDANCES DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE**

### **A. Situation de l'offre dans le monde**

Le total des prises dans le monde qui a augmenté de 5 p. 100 par an au cours des années cinquante et soixante, a brusquement baissé pour se limiter à un taux de croissance annuel d'environ 1 p. 100. À cette allure, la production mondiale de poisson passera de 75 millions de tonnes en 1982<sup>(2)</sup> à 90 millions de tonnes en l'an 2000, mais la demande de poisson destiné à l'alimentation pourrait atteindre 93 millions de tonnes à ce moment-là. En 1982, 73 p. 100 du poisson capturé dans le monde, soit 55 millions de tonnes sur 75, servaient à la consommation humaine. Si cette proportion se maintient, il faudra pêcher 127 millions de tonnes de poisson pour répondre à une demande de poisson destiné à l'alimentation de 93 millions de tonnes en l'an 2000.

Il est très douteux qu'on dispose des ressources voulues pour répondre à cette demande. Le taux de croissance de la pêche mondiale a baissé radicalement, parce que les stocks connus de poisson sont pleinement exploités ou surexploités. L'élargissement à 200 milles des zones côtières de pêche depuis 1977 a désormais acquis l'approbation mondiale. Plus de 100 États côtiers détiennent 99 p. 100 de l'ensemble des ressources halieutiques marines du monde, ce qui contraste singulièrement avec la situation qui prévalait il y a une décennie à peine, lorsque quelques puissances maritimes seulement dominaient l'industrie mondiale de la pêche. La conservation et l'exploitation des ressources de poisson des océans relèvent maintenant de ces pays côtiers, conjointement dans certains cas, mais individuellement la plupart du temps. Cette responsabilité s'accompagne pour ces États, développés et en voie de développement, de meilleures possibilités pour tirer pleinement parti de leurs ressources marines. À cet égard, le Canada a joué un rôle prépondérant en établissant de saines pratiques d'exploitation des ressources qui ont su gagner le respect des pays maritimes.

### **B. Moyens de faire face à la demande croissante de produits de la mer**

La tâche la plus pressante qui s'impose aux producteurs de poisson du monde est de chercher les moyens d'exploiter ou de créer des ressources de poisson suffisantes pour répondre à une demande qui ira en augmentant à partir de la prochaine décennie. L'équation paraît simple, mais les permutations sont très complexes, compte tenu de la diversité des marchés, qui sont chacun caractérisés par les préférences des consommateurs.

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 10, 2 décembre 1986, p. 19.

<sup>(2)</sup> Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, 1984.

Il faut améliorer sensiblement l'exploitation des ressources halieutiques existantes, surtout chez les producteurs qui ont jusqu'ici concentré leurs efforts sur les marchés des pays occidentaux industrialisés et, dans une certaine mesure, sur ceux du Japon. Les méthodes actuelles de transformation du poisson cru en produits traditionnels destinés à ces marchés ont entraîné un gaspillage éhonté qui à la longue empêchera l'offre de suffire à la demande.

Les progrès importants réalisés dans la manutention des produits de la mer et leur transport ont permis de lancer rapidement sur le marché de nouvelles espèces de poissons exotiques. Le succès remarquable de poissons inconnus jusqu'ici, comme l'*orange roughy* et le grenadier bleu de la Nouvelle-Zélande, indique clairement que les espèces non traditionnelles de poisson canadien peuvent aisément trouver place sur les marchés existants.

TABLEAU 14

CONSOMMATION DE POISSON SUR LES MARCHÉS PRIMAIRES, 1980-1982

Marché	Population (millions d'habitants)	Équivalent approximatif en poids vif			% de l'offre totale
		Consommation moyenne par habitant		Quantité de poisson requise (milliers de tonnes)	
		Kilo-grammes	Livres		
<i>Amérique du Nord</i>					8,0
Canada	24,9	21,4	47,2 <sup>1</sup>	533	
États-Unis	234,2	16,6	36,6 <sup>2</sup>	3 888	
<i>Europe</i>					5,6
Allemagne de l'Ouest	61,4	8,4	18,5	516	
France	54,4	24,3	53,6	1 322	
Suède	8,3	32,3	71,2	268	
Royaume-Uni	56,3	17,5	38,6	985	
<i>Australasie</i>					19,0
Japon	119,3	86,0	189,6	10 234	
Australie	15,0	14,9	32,8	224	
Nouvelle-Zélande	3,2	9,6	21,2	31	
<b>TOTAL DES MARCHÉS</b>	577	31,2	68,7	18 001	32,5
<b>TOTAL MONDIAL</b>	4 500	12,3	27,1	55 350	100,0

<sup>1</sup> Équivaut à 13,8 livres de chair comestible

<sup>2</sup> Équivaut à 12,7 livres de chair comestible

Remarque: Nous ne disposons pas des équivalences pour les autres pays.

Source: États-Unis, département du Commerce, *Fisheries of the United States, 1985*, Current Fisheries Statistics No. 8380, avril 1986, p. 81-82.

Comme la demande restera supérieure à l'offre, il faudra créer de nouveaux produits. L'intérêt accru que les consommateurs portent aux produits de la mer, tant pour leur valeur nutritive que pour leur goût, devrait encourager la recherche.

Au cours de la prochaine décennie, l'aquiculture en mer et en eau douce devrait fournir d'importants approvisionnements de poisson. Les aquiculteurs sont appelés à allonger pour la peine la liste des poissons, mollusques et crustacés qu'ils produisent, pour réduire l'écart entre l'offre et la demande.

### C. Tendances sur les marchés primaires

Le tableau 14 montre que les marchés primaires d'exportation de la côte ouest ont enregistré de 1980 à 1982 une consommation moyenne de poisson par habitant de 31,2 kilogrammes ou 68,7 livres en poids vif, contre une moyenne mondiale de 12,3 kilogrammes ou 27,1 livres.

#### 1. Amérique du Nord

Il est intéressant de constater que l'Amérique du Nord représente non seulement le marché le plus lucratif pour les produits de la mer, mais aussi les possibilités de commercialisation les plus intéressantes pour les producteurs de poisson du monde. Notons que sur ce marché, il faut environ 3 kilos de poisson pour produire un kilo de chair comestible. C'est certainement l'une des principales raisons pour lesquelles le poisson est si cher aux États-Unis.

TABLEAU 15

#### CONSOMMATION ANNUELLE DE POISSON, DE MOLLUSQUES ET DE CRUSTACÉS PAR HABITANT, AUX ÉTATS-UNIS, 1982-1985

Année	Population (millions d'habitants)	Frais ou congelé (livres)	En conserves (livres)	Condi- tionné (livres)	Total (livres)
1982	229,9	7,7	4,3	0,3	12,3
1983	232,0	8,0	4,8	0,3	13,1
1984	234,8	8,5	4,9	0,3	13,7
1985	237,0	9,0	5,2	0,3	14,5

Remarque: Ces chiffres ne se rapportent qu'au poisson, aux mollusques et aux crustacés commercialisés; ils n'englobent pas la consommation de produits de la mer pris par ceux qui pratiquent la pêche sportive, estimée depuis 1970 à 3 ou 4 livres (chair comestible) par personne annuellement. Les calculs sont basés sur la quantité de chair comestible brute, c'est-à-dire sans compter les os, les viscères, la coquille, etc.

Source: États-Unis, département du Commerce, *Fisheries of the United States, 1985*, Current Fisheries Statistics No. 8380, avril 1986, p. 79.

Les États-Unis sont le deuxième importateur de poisson du monde après le Japon. En 1986, les Américains ont importé environ 80 p. 100 du poisson dont ils avaient besoin; cela a sensiblement augmenté leur déficit commercial des produits du poisson (y

compris ceux qui ne sont pas comestibles), qui est passé de 2,1 milliards de dollars en 1977 à 6,3 milliards (tableau 16).

Le Canada a amélioré sa position de principal fournisseur de poisson des États-Unis, mais l'Amérique du Sud et l'Asie ont accru plus que lui leur part de cet énorme marché.

La part canadienne du marché américain des produits comestibles du poisson a augmenté de 9,5 p. 100, passant de 22 p. 100 en 1977 à 24,1 p. 100 en 1986, tandis que les fournisseurs de l'Amérique du Sud ont pratiquement doublé la leur, qui était de 7 p. 100 en 1977, contre 13,3 p. 100 en 1986 (tableau 17). La part de l'Asie est passée de

**TABLEAU 16**

**VALEUR DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AMÉRICAINES  
DE POISSON, 1977 ET 1986**  
(millions de dollars US)

Produits	Importations		Exportations		Déficit commercial	
	1977	1986	1977	1986	1977	1986
Comestibles	2 078	4 813	473	1 290	1 605	3 523
Non comestibles	555	2 813	47	66	508	2 747
<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	<b>2 634</b>	<b>7 626</b>	<b>520</b>	<b>1 356</b>	<b>2 113</b>	<b>6 270</b>

<sup>1</sup> Les totaux sont arrondis.

Source: États-Unis, département du Commerce, *Fisheries of the United States, 1986*, Current Fisheries Statistics No. 8385, avril 1987, p. 53 et 64.

**TABLEAU 17**

**IMPORTATIONS AMÉRICAINES DE PRODUITS DE LA PÊCHE  
COMESTIBLES PAR PAYS, 1977 ET 1986**

Pays	1977		1986	
	Milliers de tonnes	Répartition en %	Milliers de tonnes	Répartition en %
Canada	217,1	22,0	325,2	24,1
Amérique centrale	125,8	12,7	114,2	8,4
Amérique du Sud	69,4	7,0	179,6	13,3
CEE	75,6	7,7	102,4	7,6
Autres pays d'Europe	142,5	14,4	109,4	8,1
Asie	295,4	29,9	456,7	33,8
Australie et Océanie	36,2	3,7	28,3	2,1
Afrique	25,3	2,6	35,8	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>987,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 351,6</b>	<b>100,0</b>

Source: D'après des données tirées de: États-Unis, département du Commerce, *Fisheries of the United States, 1986*, Current Fisheries Statistics No. 8385, avril 1987, p. 55; et États-Unis, département du Commerce, *Fisheries of the United States, 1977*, Current Fisheries Statistics No. 7500, avril 1978, p. 40.

29,9 p. 100 à 33,8 p. 100 au cours de la même période. Cette augmentation de la part canadienne est surtout attribuable à la baisse des stocks de poisson de fond d'Europe.

Les Nord-Américains se préoccupant de plus en plus de leur santé et de leur alimentation, leur consommation de viande rouge a diminué au profit du poulet et, dans une certaine mesure, du poisson (tableau 18).

L'expansion phénoménale de la consommation de volaille est attribuable en grande partie à la rentabilité de l'élevage du poulet. En revanche, les produits de la pêche coûteront probablement de plus en plus cher en raison d'une diminution de plus en plus importante de l'offre.

Selon les données du Conseil des pêches du Canada, la consommation de poisson par habitant au Canada n'a pas été aussi impressionnante qu'aux États-Unis. Le tableau 19 montre qu'elle est passée de 13,77 livres (6,25 kilogrammes) en 1982 à 14,67 (6,65 kilogrammes) en 1985. Il semble donc que les Américains mangent plus de poisson, de mollusques et crustacés que leurs voisins du Nord.

**TABLEAU 18**  
**CONSOMMATION AMÉRICAINNE DE VIANDE ET DE POISSON,**  
**ESTIMATIONS, 1985-1986**

Aliment	1985		1986		Variation en pourcentage
	(kg)	(lb)	(kg)	(lb)	
Boeuf	35,9	79,1	34,4	75,8	-4,2
Porc	28,2	62,2	27,0	59,5	-4,3
Volaille	31,5	69,4	33,0	72,7	+4,8
Poisson	6,6	14,5	6,7	14,8	+1,5

Source: Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de l'analyse économique et commerciale, 1987.

**TABLEAU 19**  
**CONSOMMATION CANADIENNE ANNUELLE PAR HABITANT**  
**DE POISSON, DE MOLLUSQUES ET DE CRUSTACÉS,**  
**1982-1985**

Année	Frais et congelé		En conserve		Conditionné		Total	
	(kg)	(lb)	(kg)	(lb)	(kg)	(lb)	(kg)	(lb)
1982	4,23	9,32	1,78	3,92	0,24	0,53	6,25	13,77
1983	4,27	9,41	2,05	4,52	0,11	0,24	6,43	14,17
1984	4,28	9,43	2,05	4,52	0,17	0,37	6,50	14,32
1985	4,36	9,61	2,24	4,94	0,05	0,12	6,66	14,67

Source: Conseil des pêches du Canada, mémoire présenté au Comité, le 4 novembre 1986, p. 5.

Bien que le Canada ait maintenu sa position de premier exportateur de poisson du monde, la consommation intérieure de produits de la pêche n'accuse qu'une légère augmentation. Des témoins du secteur privé ont déclaré au Comité que la méconnaissance de ces produits semble l'une des principales raisons pour lesquelles les Canadiens ne mangent pas plus de poisson.

Des chiffres récents du MPO montrent que les importations de produits du poisson au Canada sont passées de 495,8 millions de dollars en 1985 à 616,5 millions en 1986, soit une augmentation de 24,3 p. 100 (tableau 20). Sur le plan de la quantité, elles ont aussi accusé une augmentation importante de 12,2 p. 100, passant de 135 789 tonnes en 1985 à 152 371 en 1986 (tableau 21). Par habitant, la consommation de poisson importé a été de 13,34 livres (6,09 kilos) en 1986, contre 11,97 livres (5,43 kilos) en 1985. Autrement dit, 81,6 p. 100 du poisson consommé par les Canadiens en 1985 était importé, et cette proportion sera encore plus élevée en 1986. De plus, un examen attentif révèle que 60 p. 100 des importations provenaient des États-Unis, ce dont l'industrie canadienne de la pêche devrait se préoccuper, vu que certaines de ces importations sont sans aucun doute d'origine canadienne.

La notion de valeur ajoutée semble connaître une grande vogue, notamment sur le marché du poisson nord-américain. Les fournisseurs de produits de type classique se sont joints au mouvement en offrant maintenant des plats cuisinés pour répondre à la demande croissante de poissons rares, sous des formes faciles à cuire et à servir. Au *Boston Seafood Show* de 1987, le Comité a vu un assortiment impressionnant de nouveaux produits de poisson, de mollusques et de crustacés, dont bon nombre étaient très appétissants. De toute évidence, ceux qui commercialisent le poisson misent sur l'évolution des goûts des consommateurs, qui s'intéressent de plus en plus aux espèces non traditionnelles. La côte ouest offre d'énormes possibilités d'exploitation, non seulement en ce qui concerne les espèces courantes qui pourraient permettre la création de nouveaux produits, mais aussi pour ce qui est d'espèces de poisson, de mollusques et de crustacés non utilisées ou sous-utilisées.

Au Canada, on évaluait la consommation de saumon frais et congelé à 14 000 tonnes en 1985, soit environ 16 p. 100 de la consommation totale en Amérique du Nord. L'Ontario et le Québec représentent plus de 60 p. 100 de la consommation canadienne. Au Canada, le modèle de consommation diffère beaucoup de celui de l'ensemble de l'Amérique du Nord; on y vend davantage aux restaurants, et plus aux épiceries qu'aux poissonneries.

Un témoin, propriétaire d'une petite chaîne de poissonneries d'Ottawa, a déclaré que les manufacturiers viennent tout juste de commencer à fabriquer des comptoirs spécialement conçus pour le poisson; auparavant, ils adaptaient simplement les comptoirs à viande. Ces comptoirs permettent de placer le poisson sur la glace pour en conserver la fraîcheur au lieu de le réfrigérer, ce qui tend à l'assécher<sup>(1)</sup>.

Les grandes chaînes de supermarchés ont commencé à élaborer d'importants programmes de commercialisation du poisson. L'une d'elles, dont le siège est à Montréal, a maintenant 55 magasins dotés de comptoirs de poisson de type «boutique spécialisée». Les ventes de ces poissonneries augmentent à une bonne cadence et représentent maintenant de 10 à 12 p. 100 du chiffre d'affaires du comptoir des produits comestibles de choix<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 10, 2 décembre 1986, p. 14.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 13, 27 janvier 1987, p. 6.

TABLEAU 20

**QUANTITÉ ET VALEUR DES IMPORTATIONS CANADIENNES  
PAR TYPE DE PRODUIT, 1984-1986**

Produit	1984		1985		1986	
	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de \$)	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de \$)	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers de \$)
Frais et congelé						
Poisson de mer	43 472	99 371	51 733	122 076	56 206	154 933
Crustacés et mollusques	27 777	216 844	26 957	218 556	29 678	269 807
Poisson d'eau douce	2 588	8 992	2 487	8 374	3 130	10 695
Darnes et blocs	5 346	14 180	5 369	14 351	6 250	21 334
<b>TOTAL</b>	<b>79 183</b>	<b>339 387</b>	<b>86 546</b>	<b>363 357</b>	<b>95 264</b>	<b>456 769</b>
Fumé	338	1 442	382	1 855	450	2 546
Salé ou séché	1 301	4 815	1 518	5 614	1 278	5 212
Conditionné ou mariné	312	651	410	681	410	620
En conserve						
Poisson de mer	18 091	80 792	16 308	71 663	21 188	91 978
Crustacés et mollusques	9 656	53 610	8 868	42 114	9 167	42 640
Farine de poisson	5 570	1 745	742	193	2 994	1 323
Huile	273	563	359	620	468	881
Autres produits du poisson de mer	5 023	6 776	5 802	8 227	6 129	12 967
Autres produits de mollusques et crustacés	15 106	1 348	14 855	1 509	15 023	1 539
<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	<b>134 853</b>	<b>491 129</b>	<b>135 789</b>	<b>495 832</b>	<b>152 371</b>	<b>616 475</b>

<sup>1</sup> À l'exclusion des anchois et des sardines en conserve, pour lesquels les chiffres sont établis en milliers de boîtes.

Sources: Ministère des Pêches et des Océans, Division de l'analyse économique et de la statistique, *Les pêches canadiennes: sommaire statistique 1985*, p. 24-25; ministère des Pêches et des Océans, Division de l'analyse économique et de la statistique, *Les pêches canadiennes: commerce international*, décembre 1986, vol. 8, n° 12, Deuxième partie — Importations, mai 1987, p. 1-3.



TABLEAU 21

**QUANTITÉ ET VALEUR DES IMPORTATIONS CANADIENNES  
PAR SOURCE, 1984-1986**

Source	1984				1985				1986			
	Quantité (tonnes)	%	Valeur (milliers de \$)	%	Quantité (tonnes)	%	Valeur (milliers de \$)	%	Quantité (tonnes)	%	Valeur (milliers de \$)	%
États-Unis	81 062	60	271 583	56	80 569	59	266 416	54	91 986	60	311 620	51
CEE	7 320	5	20 411	4	10 419	8	39 606	8	13 907	9	50 559	8
Autres pays d'Europe	9 092	7	24 430	5	4 721	3	10 462	2	3 100	2	9 474	2
Amérique du Sud et Amérique centrale	6 505	5	40 893	8	9 730	7	47 927	10	4 507	3	43 350	7
Japon	11 319	8	36 257	7	9 452	7	36 401	7	8 276	5	45 156	7
Autres pays	19 555	15	97 555	20	20 898	15	95 020	19	30 595	20	156 315	25
<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	<b>134 853</b>		<b>491 129</b>		<b>135 789</b>		<b>495 832</b>		<b>152 371</b>		<b>616 475</b>	

<sup>1</sup> À l'exclusion des anchois et des sardines en conserve, pour lesquels les chiffres sont établis en milliers de boîtes. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total des pourcentages peut n'être pas égal à 100.

Sources: Ministère des Pêches et des Océans, Division de l'analyse économique et de la statistique, *Les pêches canadiennes: sommaire statistique 1985*, p. 25; ministère des Pêches et des Océans, Division de l'analyse économique et de la statistique, *Les pêches canadiennes: commerce international*, décembre 1986, vol. 8, n° 12, Deuxième partie — Importations, mai 1987, p. 4.

TABLEAU 22

**DEMANDE NORD-AMÉRICAINNE, DE SAUMON FRAIS ET CONGELÉ,  
PAR SECTEUR DU MARCHÉ**

Secteur du marché	Part actuelle	Possibilité de croissance	Part potentielle
<i>Services de restauration</i>			
Restaurants	60 %	42 %	55 %
<i>Détail</i>			
Épiceries et supermarchés	20 %	109 %	27 %
Poissonneries	20 %	45 %	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>57 %</b>	<b>100 %</b>

Source: The DPA Group Inc., J. Anderson et Michael D. Hurst, *Market Access and Penetration Strategy, B.C. Farmed Salmon: Executive Summary of First Report*, pièce 2, février 1987, p. 6.

Mais derrière ces nouveautés positives se profile le grave problème de l'offre insuffisante et irrégulière. Plusieurs témoins ont dit craindre que les hausses de prix exorbitantes du poisson frais dues à une forte demande, notamment aux États-Unis, fassent diminuer l'intérêt des consommateurs. De plus, les producteurs de poisson du Canada trouvent plus lucratif de vendre leurs produits à leurs gros clients américains, ce qui oblige les grossistes et les détaillants canadiens à s'approvisionner auprès des courtiers américains.

Aux États-Unis, les besoins en saumon frais et congelé ont été estimés à 73 000 tonnes en 1985, le saumon frais en représentant le tiers. D'ici à 1990, ce secteur du marché devrait atteindre les 110 000 tonnes. Une étude récente, commandée par la *B.C. Salmon Farmers Association*, révèle qu'aux États-Unis, 60 p. 100 de la consommation de saumon frais est attribuable aux restaurants et 40 p. 100 aux magasins de détail. Le tableau 22 montre le modèle de la demande actuelle et potentielle de saumon frais et congelé en Amérique du Nord. Cette étude révèle que le secteur des épiceries et supermarchés du commerce de détail devrait connaître la croissance la plus rapide.

## 2. Europe

Depuis quelques années, la Communauté économique européenne représente un marché en déclin pour les produits canadiens de la pêche. Le taux de change défavorable a déclassé nos produits par rapport à ceux de pays avoisinants comme la Norvège, l'Islande et l'Écosse. Au Royaume-Uni, par exemple, les prix du saumon rose en conserve d'origine canadienne ont augmenté de 20 p. 100 entre 1984 et 1985 à cause de la dévaluation de la livre sterling. Le protectionnisme sous forme de droits de douane imposés sur les importations de produits de la pêche a aussi entravé la croissance des exportations canadiennes de poisson vers la CEE.

## 3. Australasie

L'Australasie, marché qui comprend le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, consomme environ le cinquième de la production mondiale de poisson comestible. Les Japonais, dont la consommation de poisson représente près de 97 p. 100 de celle de l'Australasie, se classent évidemment au premier rang. Leurs exigences en matière de qualité sont très grandes et ils ont élaboré un système d'achat unique et efficace. Bien qu'ils dépendent largement des produits de la mer comme source de protéines, on sait qu'ils réagissent rapidement aux variations de l'offre, qu'elles soient naturelles ou provoquées. Même si l'on constate une tendance à s'écarter de la forte consommation traditionnelle de poisson, notamment chez les jeunes, la préférence va toujours, dans l'ensemble, au poisson plutôt qu'à la viande, dans une proportion de 7 contre 3. (Dans les pays industrialisés d'Occident, on préfère la viande au poisson dans une proportion de 8 contre 2.)

Depuis 1977, année où les États de la côte ont étendu à 200 milles leur zone de pêche, les prises du Japon baissent graduellement. Mais comme la consommation de poisson n'a pas diminué autant, les grandes sociétés japonaises achètent à l'étranger ce qui leur manque.

D'ici à l'an 2000, la consommation annuelle de poisson au Japon devrait passer de 189,6 livres (86 kilogrammes) par personne à 240 livres (109,2 kilogrammes). L'offre de produits de la mer devra donc passer de son niveau actuel de 12 millions de tonnes à

14 millions de tonnes. Cette offre supplémentaire devra nécessairement provenir d'une augmentation des importations, de l'expansion de l'aquiculture, de la multiplication des entreprises en coparticipation avec d'autres pays côtiers et de l'introduction de nouvelles espèces.

Les marchés d'Australie et de Nouvelle-Zélande resteront petits, mais il faudra s'employer à les maintenir. Ces deux pays deviendront aussi des exportateurs de poisson plus importants grâce à une commercialisation accrue de leurs ressources halieutiques.

## LA CONCURRENCE

### A. Les producteurs de saumon

Dans l'ensemble, l'industrie de la côte ouest n'est pas le plus important fournisseur de saumon de conserve et congelé, principales formes sous lesquelles elle l'exporte; elle doit en effet affronter la concurrence des autres pays producteurs.

Comme l'indique le tableau 23, le Canada se classe au quatrième rang des cinq principaux pays producteurs de saumon du monde (et son poisson vient presque exclusivement de la Colombie-Britannique), derrière les États-Unis, le Japon et l'Union soviétique. Les producteurs de la côte ouest ne sont donc pas considérés comme une force déterminante dans l'établissement des prix sur le marché mondial. Les produits de deux grands pays producteurs, le Japon et l'Union soviétique, ne font pas directement concurrence à ceux de la Colombie-Britannique car ils sont habituellement vendus sur leurs marchés nationaux respectifs; pourtant les prévisions indiquent que les producteurs canadiens devront faire face à une augmentation de la production mondiale totale, suite surtout à l'expansion de l'aquiculture, ou plus précisément de la salmoniculture.

TABLEAU 23

#### PRODUCTION ANNUELLE DE SAUMON PAR LES CINQ PRINCIPAUX PRODUCTEURS DU MONDE, 1981-1985

Pays	(tonnes)				
	1981	1982	1983	1984	1985
Canada	78 840	65 600	74 602	50 282	107 000 <sup>e</sup>
États-Unis	294 112	275 515	289 985	312 166	318 334
Japon	156 112	142 799	166 781	135 000 <sup>e</sup>	150 000 <sup>e</sup>
Norvège	8 716	10 984	17 604	25 000 <sup>e</sup>	30 000 <sup>e</sup>
Union soviétique	101 500	61 100	125 000	80 000 <sup>e</sup>	125 000 <sup>e</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>639 280</b>	<b>555 998</b>	<b>673 972</b>	<b>602 448<sup>e</sup></b>	<b>730 334<sup>e</sup></b>

<sup>e</sup> estimations du FCBC.

Source: FCBC, *Trends in the Commercial Fishing Industry of British Columbia*, Vancouver, mars 1986, p. 6.

Comme l'indique le tableau 24, qui montre la production annuelle de saumon d'élevage dans les principaux pays producteurs du monde, le total des stocks de saumon d'élevage a connu une augmentation sensationnelle depuis 1983, soit de plus de 230 p. 100. L'augmentation prévue de la production dans un certain nombre d'autres pays et sur la côte est du Canada fait passer la commercialisation au premier plan.

## 1. États-Unis

En 1985, les États-Unis, principal producteur de saumon sauvage du monde, en ont capturé plus de 300 000 tonnes, d'une valeur de 439,8 millions de dollars US, dont 90 p. 100 provenaient de l'Alaska. Une partie importante de l'augmentation du total de l'offre de saumon dans le monde depuis la fin des années 70 est due en fait à l'accroissement de la production de l'Alaska, qui est passée d'environ 44 millions de pièces de 1976 à presque 147 millions en 1985<sup>(1)</sup>. Ce phénomène serait principalement attribuable à la production complémentaire des piscifactures d'État et des piscifactures privées à but non lucratif qui pratiquent la mariculture du saumon, technique qui retourne en eau douce les saumons adultes pour qu'ils se reproduisent comme les saumons sauvages. D'après certains témoins, les conditionneurs de l'Alaska sont des concurrents de taille qui occupent une grande partie des marchés du saumon congelé et en conserve en Europe et au Japon, car les grandes quantités de poisson qu'ils pêchent leur permettent des économies d'échelle.

TABLEAU 24

### SOMMAIRE DE LA PRODUCTION DE SAUMON D'ÉLEVAGE DES CINQ PRINCIPAUX PRODUCTEURS DU MONDE, 1983-1987

Année	(tonnes)					Total	Écart en %
	C.-B.	État de Washington	Norvège	Chili	Écosse		
1983	125	833	17 298	250	n.d.	18 506	
1984	107	1 176	22 185	530	3 900	27 898	50,8
1985 <sup>e</sup>	250	1 257	27 200	1 340	6 921	36 968	32,5
1986 <sup>e</sup>	600	n.d.	40 000	2 150	9 700	52 450	41,9
1987 <sup>e</sup>	2 500	n.d.	55 000	2 650	14 000	61 550	17,3

<sup>e</sup> production estimative

n.d. non disponible

Source: Colombie-Britannique, ministère de l'Agriculture et des Pêches, *The Market for Farmed Salmon: An Overview*, 1986, tableau 2, p. 6.

Bien qu'il n'existe pas de données précises sur la production du saumon d'élevage aux États-Unis<sup>(2)</sup>, l'État de Washington, qui en a fourni 1 257 tonnes en 1985,

<sup>(1)</sup> Ministère de la chasse et de la pêche de l'Alaska, «Commercial Fisheries Stock Status: An Overview» et «1986 Preliminary Alaska Commercial Fisheries Harvest and Values». Brochure d'information présentée le 9 février 1987.

<sup>(2)</sup> Colombie-Britannique, ministère de l'Agriculture et des Pêches, *The Market for Farmed Salmon: An Overview*, 1986, p. 5.

produirait à lui seul plus de la moitié de la production du pays. Il est à noter que la pisciculture pourrait bientôt être permise en Alaska<sup>(1)</sup>. Comme cet État a un littoral plus long que celui de tout le reste du pays, son potentiel comme producteur de saumon d'élevage est vraiment extraordinaire.

## 2. Norvège

La Norvège, premier pays à exporter des quantités importantes de saumon d'élevage de l'Atlantique, dont elle est le principal producteur et exportateur, est un spécialiste de la commercialisation et un concurrent redoutable sur les marchés du poisson frais<sup>(2)</sup>, surtout ceux de l'est des États-Unis et de la côte ouest de l'Amérique du Nord, en dehors de la saison de la pêche, quand on ne peut se procurer facilement du saumon sauvage frais. Le Comité a appris que certains marchés européens du saumon de la Colombie-Britannique ont aussi pu être pris en charge par les Norvégiens, qui ont l'avantage de se trouver à proximité. Ces derniers peuvent en effet livrer du saumon d'élevage frais et répondre assez bien à la demande sur le plan des quantités et de la grosseur. Les frais de transport, de manutention et d'entreposage s'en trouvent donc réduits.

Avec l'appui de l'État, la salmoniculture a progressé rapidement en Norvège, sa production passant de 4 389 tonnes de saumon d'élevage en 1979 à 40 000 tonnes en 1986, selon les estimations, soit une augmentation de 800 p. 100. Du début au milieu des années 90, la production devrait augmenter pour atteindre peut-être 100 000 tonnes<sup>(3)</sup>, c'est-à-dire le niveau sans précédent de production de saumon sauvage de la côte ouest. Un produit de qualité supérieure, une publicité efficace, le subventionnement par l'État des réseaux de transport reliant les localités situées sur le littoral et l'aide publique à l'exploitation des stocks reproducteurs sont quelques-uns des facteurs qui expliquent le succès de ce pays. Il est à remarquer que les producteurs norvégiens effectuent actuellement des tests pour déterminer si le poisson vivant peut être transporté en citerne aux États-Unis. La Norvège étudie aussi la possibilité de se lancer dans la mariculture du saumon<sup>(4)</sup>.

## 3. Autres pays

On croit que le Chili aurait le potentiel voulu pour dépasser la production de saumon d'élevage de la Norvège<sup>(5)</sup>; il vise actuellement le marché californien, pendant la morte saison, et ses producteurs auraient l'avantage d'une main-d'oeuvre peu dispendieuse et de la proximité du marché américain<sup>(6)</sup>. La production du Chili, qui s'est élevée à 530 tonnes en 1985, devrait atteindre 2 150 tonnes d'ici à la fin de 1987. L'Écosse a produit 6 921 tonnes de saumon d'élevage en 1985 et sa production devrait doubler en 1987. La Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Irlande, l'Islande et une douzaine d'autres pays<sup>(7)</sup> devraient aussi devenir d'importants producteurs de saumon d'élevage. On prévoit que la production mondiale pourrait se situer entre 198 et 242 millions de

<sup>(1)</sup> «At Last, Alaska May Back Aquaculture», *Seafood Leader*, vol. 6, n° 5, hiver 1986, p. 20.

<sup>(2)</sup> La Norvège exporte son saumon d'élevage sous forme de produits frais dans une proportion d'environ 90 p. 100.

<sup>(3)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 62.

<sup>(4)</sup> «Europe», *Seafood Leader*, vol. 6, n° 2, printemps 1986, p. 143.

<sup>(5)</sup> «Tradewinds», *Seafood Leader*, vol. 6, n° 5, hiver 1986, p. 38.

<sup>(6)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 6, 19 novembre 1986, p. 9.

<sup>(7)</sup> William R. Heard et Thomas M. Kron, «Salmon Farming», *Alaska Fish and Game*, mai-juin 1986, p. 2.

livres d'ici à 1990<sup>(1)</sup>. Voilà de quoi inciter les salmoniculteurs de la Colombie-Britannique à se préoccuper sérieusement de leurs futurs marchés.

## B. Autres produits et autres producteurs

Ces dernières années, la côte ouest est devenue un important exportateur de rogue de hareng au Japon; en 1975, elle en était le principal fournisseur, bien qu'il y ait eu une diminution considérable du rendement de la pêche depuis le milieu des années 70. Comme l'indique le tableau 25, le marché japonais est très concurrentiel pour la rogue de hareng, étant donné que de nombreux pays lui en exportent. Pour d'autres espèces, comme les poissons de fond, les produits de la côte ouest ressemblent beaucoup à ceux des autres grands pays producteurs, et l'industrie doit généralement accepter de les vendre au cours du marché.

En général, le poisson pêché par de nombreux pays concurrents aura, à l'avenir, une incidence de plus en plus marquée sur les marchés traditionnels de la côte ouest. Parmi les nombreux facteurs qui ont favorisé l'essor de l'aquiculture en général et de la pisciculture en particulier, signalons la baisse des stocks de certaines pêcheries hauturières due à la surexploitation des ressources, les effets de la pollution sur les

TABLEAU 25

### IMPORTATIONS JAPONAISES DE ROGUE DE HARENG EN SAUMURE ET CONGELÉE, 1980-1984

Pays	(tonnes)					Moyenne sur 5 ans
	1980	1981	1982	1983	1984	
Canada						
Colombie-Britannique	2 293	4 185	4 722	5 639	4 684	4 305
Région de l'Atlantique	380	438	940	1 493	2 919	1 234
États-Unis	3 594	4 002	4 598	5 055	4 054	4 261
Corée du Sud	656	1 007	732	336	375	621
Chine	855	469	400	916	556	639
Union soviétique	152	180	27	76	415	170
Corée du Nord	21	36	66	190	0	63
Finlande	0	0	69	108	0	35
Autres	0	0	64	238	466	154

Source: FCBC, *Trends in the Commercial Fishing Industry of B.C.*, Vancouver, mars 1986, p. 23.

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 3.

habitats naturels, l'élargissement de la zone de pêche à 200 milles des côtes, et les progrès scientifiques et techniques dans les domaines de la nutrition, de la prévention des maladies et de la génétique. D'autres facteurs importants sont la hausse constante de la demande de produits de la pêche et la hausse des prix qui s'ensuit, ainsi que la régularité de l'offre, l'uniformité de la qualité et la réglementation de la production (p. ex. taille du poisson, couleur de la chair, contenu en matières grasses) que l'aquiculture permet de maintenir.

Il convient aussi de noter que les autres pays producteurs cultivent une variété de plus en plus grande d'espèces aquatiques. Par exemple, les pisciculteurs norvégiens, pour diversifier leur activité, auraient entrepris l'élevage de la morue, du flétan de l'Atlantique et du flétan du Groënland<sup>(1)</sup>. Dans le sud des États-Unis, la barbote d'étang, dont la croissance est la plus rapide parmi les poissons d'élevage produits dans ce pays, est pêchée à raison de 100 000 tonnes par an, surtout pour approvisionner l'important marché national de la restauration-minute.

Certains pays, comme la Norvège, l'Islande et le Groënland, s'efforcent d'améliorer l'efficacité de leurs industries de pêche et de conditionnement. On y fait des mises de fonds (en certains cas, avec la participation ou l'encouragement du gouvernement) dans la congélation en mer, la production de surimi, la manutention du poisson frais et la commercialisation<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> «Tradewinds», *Seafood Leader*, vol. 6, n° 5, hiver 1986, p. 38.

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 35.





## Problèmes, perspectives et recommandations

---

### LA PROTECTION D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

#### A. Le traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique

Pour que l'industrie de la pêche soit prospère, il faut d'abord disposer d'une base de ressources stable. Aux termes de son mandat, le Comité a donc été amené à étudier le traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, traité bilatéral signé en mars 1985 et portant sur la gestion des cinq espèces de saumons du Pacifique qui proviennent des cours d'eau de l'un et l'autre pays<sup>(1)</sup>. Ce traité est l'aboutissement de près de 15 ans de négociations; il prévoit la création d'une Commission du saumon du Pacifique, qui conseillera chaque pays sur les questions relatives au traité et qui servira de tribune pour l'élaboration des plans de gestion annuels visant les principales pêches d'interception. On a aussi créé trois conseils chargés d'étudier certaines pêches régionales le long de la côte, et qui devront présenter à la Commission des recommandations de gestion. Aux termes du traité, chaque pays s'engage à gérer les stocks originaires de ses propres cours d'eau, à empêcher la surpêche, à accroître la production et à retirer des avantages proportionnels à sa production nationale<sup>(2)</sup>, sauf dans le cas des pêches traditionnelles. Pour appliquer les deux principes de conservation et d'équité que reconnaît le traité, la Commission du saumon du Pacifique doit tenir compte de l'opportunité de réduire et d'équilibrer les interceptions<sup>(3)</sup>.

L'an dernier (1986), pour la première fois, les deux pays ont géré leurs pêches du saumon conformément aux recommandations de la Commission du saumon du Pacifique. D'après une analyse préliminaire effectuée par des fonctionnaires canadiens, les interceptions de saumon semblent avoir été nettement à l'avantage des États-Unis en 1986, mais peut-être moins qu'elles ne l'auraient été en l'absence des limites imposées aux pêcheurs américains aux termes du traité<sup>(4)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> Il y est aussi question de la truite arc-en-ciel anadrome.

<sup>(2)</sup> *Traité entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique*, Ottawa, 28 janvier 1985, en vigueur le 18 mars 1985, art. III, par. 1.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, art. III, par. 3.

<sup>(4)</sup> Ministère des Affaires extérieures, lettre au président du Comité, 30 janvier 1987.

Compte tenu du déséquilibre possible des interceptions de saumon entre le Canada et les États-Unis durant la première année d'application du traité, le Comité recommande:

- (1) **Que les représentants canadiens de la Commission du saumon du Pacifique continuent de négocier intensivement avec leurs homologues américains afin de réduire davantage les interceptions de saumon canadien par les Américains, de façon que le Canada obtienne la part des prises qui lui revient légitimement. Le ministère des Pêches et des Océans devrait aussi entreprendre une étude des répercussions globales du traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, à la fin de 1987 et chaque année subséquente, et les conclusions de cette étude devraient être rendues publiques.**

Avec la signature du traité, le gouvernement du Canada a entrepris de nouveaux programmes, dont certains de grande envergure visant la récupération des étiquettes. Le Comité tient à souligner l'importance de ces mesures, qui permettront de déterminer si le Canada obtient effectivement une part des prises de saumon proportionnelle à la quantité de saumon provenant de ses eaux côtières.

## **B. Les stocks de saumon du fleuve Yukon**

Le Territoire du Yukon et l'Alaska se partagent le fleuve Yukon, le cinquième en importance en Amérique du Nord pour ce qui est de la superficie de son bassin et de son débit moyen<sup>(1)</sup>. Les saumons quinnat et kéta d'automne, principales espèces qui empruntent la partie canadienne du fleuve Yukon lorsqu'elles migrent pour aller frayer, effectuent le plus long parcours connu au monde, soit quelque 3 680 km, à partir des cours d'eau du nord de la Colombie-Britannique jusqu'aux eaux territoriales américaines de la mer de Béring. Environ 41 p. 100 de la superficie de ce bassin hydrographique se trouve en territoire canadien.

Des saumons quinnat et kéta sont pêchés à des fins commerciales près de Dawson City, le long de la partie principale du fleuve Yukon, ainsi que dans les sections inférieures des rivières Stewart et Pelly. La pêche de subsistance pratiquée dans tout le bassin hydrographique du Yukon fait non seulement partie de la culture indigène, mais assure aussi la subsistance de plus de 6 000 autochtones qui habitent la région<sup>(2)</sup>. Dans le secteur où se pratique la pêche commerciale, on autorise aussi une pêche de subsistance limitée pour les non-autochtones. D'autre part, comme il est maintenant plus facile d'accéder aux régions éloignées grâce à un meilleur réseau routier, la pêche sportive du saumon quinnat au Yukon a gagné plus d'adeptes au fil des ans.

Même si les principaux domaines d'activité économique du Yukon demeurent le tourisme, l'exploitation minière et la fonction publique, on s'est montré extrêmement pressé à mettre en valeur le potentiel économique de la pêche. Les discussions concernant la pêche, le traitement et la mise en marché des prises commerciales, ainsi que l'encouragement du tourisme et de la pêche sportive dans la région, ont toutefois abouti au problème plus fondamental de l'approvisionnement.

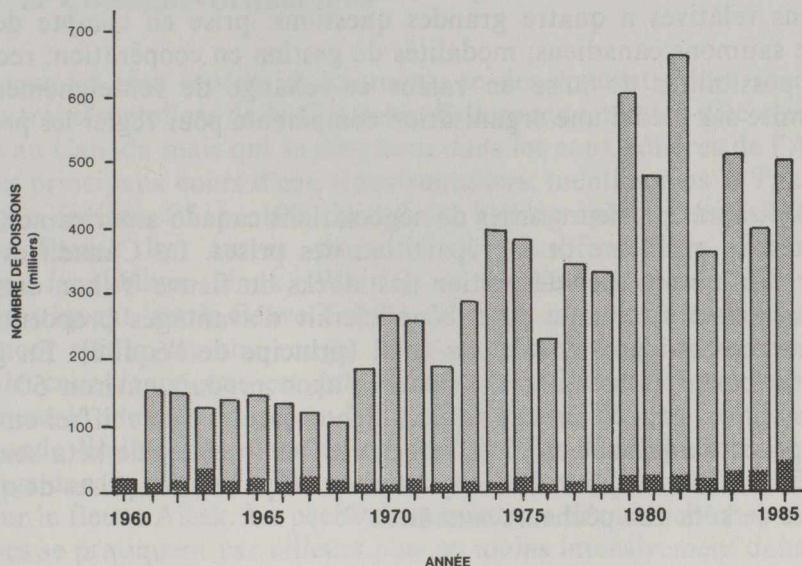
<sup>(1)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *Pacific Region Salmon Stock Management Plan: Northern Transboundary Rivers*, document de travail, vol. J, 1986, p. 33.

<sup>(2)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *Ressources en saumon du fleuve Yukon* (sans date).

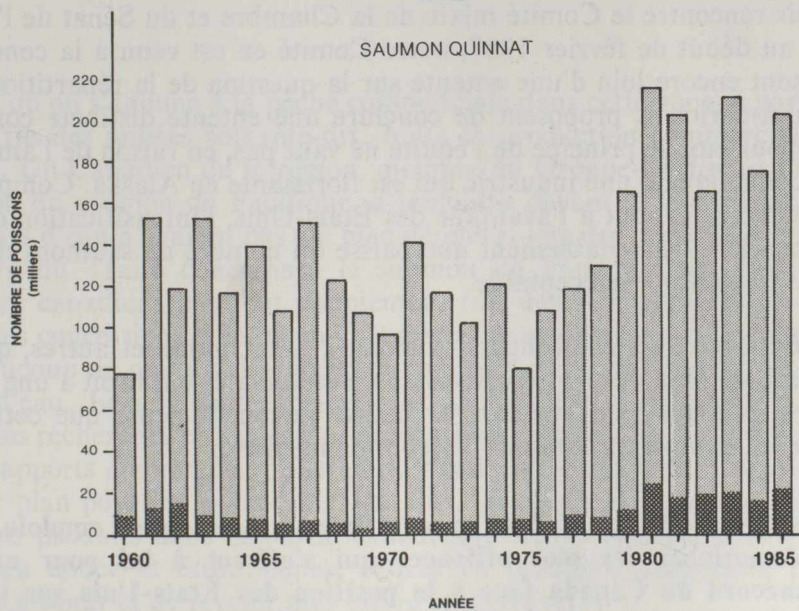
TABLEAU 26

TOTAL DES PRISES DE SAUMONS KÉTA D'AUTOMNE ET QUINNAT  
DU CANADA ET DE L'ALASKA DANS LE FLEUVE YUKON, 1960-1985

SAUMON KÉTA D'AUTOMNE



SAUMON QUINNAT



■ Prises du Canada, comprenant les prises commerciales et intérieures et les poissons capturés pour fins de subsistance par des autochtones.

■ Prises de l'Alaska, comprenant les prises commerciales et les poissons capturés pour fins de subsistance.

Source: Ministère des Pêches et des Océans, *Ressources en saumon du fleuve Yukon*, sans date.

On a dit que le gouvernement du Territoire du Yukon et différents groupes d'intérêts se sont opposés à la signature du traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, en 1985, parce que celui-ci ne réglait pas le problème de la répartition équitable des stocks de saumon du fleuve Yukon entre les deux pays<sup>(1)</sup>. Actuellement, les pêcheurs canadiens n'obtiennent qu'une petite partie des prises automnales de saumon kéta et des prises de saumon quinnat, comparativement aux pêcheurs américains (voir le tableau 26). Selon l'article VIII du traité, qui porte sur le fleuve Yukon, les parties doivent entreprendre en 1985 et conclure le plus tôt possible des négociations relatives à quatre grandes questions: prise en compte des captures américaines de saumons canadiens; modalités de gestion en coopération; recherches en collaboration, possibilités de mise en valeur et échange de renseignements d'ordre biologique; et mise sur pied d'une organisation compétente pour régler les problèmes du fleuve Yukon.

Depuis 1985, après plusieurs séries de négociations canado-américaines, on n'a pas réussi à résoudre le problème de la répartition des prises. Le Canada estime qu'on devrait prévoir des mécanismes de gestion des stocks du fleuve Yukon dans le traité; grâce à ces mécanismes, chaque pays bénéficierait d'avantages proportionnels à la quantité de saumons qui provient de ses eaux (principe de l'équité). En général, on reconnaît que la partie canadienne du fleuve Yukon produit environ 50 p. 100 des poissons. Or, les prises canadiennes se situent bien en deçà de ce chiffre: on estime que 90 p. 100 des prises de quinnat et 95 p. 100 des prises fluviales de kéta sont le fait de pêcheurs des États-Unis, ce qui ne laisse qu'environ 10 p. 100 des prises de quinnat et 5 p. 100 des prises de kéta aux pêcheurs canadiens<sup>(2)</sup>.

Après avoir rencontré le Comité mixte de la Chambre et du Sénat de l'Alaska sur les ressources, au début de février 1987, notre Comité en est venu à la conclusion que les deux pays sont encore loin d'une entente sur la question de la répartition équitable des prises. Les Américains proposent de conclure une entente distincte concernant le fleuve Yukon; pour eux, le principe de l'équité ne vaut pas, en raison de l'ampleur et de l'importance économique d'une industrie qui est florissante en Alaska. Compte tenu des allocations actuelles, qui sont à l'avantage des États-Unis, l'intensification de la pêche canadienne entraînerait inévitablement une baisse du nombre de saumons de remonte, ce que le Comité considère inacceptable.

Le Comité estime que les pêcheurs canadiens, autochtones et autres, qui pêchent pour leur subsistance ou à des fins sportives ou commerciales ont droit à une proportion plus grande des saumons capturés dans le fleuve Yukon. Il pense que cette question devrait être portée au niveau politique. Il recommande donc:

**(2a) Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures emploie les voies diplomatiques les plus efficaces qui s'offrent à lui pour exprimer le désaccord du Canada face à la position des États-Unis sur la question cruciale du partage équitable des réserves de saumon du fleuve Yukon.**

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 3, 14 novembre 1986, p. 48-49.

<sup>(2)</sup> Ministère des Affaires extérieures, lettre au président du Comité, 30 janvier 1987.

- (2b) Que les négociateurs canadiens fondent leur position au sujet du fleuve Yukon sur les dispositions de l'article III, alinéa 1(b) du traité concernant le saumon du Pacifique, selon lesquelles chaque partie au traité doit recevoir des avantages équivalant à la production de saumons issue de ses eaux.

### C. Les stocks de saumon des cours d'eau transfrontaliers du nord de la Colombie-Britannique

On trouve les cinq espèces de saumons, en des concentrations variables, dans les cours d'eau transfrontaliers de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire ceux qui prennent leur source au Canada mais qui se déversent dans les eaux côtières de l'Alaska. (Figure 3) Parmi les principaux cours d'eau transfrontaliers, mentionnons le Taku, le Stikine et l'Alsek, dont environ 95 p. 100 du bassin hydrographique est situé en territoire canadien<sup>(1)</sup>. Parmi les autres cours d'eau transfrontaliers moins importants, mentionnons les fleuves Unuk, Whiting et Chilkat. Depuis 1979, des pêcheurs canadiens pratiquent, sur le fleuve Taku, une pêche commerciale au filet maillant axée principalement sur le saumon rouge, le saumon kéta et le saumon coho. La pêche commerciale canadienne qui est pratiquée sur le fleuve Stikine depuis 1975, vise principalement le saumon rouge; on l'a pratiquée modérément jusqu'en 1979, à cause d'une demande limitée des marchés et de l'absence d'installations de traitement et d'entreposage dans la région. À l'heure actuelle, aucune pêche commerciale canadienne n'a cours sur le fleuve Alsek. La pêche de subsistance des autochtones et la pêche à des fins sportives se pratiquent par ailleurs plus ou moins intensivement dans tous ces cours d'eau.

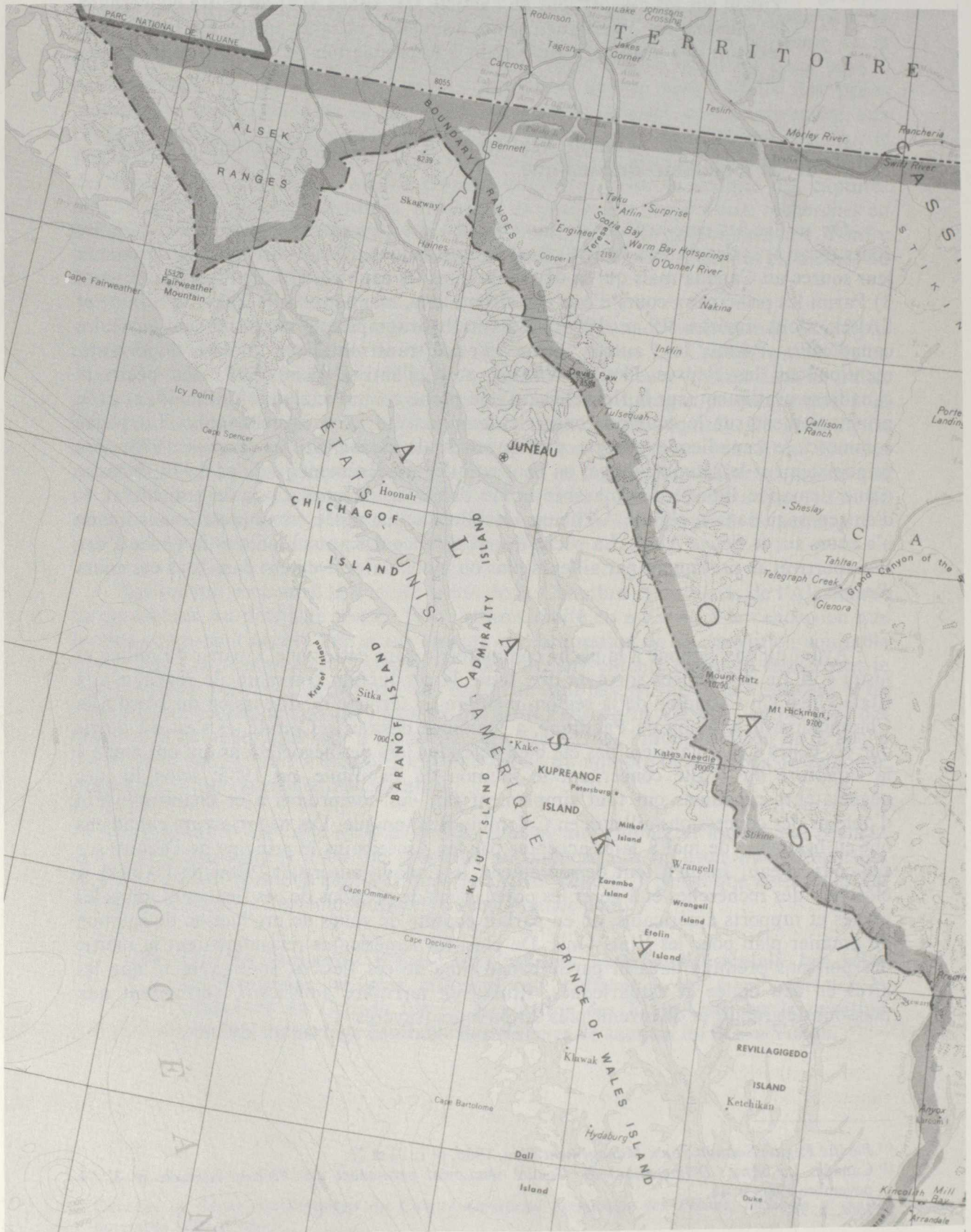
Avant qu'on s'adonne à la pêche commerciale dans cette zone, à partir du milieu et jusqu'à la fin des années soixante-dix, toute la production commerciale revenait aux États-Unis. Un Canadien de la région, membre du Groupe de discussion du Nord à la Commission du saumon du Pacifique, a témoigné devant le Comité. Il s'est dit d'avis que ces cours d'eau n'avaient pas été bien défendus lors des négociations qui ont mené à la signature du Traité concernant le saumon du Pacifique, en 1985; selon lui, les négociateurs canadiens ont tout simplement fait des compromis à ce chapitre<sup>(2)</sup> afin d'obtenir des concessions ailleurs en Colombie-Britannique. Les négociateurs canadiens ont eu beaucoup de mal à faire accepter par les Américains le principe de l'équité sur ces cours d'eau. Jusqu'à tout dernièrement, le Canada autorisait l'État de l'Alaska à effectuer des recherches et à gérer les populations de poissons de ces fleuves et, dans les revues et rapports américains, on en parlait comme de zones de production de saumon de premier plan pour les États-Unis. De plus, les Américains revendiquaient la moitié des poissons produits dans la partie canadienne de ces fleuves, sous prétexte que les aires en eau douce et estuariennes, situées en territoire américain, permettent aux poissons de grandir et de revenir plus tard à leurs frayères<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Pacific Region Salmon Stock Management Plan*, 1986, p. 1, 12 et 25.

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 3, 14 novembre 1986, p. 88.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 94.

FIGURE 3 — NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE



Source: Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, Carte MCR 3F (Colombie-Britannique), 1<sup>re</sup> édition, 1973.

TABLEAU 27

**COMPARAISON DES PRISES MOYENNES DE SAUMONS CANADIENS DANS LES COURS D'EAU TRANSFRONTALIERS, PAR LES PÊCHEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS QUI UTILISENT LE FILET MAILLANT, 1981-1985**

(prises moyennes, milliers)

Fleuve	Espèce	Prises américaines en cours d'eau ou à l'embouchure	Estimations des interceptions par des pêcheurs américains <sup>1</sup>	Prises canadiennes en cours d'eau	Prises totales de saumons canadiens	Proportion moyenne du Canada (%)	Proportion du Canada (%) en vertu du traité concernant le saumon du Pacifique <sup>2</sup>
<i>Alesek</i>	Quinnat	0,3	0,3	0,4	0,7	57,1	Non visée par les négociations
	Rouge	18,0	16,2	3,0	19,2	15,6	
	Coho	7,1	6,4	0,1	6,5	1,5	
<i>Taku</i>	Quinnat	2,1	2,1	0,4	2,5	16,0	Accidentelle 15 p. 100
	Rouge	65,8	55,9	17,4	73,3	23,7	
	Coho	32,7	22,9	4,8	27,7	17,3	Accidentelle
	Rose	177,7	151,0	5,7	156,7	3,6	Accidentelle
	Kéta	64,6	38,8	2,5	41,3	6,1	Accidentelle
<i>Stikine</i>	Quinnat	1,6	1,4	1,8	3,2	57,0	Accidentelle 35 p. 100
	Rouge	160,1	42,4	23,7	66,1	35,9	
	Coho	60,3	42,2	6,7	48,9	13,7	2 000 poissons
	Rose	324,9	32,5	2,3	34,8	6,6	Accidentelle
	Kéta	44,6	8,9	0,7	9,6	7,3	Accidentelle

<sup>1</sup> Il s'agit d'estimations grossières. Il faut noter que les pêcheurs à la traîne de l'Alaska interceptent beaucoup de saumons, surtout du quinnat et du coho; le tableau ne fait pas état de ces prises. (Ainsi, on pense qu'entre 50 p. 100 et 70 p. 100 des saumons coho capturés sont pris par ces pêcheurs.)

<sup>2</sup> Ces chiffres ne traduisent pas les nouvelles garanties relatives aux saumons de remonte.

Sources: Ministère des Pêches et des Océans, mémoire présenté au comité, 14 novembre 1986, tableau 1; représentant du Groupe de discussion du Nord, cours d'eau transfrontaliers, Commission du saumon du Pacifique, fascicule n° 3, 14 novembre 1986, p. 95.

Le tableau 27 compare les prises moyennes de saumons canadiens provenant des trois grands cours d'eau transfrontaliers du nord de la Colombie-Britannique, par des pêcheurs canadiens et américains qui utilisent le filet maillant; il donne également le pourcentage des poissons canadiens capturés par des Canadiens, avant et après la signature du traité. Pour 1985-1986, on a fixé la part canadienne sur le fleuve Stikine à 35 p. 100 du total des prises admissibles de saumon rouge ou à 10 000 poissons, selon la quantité la plus grande, et à 2 000 saumons coho. Sur le fleuve Taku, on l'a fixée à 15 p. 100 du total des prises admissibles de saumon rouge. Le Comité n'ignore pas qu'il existe d'autres cours d'eau transfrontaliers, notamment les fleuves Alesek, Unuk, Whiting et Chilkat, dont les Canadiens ne tirent aucun avantage. Il appert que ces cours d'eau contribuent passablement aux prises des pêcheurs américains<sup>(1)</sup>. Par conséquent, le Comité recommande:

**(3a) Que le gouvernement du Canada exige que le principe de l'équité, évoqué à l'article III, alinéa 1(b) du traité canado-américain concernant le saumon**

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 95.

**du Pacifique, vienne en priorité durant les prochaines négociations avec les États-Unis au sujet des stocks de saumon des cours d'eau transfrontaliers.**

On estime que la production annuelle totale de ces cours d'eau transfrontaliers représente entre deux et cinq millions de saumons<sup>(1)</sup>. Le Comité pense qu'on devrait entreprendre d'autres recherches sur ces cours d'eau, car les données relatives aux saumons de remonte et à la productivité de la majorité des populations sont soit très variables, soit limitées<sup>(2)</sup>. Il ne fait aucun doute que des renseignements supplémentaires contribueraient grandement à étayer la position canadienne lors des négociations à venir. Par conséquent, le comité recommande:

- (3b) Que le ministère des Pêches et des Océans consacre suffisamment de fonds aux recherches visant à élargir sa base de données sur les populations de saumon des cours d'eau transfrontaliers de la région.**

**D. Les interceptions par des bateaux étrangers en haute mer**

Il importe aussi de signaler que le saumon canadien risque la capture accidentelle par des bateaux étrangers qui pratiquent la pêche en haute mer, à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles. Le Canada et les États-Unis ont déjà notamment essayé d'inciter les Japonais à réduire leur effort de pêche, directement et par l'entremise de la Commission internationale des pêches du Pacifique nord. Le MPO effectue actuellement une série d'expéditions de recherche dans le Pacifique nord pour déterminer si la pêche hauturière du calmar, pratiquée par les étrangers, constitue une menace sérieuse pour le saumon canadien. Le Comité estime que le problème des interceptions en haute mer est suffisamment grave pour justifier ces mesures qui permettront d'améliorer la banque de renseignements du ministère; en conséquence, il recommande:

- (4) Que le ministère des Pêches et des Océans poursuive son programme de collecte de données sur les interceptions de saumon canadien en haute mer par des bateaux étrangers. Il faudrait aussi songer à renforcer la capacité du ministère d'assurer la surveillance en haute mer.**

**E. La ligne A-B**

À Prince Rupert, on s'est inquiété de la possibilité que le Canada négocie la frontière maritime séparant, dans l'entrée Dixon, l'extrémité sud de l'enclave de l'Alaska et la Colombie-Britannique. Le Canada soutient que la frontière latitudinale, connue sous le nom de ligne A-B, est la frontière internationale, tant pour les eaux que pour les terres situées dans l'entrée Dixon<sup>(3)</sup>, comme le montre la figure 4. Les États-Unis font valoir que la frontière maritime devrait suivre une ligne médiane située plus au sud, qui partagerait plus ou moins également les eaux de l'entrée Dixon entre le Canada et les États-Unis<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 89.

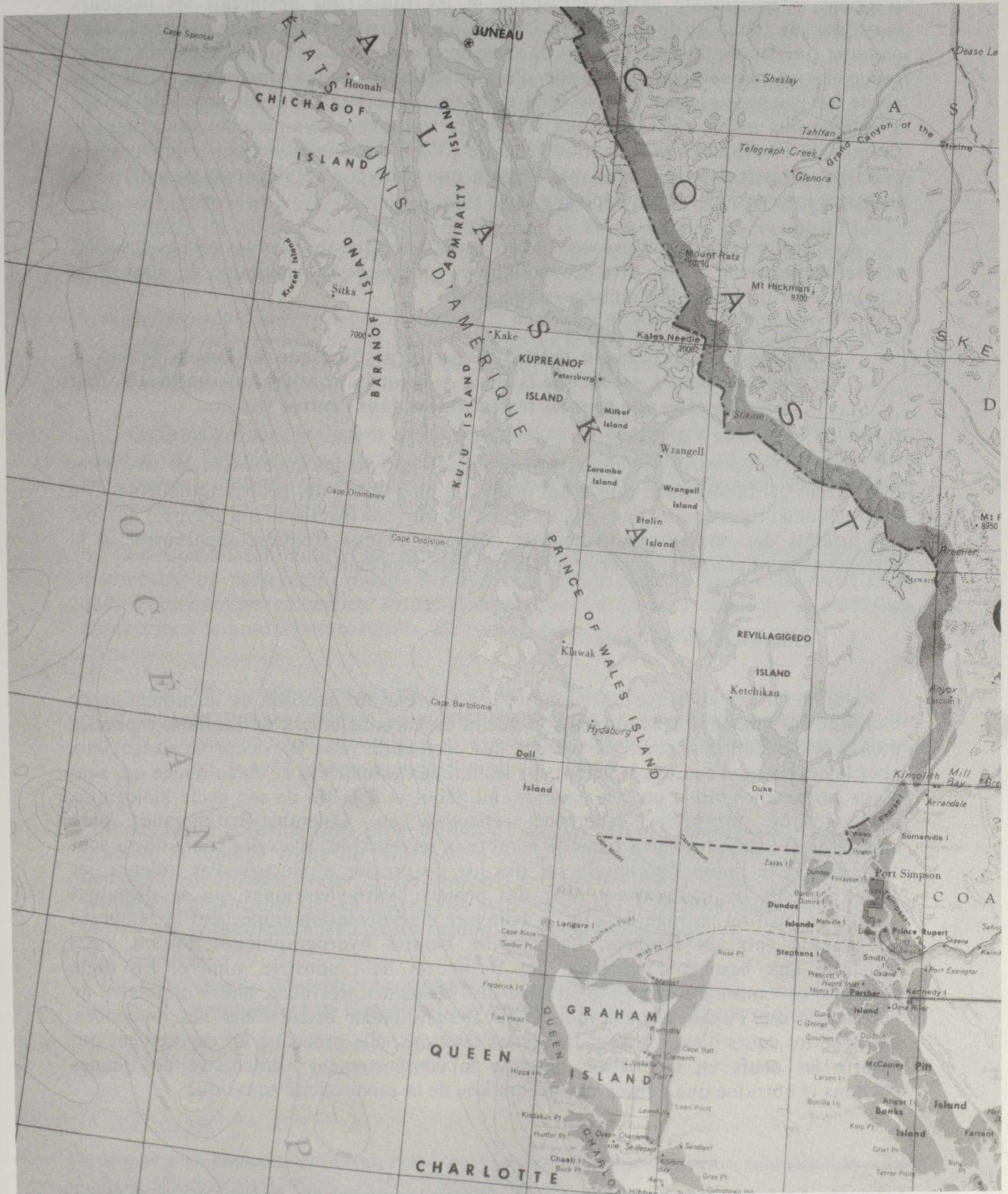
<sup>(2)</sup> *Pacific Region Salmon Stock Management Plan* (1986), p. 1, 12 et 25.

<sup>(3)</sup> À l'extérieur de l'entrée Dixon, le Canada a adopté, en 1977, le principe d'une ligne équidistante pour ce qui est des pêches, tout en veillant expressément à ce que cela ne porte pas atteinte aux négociations avec les États-Unis et à l'établissement de la frontière maritime unique qui divisera les pêcheries et le plateau continental entre le Canada et les États-Unis.

<sup>(4)</sup> Ministère des Affaires extérieures, mémoire soumis au président du Comité, 10 novembre 1986, p. 10.



FIGURE 4 — LA LIGNE A-B



Source: Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, Carte MCR 3F (Colombie-Britannique), 1<sup>re</sup> édition, 1973.

Les pêcheurs canadiens de la région prétendent qu'un déplacement de cette frontière internationale entre le Canada et les États-Unis délogerait les pêcheurs canadiens de flétan et de poisson de fond de leurs territoires de pêche habituels, sans compter que les stocks de hareng et de saumon canadiens, particulièrement de saumon rouge et rose, risqueraient encore plus d'être interceptés par les Américains au moment où ils traversent le secteur pour se rendre frayer dans les eaux canadiennes. Un groupe a indiqué que même s'il existe, aux termes du traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, une obligation générale à l'égard des interceptions imprévues non précisées dans le traité, il n'est pas certain que celle-ci s'appliquerait toujours si la frontière internationale était déplacée<sup>(1)</sup>.

Compte tenu de ce qui précède et de l'importance que revêtent les pêches actuelles et éventuelles pour le bien-être économique et général de la population du nord de la Colombie-Britannique, le Comité recommande:

- (5) Que le gouvernement fédéral réitère la position que le Canada défend de longue date, à savoir que la ligne A-B est la frontière internationale, tant pour les eaux que pour les terres situées dans l'entrée Dixon.**

En ce qui concerne les autres litiges canado-américains concernant les frontières maritimes<sup>(2)</sup>, il faudrait, en raison des intérêts à long terme des pêches actuellement ou éventuellement pratiquées dans ces secteurs, établir des frontières qui tiennent compte des intérêts des pêcheurs canadiens et négocier chaque frontière séparément, à la lumière des caractéristiques particulières du secteur en cause.

## **F. L'habitat du poisson**

Au cours des audiences du Comité, il a souvent été question de la protection de l'habitat du poisson, vu notamment le déclin de certains stocks de saumon, espèce la plus précieuse de la région. La plupart des projets de mise en valeur se situent aux abords des cours d'eau et empiètent sur les milieux estuariens et d'eau douce qui sont d'une importance vitale pour le saumon, au début et à la fin de son cycle biologique. L'exploitation forestière, tellement répandue en Colombie-Britannique, pose apparemment des problèmes dans de nombreux secteurs: les rives des cours d'eau sont déboisées et le limon s'accumule sur des lits de gravier productifs. Par ailleurs, les détournements de cours d'eau pour des projets hydro-électriques qui se disputent l'usage exclusif ou partagé de telle ou telle aire d'alimentation empêchent la remontée du saumon vers ses frayères. Les fragiles bassins hydrographiques doivent aussi satisfaire aux besoins d'irrigation des fermes et de l'industrie minière. En règle générale, on considère que l'exploitation des gisements alluviaux, pierre angulaire de l'économie du Yukon et sujet qui a été abondamment discuté lors des audiences, perturbe les cours d'eau où vont frayer les saumons; elle provoque un envasement qui étouffe les oeufs en incubation, modifie le comportement alimentaire des jeunes poissons et entraîne une diminution généralisée de la productivité aquatique.

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 4, 17 novembre 1986, p. 62.

<sup>(2)</sup> La frontière maritime qui sépare la Colombie-Britannique de l'État de Washington, au-delà du détroit Juan de Fuca, et la frontière qui sépare le Yukon de l'Alaska, dans la mer de Beaufort.

Les projets d'aménagement urbain et industriel sur les 100 derniers kilomètres du bassin du Fraser, où se concentre près de la moitié de la population de la Colombie-Britannique, ont de plus en plus de répercussions sur la production de saumon de la région. L'installation de ports de pêche et de plaisance, ainsi que la construction de routes, de chemins de fer, de pipe-lines et de lignes de transmission menacent l'habitat du poisson. Les déversements accidentels d'hydrocarbures présentent aussi un danger constant.

En octobre 1986, le gouvernement fédéral adoptait une nouvelle politique dont l'objectif est la réalisation d'un «gain net» pour ce qui est de la capacité de production de l'habitat du poisson, objectif à réaliser par la conservation, la reconstitution et l'aménagement de l'habitat<sup>(1)</sup>. Le principe «d'aucune perte nette» est l'un des aspects fondamentaux de la nouvelle politique:

le Ministère doit chercher à compenser les pertes inévitables d'habitats en en créant de nouveaux, en procédant de projet en projet, de façon à prévenir toute autre diminution des ressources halieutiques du Canada attribuable à la perte ou à l'endommagement des habitats<sup>(2)</sup>.

Certains groupes craignent qu'en compensant les dommages causés à l'habitat du saumon par l'établissement de piscifactures à d'autres endroits, on finisse par détruire les systèmes naturels de production du saumon qui se maintiennent d'eux-mêmes, contrairement aux piscifactures ou aux écloseseries<sup>(3)</sup>.

Le Comité sait qu'il n'est peut-être pas toujours possible, ni même opportun, d'empêcher un projet qui présente des avantages économiques, mais il reconnaît aussi que la production en milieu artificiel n'est pas toujours la solution de rechange appropriée à la production naturelle. En conséquence, il recommande:

- (6a) Que le ministère des Pêches et des Océans, conformément à sa politique de gestion de l'habitat, n'autorise pas les projets qui empiètent sur l'habitat du poisson, sauf si l'on peut montrer, après d'amples consultations publiques, qu'ils sont nettement dans l'intérêt du Canada.**

À l'heure actuelle, trois programmes de recherches du ministère sont axés sur le saumon: le premier traite de l'interaction entre le poisson et l'industrie forestière, le deuxième, du fleuve Fraser, et le dernier, de l'habitat côtier<sup>(4)</sup>. Le Comité tient à souligner l'importance de ces recherches pour les pêches de la côte ouest, compte tenu du fait que le saumon dépend de ses habitats; il recommande donc:

- (6b) Que le ministère des Pêches et des Océans donne plus d'ampleur à ses programmes de recherches sur l'habitat du poisson dans la région.**

---

<sup>(1)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *Politique de gestion de l'habitat du poisson*, ministère fédéral des Approvisionnements et Services, octobre 1986, p. 12-15.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>(3)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 88.

<sup>(4)</sup> Station de biologie du Pacifique (MPO), mémoire, p. 17.

## LA GESTION D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE, MAIS LIMITÉE

### A. Accords de consultation entre le ministère des Pêches et des Océans et les pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones

En Colombie-Britannique, le secteur de la pêche est complexe; il réunit de nombreux pêcheurs sportifs, des groupements commerciaux qui ne s'intéressent qu'à certaines espèces ou pratiquent un type de pêche donné et des autochtones qui, traditionnellement, pêchent dans la région. Le Comité a été instruit des intérêts contradictoires de ces groupes, qui se disputent farouchement une ressource commune limitée, chacun voulant que les orientations de l'État visent à protéger et à développer sa propre activité.

La répartition des ressources en saumon est une question particulièrement litigieuse. Non seulement les pêcheurs à la traîne commerciaux et les pêcheurs sportifs se disputent-ils le même poisson, mais les pêcheurs au filet, qui se concentrent sur une espèce comme le saumon rouge, prennent souvent par accident du poisson habituellement pêché à la ligne<sup>(1)</sup>, par exemple, du quinnat. Les faibles revenus des pêcheurs et les difficultés que connaît régulièrement ce secteur de l'économie accentuent les frictions entre les groupes<sup>(2)</sup>. Dans la répartition de la ressource, le but du MPO est de veiller à réduire les conflits au minimum et à concilier équitablement les intérêts contradictoires, mais le Comité a appris que des groupes ont déjà contesté les décisions du ministère devant les tribunaux.

Le gouvernement ne peut bien gérer les ressources et la pêche sans avis extérieurs, sans connaissances spécialisées et sans collaboration. Au cours de la dernière décennie, le MPO a créé sur la côte ouest nombre de comités consultatifs, groupes de travail et autres commissions pour informer et consulter l'industrie en vue d'élaborer des plans de gestion et de répartition qui fassent l'unanimité, et de conseiller le ministère sur des questions de tous ordres. Pendant la majeure partie de 1986, le principal groupe consultatif de la région du Pacifique a été le Conseil consultatif du ministre (CCM), composé de représentants des associations de pêche et du secteur du conditionnement, qui ont donné au ministre des conseils de caractère général sur une vaste gamme de questions, dont la répartition du poisson.

La composition du CCM devait représenter les principaux intérêts des pêcheries du Pacifique, mais certains groupes reprochent au Conseil d'avoir utilisé de mauvaises méthodes et de ne pas représenter les divers secteurs de l'industrie, ce qui aurait entraîné une répartition inéquitable du total des prises entre les pêcheurs autochtones, sportifs et commerciaux et entre les utilisateurs des divers types d'engins de pêche. Le Comité a appris que plusieurs groupes avaient pour cette raison retiré leur appui au CCM.

La création d'une nouvelle structure de consultation sur les pêches du Pacifique a été annoncée le 31 octobre 1986<sup>(3)</sup>. Elle comprendra le Conseil régional du Pacifique (CRP), conseil consultatif composé de 12 membres représentant les divers types de

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 50.

<sup>(2)</sup> Pearse (1982), p. 6.

<sup>(3)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, «Création d'un Conseil régional du Pacifique», communiqué, 31 octobre 1986, (NR-HQ-86-81E).

pêche commerciale, l'industrie du conditionnement, les intérêts autochtones et le secteur de la pêche sportive<sup>(1)</sup>. Le CRP tiendra lieu de tribune où il sera possible de discuter des orientations stratégiques; quatre comités des espèces (saumon, poisson de fond, hareng, mollusques et crustacés), appuyés par des groupes consultatifs locaux, seront chargés des plans de répartition et des questions de gestion.

Le Comité appuie ces initiatives qui visent à restructurer et à améliorer la consultation entre les groupes de pêche eux-mêmes et entre ces groupes et le ministère, et juge impérieux qu'on tienne davantage compte de l'avis de ces groupes sur la question complexe et controversée de la gestion des pêches. Il estime aussi qu'un organisme de consultation efficace chargé de conseiller le ministre doit largement représenter les divers intérêts dans ce domaine et, en conséquence, il recommande:

- (7) Que le ministre des Pêches et des Océans examine périodiquement la composition du CRP, ainsi que la représentation des groupes concernés au sein d'autres organes consultatifs, afin de s'assurer que tous y sont équitablement représentés.**

## **B. Planification à long terme**

Le Comité a appris avec étonnement qu'il n'existe pas de politique cadre, de plan à long terme ou d'ensemble d'orientations prioritaires et de stratégies pour guider le gouvernement et l'industrie de la pêche. L'assertion suivante d'un témoin l'a particulièrement impressionné:

Premièrement, il n'y a aucune vision d'ensemble; personne ne semble comprendre le but des diverses mesures du gouvernement, car celui-ci ne semble pas lui-même avoir une idée du genre d'avenir qu'il est censé forger. Faute d'une vision d'avenir, il n'est donc pas étonnant qu'il n'y ait pas de cadre pour une politique d'ensemble. Et en l'absence de cadre, on ne peut que prendre des décisions au jour le jour, car la gestion ponctuelle ne fait que réagir aux problèmes les plus pressants<sup>(2)</sup>.

Les problèmes complexes de la gestion des pêches de la côte ouest supposent un plan fondé sur des objectifs et un ordre de priorités à long terme; autrement le MPO ne pourra remplir son mandat qui est de préserver la ressource et d'augmenter au maximum les avantages économiques et sociaux de la pêche. En conséquence, le Comité recommande:

- (8) Que le ministre des Pêches et des Océans, en collaboration avec la province de la Colombie-Britannique et en consultation avec l'industrie de la pêche et le CRP, élabore des plans et des objectifs à long terme pour la gestion des pêches de la côte ouest.**

<sup>(1)</sup> Six représentants de la pêche commerciale et de l'industrie du conditionnement, trois des intérêts autochtones et trois du secteur de la pêche sportive.

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 5, 18 novembre 1986, p. 20-21.

### C. Répartition du saumon entre les pêcheurs commerciaux

Les pêcheurs commerciaux de saumon se disputent une ressource limitée, chaque secteur défendant farouchement sa part en fonction de son niveau de prises antérieur. Il semble que les gains nets des bateaux de pêche à la senne, à la traîne et aux filets maillants varient considérablement à cause des différences de capacité des navires de chaque type et des différences de valeur des espèces de saumons prises par chacun. Un groupe a signalé au Comité que:

Le Ministère semble avoir fini par céder aux lobbyistes sur la question des contingentements et l'on décèle maintenant de graves iniquités en ce qui concerne les pourcentages et les contingents attribués aux différents types de pêche [...]. On a accordé aux pêcheurs qui se servent de filets maillants le droit exclusif de pêcher dans les principales rivières et bras de rivières. Lorsque la pêche aux filets maillants et la pêche à la senne s'effectuent dans une même région, les filets maillants jouissent, dans beaucoup de cas, d'une période de pêche plus longue. Cela donne lieu à de très graves iniquités sur le plan de la répartition [du] poisson par personne. Que les pêcheurs qui utilisent les filets maillants ou les lignes traînantes accumulent des revenus bruts équivalents ou supérieurs à ceux des bateaux senneurs est inéquitable en soi puisque les revenus bruts des bateaux senneurs doivent être partagés entre cinq membres d'équipage, tandis que les produits de la pêche à la traîne et aux filets maillants n'ont pas à être répartis entre autant de personnes<sup>(1)</sup>.

Le Comité se rallie à l'idée de mener une étude sur les recettes par pêcheur selon les divers types de pêche commerciale, afin d'aider les responsables à décider de la répartition du poisson, et il recommande donc:

- (9) Que le ministère des Pêches et des Océans effectue ou commande une analyse économique globale de la répartition des recettes nettes tirées des divers types de pêche commerciale.**

### D. Surcapacité de la flotte commerciale

L'un des principaux problèmes de la pêche commerciale, c'est la surcapacité d'exploitation de sa flotte. Il y a beaucoup plus de moyens déployés qu'il n'en faut pour prendre le poisson qui existe maintenant ou qui existera dans un avenir prévisible. D'après les évaluations, les captures totales sur la côte ouest pourraient être le fait d'environ la moitié de la flotte actuelle<sup>(2)</sup>. Le récent rapport du Vérificateur général signalait que le nombre de bateaux de pêche a été ramené de 6 000 à 4 400 au cours des 15 dernières années et que la capacité d'exploitation a augmenté radicalement du fait de la rénovation des bateaux et des progrès techniques<sup>(3)</sup>.

Le problème de la surcapacité, qui caractérise aussi d'autres régions du Canada, tient à ce que le poisson est une ressource commune, qui ne devient propriété privée que lorsqu'un pêcheur l'a capturé et sorti de l'eau. Cela donne lieu à une «course au poisson» et crée une situation qu'on pourrait résumer ainsi: beaucoup trop de bateaux à la recherche de trop peu de poisson. Dans les bonnes années, comme celle qu'on a connue dans la région en 1985-1986, les pêcheurs sont incités économiquement à augmenter

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 5, 18 novembre 1986, p. 32.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 16.

<sup>(3)</sup> Vérificateur général, *Rapport* (1986), par. 10.25.

leur part des prises et à s'équiper de plus gros navires, de meilleurs engins et de matériel plus perfectionné en prévision des prises futures. Les mauvaises années, ils ont du mal à rentabiliser leur mise de fonds.

Plusieurs croient que l'actuelle surcapacité d'exploitation abrège la saison de pêche. Ainsi, en 1986, dans trois secteurs, la pêche du hareng n'a duré en moyenne que 15 heures<sup>(1)</sup>. La même année, on a pêché 650 000 saumons rouges dans la rivière Adams en deux heures et demie<sup>(2)</sup>. Lorsqu'une flotte de pêche a une surcapacité d'exploitation, elle risque de surpêcher, la concurrence entre les divers groupes de pêcheurs s'intensifie, le ministère des Pêches et des Océans a plus de mal à exercer sa surveillance et il y a dilapidation de la richesse naturelle. Le Vérificateur général en a conclu que:

[Le] coût total de la pêche et du traitement (bateaux, essence, salaires, usines de traitement et équipement) ainsi que les dépenses du gouvernement correspondent à peu près à la valeur totale des pêches. Par conséquent, en vertu de la structure de gestion et de la réglementation actuelles, le pêcheur moyen, le gouvernement et le contribuable arrivent à peine à atteindre un seuil de rentabilité<sup>(3)</sup>.

On a déjà proposé diverses solutions au problème de la surcapacité d'exploitation<sup>(4)</sup>, notamment un programme de rachat de 100 millions de dollars, financé en partie par les pêcheurs et que le Conseil consultatif du ministre a recommandé, mais qui n'a jamais été mis en oeuvre. En 1982, la Commission Pearse a proposé qu'un office gouvernemental retire un certain nombre de permis de pêche et en indemnise les détenteurs, de façon à réduire le nombre de pêcheurs exploitant les stocks de saumon et de hareng rogué<sup>(5)</sup>.

Le Comité reconnaît qu'il serait très difficile de rationaliser la flotte de pêche et, par ailleurs, que le ministère des Pêches et des Océans n'a encore rien décidé pour résoudre le problème. Il recommande donc:

- (10) Que le ministère des Pêches et des Océans mette au point et applique, en consultation avec l'industrie de la pêche, des plans, des orientations ou des ordres de priorité pour réduire la surcapacité d'exploitation de la flotte de pêche.**

Il y aurait aussi lieu de songer à mettre en place un programme d'octroi de permis de zone pour réglementer la pêche du saumon pratiquée avec tous les types d'engin. Ce système ressemblerait à celui qui sert à la réglementation de la pêche du hareng depuis 1981 et qui a contribué à réduire «le nombre global de bateaux de pêche ainsi que la capacité de prise dans chaque zone de pêche<sup>(6)</sup>». Le ministère devrait aussi voir s'il est souhaitable de définir le principe d'une «flotte idéale». Pour résoudre cet épineux problème, il faudra beaucoup de temps et l'accord des intéressés sur toute une série de questions économiques et sociales, notamment sur l'opportunité d'autoriser les autochtones à posséder un plus grand nombre de bateaux de pêche commerciale.

---

<sup>(1)</sup> *Ibid.*

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 42.

<sup>(3)</sup> Vérificateur général, *Rapport* (1986), par. 10.30.

<sup>(4)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 17.

<sup>(5)</sup> Pearse (1982), p. 131.

<sup>(6)</sup> Vérificateur général, *Rapport* (1986), par. 10.34.

## E. Reconnaissance de la pêche sportive

Selon les nombreux mémoires présentés par les pêcheurs sportifs de la région, le ministère des Pêches et des Océans ne tient pas suffisamment compte de cette pêche et ne l'encourage pas assez, et leurs auteurs laissaient entendre que le ministère se souciait plutôt du secteur commercial dans l'affectation des crédits, la mise en place des programmes et la répartition des ressources. Les représentants de la pêche sportive ont fait valoir à maintes reprises des arguments d'ordre économique et souligné l'importance de leur type de pêche par rapport à la pêche commerciale. Ils ont parlé notamment de la valeur que représente chaque poisson pris par eux, des mises de fonds élevés qu'exige la pêche commerciale, des bienfaits économiques de la pêche sportive, de la taille de sa flotte (qui compte presque deux fois plus de bateaux que la flotte commerciale) et de l'exploitation très modérée qu'elle fait des stocks.

De nombreux pêcheurs sportifs ont proposé de modifier la *Loi sur les pêcheries* de manière à les reconnaître expressément comme des utilisateurs importants et légitimes des ressources halieutiques. Le Comité a appris que, ces dernières années, le ministère avait limité ou même interdit la pêche dans certains secteurs pour conserver les ressources. Les pêcheurs commerciaux ne s'opposent pas à la pêche purement récréative pratiquée dans de petites embarcations de plaisance, mais ils s'inquiètent de l'expansion rapide que prend l'exploitation commerciale de la pêche récréative par des personnes qui, comme eux, tirent leur subsistance des ressources halieutiques.

Une part importante des dépenses que les touristes canadiens et étrangers engagent dans l'industrie touristique de la côte ouest est indubitablement liée à la pêche. La pêche sportive au Canada aurait apparemment rapporté 4,7 milliards de dollars en 1985<sup>(1)</sup>, ce qui représente une augmentation de 75 p. 100 par rapport à 1980, après rajustement en fonction du taux d'inflation. On estime que la pêche sportive sur la côte ouest représentait, sur ce total, quelque 400 millions de dollars<sup>(2)</sup> en dépenses directes pour l'achat de biens et de services comme la nourriture, le logement et le transport, et en immobilisations pour du matériel.

Il existe beaucoup moins de données sur le profil économique de la pêche sportive que sur celui de la pêche commerciale. Un rapport récent de la Fédération canadienne de la faune mentionnait que, dans la mesure où peu d'études ont été entreprises pour déterminer la valeur et la nature de la pêche sportive dans la région, les règlements et programmes de l'État tendent peut-être à favoriser le secteur commercial<sup>(3)</sup>. À cause de cette lacune, durant les audiences du Comité, les intéressés se sont montrés partagés sur la question de savoir si la pêche récréative rapporte davantage à l'économie que la pêche commerciale. En conséquence, le Comité recommande:

**(11a) Que le ministère des Pêches et des Océans entreprenne une étude exhaustive afin de déterminer l'importance relative des pêches sportives et commerciale de la région, sur les plans économique et social.**

---

<sup>(1)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *Rapport annuel 1985-1986*, Approvisionnement et Services Canada, 1987, p. 24.

<sup>(2)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, Division de l'analyse économique et de la statistique, 9 juillet 1987.

<sup>(3)</sup> F.W.H. Beamish, P.J. Healy et D. Griggs, *Freshwater Fisheries in Canada: Report on Phase 1 of a National Examination*, Fédération canadienne de la faune, Ottawa, octobre 1986, p. 48.



Ces arguments économiques sont certes importants, mais on ne peut pas se fonder uniquement sur eux pour décider de l'avenir de la pêche, de son rôle, de son envergure et de son importance économique relative; les économistes n'arrivent pas à s'entendre sur la valeur réelle de cette activité et n'y parviendront jamais. De plus, la pêche récréative n'est pas simplement une activité économique; c'est aussi une expérience intime de la nature.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande:

**(11b) Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur les pêcheries* de façon à reconnaître les pêcheurs sportifs comme des utilisateurs légitimes des ressources, utilisateurs qui méritent une part équitable, mais certes non illimitée, du poisson disponible.**

**(11c) Que la reconnaissance de l'importance économique et sociale de la pêche sportive transparaisse dans le budget et les ressources du ministère des Pêches et des Océans.**

Les représentants des pêcheurs sportifs ont aussi fait certaines observations non équivoques au sujet de la capture fortuite, par des pêcheurs utilisant des filets, de saumon quinnat et coho et de truite arc-en-ciel. Certains ont estimé que la pêche commerciale au filet ne devait être autorisée que dans les secteurs où les espèces ne se mélangent pas. D'autres ont préconisé l'interdiction pure et simple de la pêche commerciale à la senne et de la pêche du hareng rogué au filet, ainsi que la réduction du nombre de pêcheurs utilisant le filet maillant. Le Comité est convaincu que de meilleures techniques de gestion conçues en vue de favoriser une pêche plus sélective<sup>(1)</sup> permettraient aux pêcheurs sportifs et commerciaux de s'adonner à leur activité sans se nuire mutuellement.

Il recommande donc:

**(11d) Que le ministère des Pêches et des Océans mette au point et préconise, de concert avec les pêcheurs sportifs et commerciaux, de nouvelles méthodes permettant de réduire les prises fortuites dans les pêcheries où diverses espèces cohabitent.**

## **F. Exigences des autochtones**

Depuis quelques années, les autochtones demandent qu'on leur réserve une plus grande part du saumon, tant pour redresser ce qu'ils considèrent comme des torts historiques que pour favoriser leur autonomie économique. Le Comité a su que le ministère des Pêches et des Océans avait pris des dispositions pour qu'un certain nombre de bandes indiennes surveillent les stocks de poisson et en protègent l'habitat, conformément à leur désir d'avoir un droit de regard sur la gestion des ressources. Il s'est aussi rendu compte des multiples facettes que comporte la question des droits de pêche des autochtones.

---

<sup>(1)</sup> Et le Programme de mise en valeur des salmonidés, dont il est question un peu plus loin.

Comme ceux-ci pêchent habituellement pour leur subsistance en amont des rivières, il est parfois difficile aux gestionnaires des pêches de leur garantir des stocks de poisson suffisants. Le problème devrait encore s'aggraver après l'adoption du projet de loi C-31, qui entraînera vraisemblablement une augmentation de la pêche à des fins de subsistance; en effet, cette mesure pourrait faire augmenter le nombre d'Indiens inscrits en accordant ce statut aux Indiens non inscrits.

En outre, de nombreux groupes autochtones souhaitent établir à leur propre compte de petites installations de conditionnement et de congélation et commercialiser une partie du saumon qu'ils tirent de la pêche de subsistance afin d'améliorer les perspectives économiques de leurs collectivités, où le chômage sévit. Les groupes autochtones estiment que les règlements actuels qui leur reconnaissent le droit de pêcher pour assurer leur subsistance, mais qui leur interdisent de vendre, de troquer ou de négocier leurs prises, portent atteinte à leur droit de pêche ancestral et à la tradition autochtone du troc. L'autorisation de vendre du poisson tiré de la pêche de subsistance est une question particulièrement litigieuse, car on croit en général qu'une expansion de la pêche en eaux intérieures pourrait réduire les stocks de saumon exploités par les pêcheurs commerciaux et sportifs.

Les tribunaux sont saisis d'une autre question litigieuse: celle de la compétence administrative des bandes indiennes aux termes de l'article 81 de la *Loi sur les Indiens*, qui leur confie la gestion du poisson dans les réserves. Il reste à établir si la *Loi sur les Indiens* a préséance sur la *Loi sur les pêcheries*. D'autre part, les droits de pêche constituent en général un élément important des revendications territoriales des autochtones, et certains pêcheurs non autochtones craignent que le gouvernement ne règle la question en accordant aux premiers le droit de gérer l'exploitation et la commercialisation des stocks de saumon qui traversent leurs réserves.

Des représentants d'entreprises de pêche s'opposent à ce que les pêcheurs autochtones puissent commercialiser le poisson pris dans les eaux intérieures, faisant valoir que cette pratique réduirait les stocks de saumon exploitables par l'industrie et que, d'autre part, le saumon capturé en eau douce est trop médiocre pour donner un produit alimentaire avantageux sur le marché. Ils ajoutent que les services d'inspection du poisson auraient du mal à faire face à l'excédent de travail qu'entraînerait l'expansion du secteur du conditionnement.

La question des droits de pêche des autochtones présente bien des aspects et n'est pas sans conséquences pour la commercialisation. Il n'appartient cependant pas au Comité de se prononcer sur la légitimité des revendications autochtones. Le Comité recommande donc:

- (12) Que le gouvernement fédéral entreprenne de préciser les droits de pêche et de gestion des pêches des autochtones.**

## **G. L'aquiculture, objet de controverse**

Bien que le Comité ne dispose pas de chiffres précis sur les avantages économiques et financiers de l'industrie naissante de la salmoniculture, un certain nombre de témoins, surtout ceux des agglomérations côtières, y voient un moyen de créer des emplois et de revitaliser les économies locales. Plusieurs ont soutenu qu'avec ses 27 000 km de côtes, la Colombie-Britannique est particulièrement propice à une

industrie florissante, surtout avec les conditions climatiques et océanographiques qui règnent le long du littoral nord<sup>(1)</sup>. Certains ont même avancé que le potentiel de la Colombie-Britannique est peut-être supérieur à celui de la Norvège, premier producteur mondial de saumon d'élevage, en raison de la meilleure qualité de l'eau, de la grande robustesse des espèces sauvages et de la proximité des marchés américains et asiatiques.

L'avenir de l'aquiculture semble effectivement prometteur, mais des pêcheurs commerciaux et d'autres groupes ont néanmoins fait part de leurs inquiétudes au Comité. Ils craignent en effet que, pratiquée de façon intensive, cette culture ne nuise à la santé des stocks actuels de saumon sauvage et à l'environnement. Certains mémoires mentionnaient que le poisson d'élevage pouvait transmettre des maladies aux espèces sauvages ainsi qu'à l'ensemble de la flore et de la faune aquatiques, tandis que d'autres soutenaient qu'il n'y avait aucune preuve scientifique à l'appui de cette assertion. D'autres pays auraient, semble-t-il, déjà éprouvé ce genre de problème, notamment la Norvège, où la multiplication anarchique des piscifactoreries a forcé le gouvernement à imposer de nouveaux règlements pour limiter la taille des établissements et leur concentration géographique. Les témoins ont en outre invoqué le risque de contamination des stocks de saumon sauvage du Pacifique par suite de l'importation des oeufs de saumon de l'Atlantique.

Dans le même ordre d'idées, on s'est montré inquiet de l'expansion rapide de l'aquiculture et de l'insuffisance des services de diagnostic et de soins vétérinaires, auxquels le secteur privé a peu contribué jusqu'à maintenant parce que le marché était trop réduit et les coûts d'établissement trop élevés. Le Comité a cependant été heureux d'apprendre que les prévisions concernant la croissance de l'industrie avaient amené les secteurs privé et public à répondre à ces besoins.

Certains groupes considèrent aussi la multiplication des piscifactoreries comme défavorable au tourisme sur le littoral, car celles-ci diminuent la valeur esthétique et économique des propriétés situées sur le front de mer, elles perturbent les sites de pêche et occupent des mouillages bien abrités, essentiels à la sécurité des plaisanciers et des pêcheurs commerciaux. C'est pourquoi on a fait valoir la nécessité de planifier l'aménagement de la côte, après consultation avec les autres utilisateurs du littoral et des zones situées au large. Des groupes autochtones, pour leur part, se sont plaints que leurs intérêts étaient sacrifiés par les partisans de la mise en valeur à tout prix.

Certaines personnes désireuses de lancer une entreprise aquicole ont protesté contre le grand nombre de permis et d'autorisations exigés par les organismes provinciaux et fédéraux, et la complexité des formalités à remplir<sup>(2)</sup>.

Suite aux préoccupations exprimées par les pêcheurs, les aquiculteurs et les écologistes, et en réponse à un moratoire provincial sur l'octroi par la Couronne de baux et de permis d'occupation des battures, les autorités provinciales ont entrepris, le 6 novembre 1986, une enquête sur la pisciculture. Le rapport d'enquête<sup>(3)</sup>, qui s'adresse principalement au gouvernement provincial, comporte plus de 50 recommandations.

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 4, 17 novembre 1986, p. 38.

<sup>(2)</sup> Le nombre de permis ou d'autorisations exigées varie selon chaque cas.

<sup>(3)</sup> Colombie-Britannique, *Enquête sur la pisciculture en Colombie-Britannique*, David Gillespie, Président, *Report and Recommendations*, 12 décembre 1986.

Le Comité abonde dans le sens des propositions du rapport, mais il craint que l'enquête, qui n'a duré que 30 jours, n'ait pas permis d'examiner à fond tous les conflits et les questions que soulève l'aquiculture. Cette industrie est à son premier stade de développement en Colombie-Britannique, et les nombreuses controverses qu'elle a suscitées (comme celle de savoir s'il faut continuer d'approvisionner l'industrie en oeufs de quinnat produits en écloserie dans le cadre du Programme de mise en valeur des salmonidés) prouvent qu'il conviendrait de définir immédiatement un programme précis et complet de développement dans ce secteur. On pourrait ainsi contrer l'impression de «ruée vers l'or» débridée qui se dégage de l'aquiculture et favoriser la compréhension entre pisciculteurs et pêcheurs commerciaux. Le Comité reconnaît, avec les pisciculteurs, que le moteur de l'expansion doit être le secteur privé, mais il envisage aussi de nouveaux domaines où les pouvoirs publics pourraient intervenir par des inspections et des réglementations propres à préserver l'environnement et à prévenir les conflits avec la pêche traditionnelle. Des enquêtes préliminaires sur l'aquiculture sont en cours au Yukon<sup>(1)</sup>, et le Comité espère qu'à l'avenir, les entreprises commerciales dans ce domaine auront une conduite plus rationnelle qu'en Colombie-Britannique.

En conséquence, le Comité recommande:

- (13a) Que les autorités fédérales, provinciales et territoriales coordonnent parfaitement leurs efforts pour organiser une expansion ordonnée de l'aquiculture. Tous les niveaux de gouvernement devraient adopter dans ce domaine des directives claires, fondées sur des objectifs bien définis et sur une planification et une réglementation minutieuses, après avoir consulté les aquiculteurs et la population. Ils devraient préciser clairement les domaines d'intervention et le cadre de la réglementation concernant l'aquiculture commerciale.**

Il faut reconnaître que l'aquiculture relève en grande partie des autorités fédérales, dont la compétence s'étend à un grand nombre de ses composantes, notamment la réglementation des habitats et la prévention des maladies du poisson. En outre, le gouvernement fédéral soutient la recherche nationale sur l'aquiculture. Les controverses au sujet des répercussions biologiques des piscifactures sur l'environnement marin et sur la santé des stocks de poisson sauvage, ainsi que des effets des produits toxiques, des hormones et des antibiotiques utilisés en pisciculture, viennent en grande partie du fait que ces questions n'ont pas été étudiées à fond.

Le Comité fait siennes les nombreuses doléances exprimées dans ce domaine et recommande:

- (13b) Que le ministère des Pêches et des Océans entreprenne une évaluation des effets de l'aquiculture sur l'environnement marin.**

## **H. La gestion des ressources en saumon dans le nord de la Colombie-Britannique et au Yukon**

Les pêches du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon sont administrées à partir de Vancouver par la Division du Fraser, du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon. Certains témoins ont signalé que cette division se consacre, pour l'essentiel, à la pêche côtière de la Colombie-Britannique, pratiquée surtout dans la région du

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 3, 14 novembre 1986, p. 42.

Fraser, et qui n'a que peu de rapport avec la pêche dans les zones septentrionales. Le Comité reconnaît, avec l'ensemble des intervenants, que le ministère devrait favoriser davantage ces types de pêche<sup>(1)</sup>, et c'est pourquoi il recommande:

- (14) Que le ministère des Pêches et des Océans réévalue la situation des pêches du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon dans sa structure administrative, et qu'il en fasse une division distincte.**

### **I. La gestion des pêches en eau douce au Yukon**

Par l'intermédiaire de sa Division du Fraser, du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon, le MPO gère non seulement les salmonidés, mais aussi les espèces de poisson d'eau douce du Yukon, qui comprennent des stocks d'omble de mer, d'omble chevalier, de *Dolly Varden*, de grand brochet, de flétan du Groënland, de truite arc-en-ciel, de touladi, de corégone et d'ombre de l'Arctique. Les ressources du Yukon en poisson d'eau douce alimentent une pêche de subsistance et une pêche sportive. On trouve en outre une pêche commerciale des espèces d'eau douce dans une vingtaine de lacs du Yukon.

Au cours de ses audiences, le Comité a appris que le gouvernement territorial cherche à obtenir le pouvoir d'administrer la pêche en eau douce<sup>(2)</sup>. Ce projet a reçu un appui unanime, y compris des groupes d'autochtones, car on juge plutôt anormal que l'administration régionale du MPO s'occupe de la pêche en eau douce dans le territoire, alors que sa vocation première est de réglementer la pêche commerciale en mer. Le Comité a été surpris d'apprendre que le MPO avait consacré moins d'une année-personne à la pêche en eau douce au Yukon.

Certains lacs et cours d'eau du Yukon sont soumis à une pêche intense, surtout de la part de pêcheurs venus en avion et qui recherchent surtout certaines espèces lacustres. On manque d'informations sur les stocks de poisson, mais ils auraient diminué, semble-t-il, parce que les autorités du territoire n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour la gestion des pêches. Le gouvernement fédéral avait accepté le principe du transfert de pouvoir, qui devait intervenir le 1<sup>er</sup> avril 1987, mais qui n'a pu se réaliser, les autorités du territoire n'ayant pas autorisé les sommes nécessaires à l'application des programmes de gestion du poisson d'eau douce.

Le Comité approuve une évaluation récente qui préconise, pour la gestion des pêches en eau douce, la collecte de renseignements de première importance sur la production et l'utilisation des ressources<sup>(3)</sup>. Il faudrait aussi accroître la mise en valeur des espèces d'eau douce, qui sont actuellement négligées<sup>(4)</sup>. Le Comité est convaincu que le transfert de compétence en matière de gestion des pêches en eau douce, déjà réalisé au niveau provincial, amènera une gestion mieux adaptée et plus efficace. Aussi recommande-t-il:

- (15) Que s'effectue, comme prévu, la passation des pouvoirs en matière de gestion des stocks d'eau douce aux autorités du territoire du Yukon, et que**

<sup>(1)</sup> Pearse (1982), p. 292.

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 3, 14 novembre 1986, p. 11.

<sup>(3)</sup> Howard Paish and Associates, *The Yukon Sport Fishery: Summary*, mars 1981, p. 7.

<sup>(4)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 3, 14 novembre 1986, p. 22.

le gouvernement fédéral accorde à celles-ci un appui financier suffisant pour réaliser des programmes appropriés de gestion et de mise en valeur du poisson d'eau douce.

## L'ÉLARGISSEMENT DE LA BASE DE RESSOURCES

### A. Le Programme de mise en valeur des salmonidés

On estime que les stocks de saumon, fondement de l'industrie de la pêche de la région, diminuent à un taux moyen d'environ 1,5 p. 100, et moyennes des prises ces dernières années représentent moins de la moitié du rendement potentiel pour cette espèce<sup>(1)</sup>. Naturellement, tous les intervenants s'accordent sur la nécessité de produire davantage de poisson grâce aux techniques déployées dans le remarquable Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS).

Ce programme, financé conjointement par les autorités fédérales et provinciales, a été lancé en mai 1977; il a pour objectif à long terme de doubler les prises de saumon et de truite anadrome pour les ramener à leur ancien niveau d'abondance<sup>(2)</sup>. Il vise aussi à produire des avantages socio-économiques considérables grâce à la réalisation de cinq principaux objectifs: l'augmentation du revenu national et provincial, la création d'emplois, l'amélioration des perspectives économiques des autochtones, mise en valeur des collectivités et des régions désavantagées et l'expansion des possibilités de loisirs<sup>(3)</sup>. Pour atteindre ces objectifs, on a construit des piscifactoreries, des passes migratoires et des frayères artificielles. Afin d'améliorer la ressource et son environnement, on a aussi eu recours à des techniques de restauration de l'habitat d'eau douce et à la fertilisation des lacs. La phase initiale du PMVS (Phase I), qui devait à l'origine prendre cinq ans, a duré sept ans. Depuis 1984-1985, on s'est surtout attaché à améliorer les installations existantes et les habitats du poisson et à passer en revue les résultats obtenus au cours de la Phase I. Les coûts de construction et d'exploitation ont atteint la somme globale de 250 millions de dollars au cours des neuf premières années du programme<sup>(4)</sup>. La mise en oeuvre de la Phase II dépendait du succès obtenu au cours de la Phase I.

En général, le PMVS a donné un certain nombre de réalisations remarquables. Par exemple, le saumon produit dans le cadre du programme a représenté environ 14 p. 100 du poids et 21 p. 100 de la valeur au débarquement de tout le saumon pêché en 1985. Le Comité a aussi appris que l'on commence à peine à récolter les fruits des efforts de mise en valeur, en raison du cycle de vie de deux à six ans du saumon; on estime que le programme n'atteindra son plein rendement que vers 1992 ou 1993<sup>(5)</sup>. Tout en apportant un appui précieux à l'effort biologique du MPO, la Phase I a suscité, par l'entremise de projets de développement économique collectif, des emplois dont la région n'aurait sans doute pas profité autrement. Le PMVS est aussi un succès dans la mesure où il a permis la participation du public grâce à des programmes de sensibilisation de la population, à la création de groupes consultatifs et à des campagnes d'information et d'éducation dans les écoles. On ne peut aisément quantifier les bienfaits découlant de ces mesures, mais ils sont néanmoins manifestes. Le Comité a été

<sup>(1)</sup> Pearse (1982), p. 11, 331-336.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*

<sup>(4)</sup> Vérificateur général, *Rapport*, 1986, par. 10.89.

<sup>(5)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 5, 18 novembre 1986, p. 25.

particulièrement frappé par le dévouement de nombreuses associations de bénévoles, comptant plus de 7 000 membres, qui consacrent de longues heures de travail ardu à la gestion de petites piscifactures, ainsi qu'à la conservation de l'habitat et à la restauration des stocks.

Tous les groupes et les particuliers qui ont comparu se sont inquiétés du manque d'engagement ferme du gouvernement fédéral à l'égard du PMVS, engagement qui permettrait une planification de la mise en valeur. Le Comité est convaincu que le PMVS est un placement nécessaire et valable pour l'avenir des pêches de la côte ouest; il a appris avec joie la décision récente du gouvernement fédéral de renouveler son engagement en fournissant 208 millions de dollars pour les cinq prochaines années<sup>(1)</sup>.

Les divers intervenants de la région ont tous une haute opinion du PMVS, ce qui n'a pas empêché certains de proposer des changements. D'aucuns craignent que dans une pêcherie mixte, la présence de poissons produits en pisciculture nuise aux stocks naturels. Si l'on autorisait la flotte commerciale à pêcher la totalité des stocks de saumon produit en pisciculture, on risquerait d'épuiser les stocks naturels; par ailleurs, si on en limitait la pêche, on se priverait de quantités importantes de saumon produit en pisciculture.

Face à ce dilemme biologique qui se pose aux responsables de la gestion des pêches, certains ont proposé que le MPO favorise les techniques de mise en valeur naturelle et semi-naturelle axées sur le saumon sauvage, au lieu de dépenser davantage pour la production en pisciculture. On estime aussi que les projets de restauration modestes, qui se prêtent bien à la participation du public, contribuent à accroître la rentabilité de la mise en valeur du saumon. D'autres mesures, comme l'enrichissement des lacs, ont donné des résultats particulièrement satisfaisants, comptant «pour environ un quart de la quantité de poissons issus du PMVS, et ne coûtant qu'environ 5 p. 100 du budget<sup>(2)</sup>».

Compte tenu de ces facteurs et du fait que le saumon produit en pisciculture ne saurait remplacer une saine gestion des habitats et des stocks naturels, le Comité recommande:

**(16a) Que le ministère des Pêches et des Océans accorde la priorité au financement des projets axés sur la mise en valeur des stocks naturels de saumon.**

En ce qui concerne la mise en valeur du saumon quinnat et coho, les espèces préférées des pêcheurs sportifs, le rendement des piscifactures a été plus faible que prévu, pour des raisons qui ne sont pas encore très claires. Reconnaisant que la mise en valeur de ces espèces est nécessaire pour que la pêche sportive reste viable, le Comité recommande:

**(16b) Que le ministère des Pêches et des Océans pousse davantage la recherche pour résoudre les problèmes reliés à la mise en valeur du saumon coho et quinnat.**

<sup>(1)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, «Annonce d'un financement additionnel pour le Programme de mise en valeur des salmonidés», *communiqué*, 23 juin 1987 (NR-PR-87-04E).

<sup>(2)</sup> Vérificateur général, *Rapport*, 1986, par. 10.92.

Il convient de signaler qu'un accord entre le Canada et les États-Unis sur la répartition des stocks de saumon est nécessaire pour justifier le prix de la mise en valeur dans le fleuve Yukon. Par ailleurs, tout programme de mise en valeur que le Canada mettra de l'avant dans les fleuves Stikine et Taku, dans le nord de la Colombie-Britannique, avantagera les pêcheurs canadiens assujettis au Traité concernant le saumon du Pacifique. Il importe d'accorder une attention prioritaire à la mise en valeur de ces fleuves pour assurer la viabilité d'une pêche canadienne, vu le faible pourcentage de saumon qui lui échoit à l'heure actuelle. Le Comité recommande:

**(16c) Que des fonds soient consacrés à la mise en valeur des stocks de saumon des fleuves Stikine et Taku.**

Le Vérificateur général a signalé récemment qu'en 1986, on avait recouvré moins de 10 p. 100 des montants de 250 millions de dollars liés au programme<sup>(1)</sup>. Même si cette mesure suscite l'opposition généralisée des pêcheurs commerciaux et sportifs<sup>(2)</sup>, le Comité appuie la hausse récente des droits de permis de pêche commerciale et sportive en vue de recouvrer, en partie, les coûts du PMVS. On a aussi mentionné d'autres façons de récupérer cet argent, notamment en changeant le prix des oeufs excédentaires et en réorientant les profits que les piscifactures relevant du ministère tirent de leur vente à des pisciculteurs. Étant donné que l'un des objectifs du programme à l'origine était d'en recouvrer les coûts auprès des éléments du secteur de la pêche les plus susceptibles d'en bénéficier, le Comité recommande:

**(16d) Que le ministère des Pêches et des Océans trouve d'autres modes de recouvrement des coûts qui pourraient élargir la base de financement du Programme de mise en valeur des salmonidés.**

À long terme, cependant, il faudra conclure des arrangements administratifs et financiers afin de tirer le maximum des possibilités qu'offre la mise en valeur et de s'assurer que ceux qui en profitent assument une juste part des coûts. Par exemple, si l'on réduisait la capacité de pêche de la flotte, on multiplierait les avantages de la mise en valeur. On pourrait aussi mettre sur pied un système de financement par l'utilisateur fondé sur les frais de débarquement. En vertu de ce système, les pêcheurs seraient tenus de verser un droit (par exemple, pour chaque livre de poisson débarqué) dans un fonds destiné à la mise en valeur d'une espèce particulière. De nombreux témoins ont manifesté un vif intérêt pour les piscifactures privées à but non lucratif, comme celles qui existent dans l'État de l'Alaska et dont voici une description.

## **B. Le modèle de mise en valeur de l'Alaska**

Face à un déclin lent, mais constant, de la pêche commerciale du saumon, qui est passée d'un sommet historique de 100 millions de saumons à 25 millions au début des années 1970, l'État de l'Alaska a d'abord imposé des restrictions à l'accès dans cinq régions de pêche afin de freiner la croissance de la flotte commerciale. En 1974, l'Assemblée législative de l'État a présenté une mesure appelée communément la *Private Non-Profit Hatcheries Act*, qui autorisait la création de sociétés à but non lucratif. Quelques années plus tard, elle a mis sur pied le *Fisheries Enhancement Loan Program*, qui permettait à des sociétés privées de contracter des prêts avantageux à

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, par. 10.97.

<sup>(2)</sup> On a augmenté les droits des permis de pêche sportive afin de les porter au niveau des droits provinciaux. Quant aux droits commerciaux, ils ont été doublés.



long terme pour la planification, la construction et l'exploitation de piscifactories. On a aussi formé des associations régionales, réunissant des représentants des pêcheurs commerciaux, sportifs et de subsistance, ainsi que des membres intéressés des collectivités locales, en vue d'élaborer des projets et des plans de production susceptibles de restaurer les stocks de saumon.

Voici quelques caractéristiques des plus intéressantes de la mise en valeur des salmonidés en Alaska. Premièrement, les pêcheurs commerciaux sont tenus de pêcher uniquement dans leur région<sup>(1)</sup>, et ils tiennent par conséquent à y accroître la production de saumon. À titre d'administrateurs d'associations régionales de mise en valeur, ils versent volontairement ou obligatoirement une cotisation équivalant à 2 ou 3 p. 100 de la valeur des débarquements. Cette cotisation, qui est prélevée dans les conserveries et les installations frigorifiques, est par la suite réinvestie dans les piscifactories privées à but non lucratif. Deuxièmement, ces piscifactories se financent aussi par la vente de poisson qui passe par la pêcherie pour être ensuite remis dans des aires de pêche spéciales à proximité des piscifactories. Les pisciculteurs sont autorisés à prélever suffisamment de poisson pour couvrir leurs frais. Troisièmement, ces piscifactories sont situées dans des baies côtières isolées; il s'ensuit que la pêche à l'embouchure s'effectue seulement lorsque les stocks domestiqués se sont départagés des stocks naturels<sup>(2)</sup>.

Jusqu'à présent, sept associations régionales sont formées, dont quatre prélèvent des cotisations<sup>(3)</sup>. Comme le montre le tableau 28, les prêts de l'État consentis à ces sociétés pour la construction et l'exploitation d'installations s'élevaient à plus de 50 millions de dollars US en 1986. On a recueilli plus de 17 millions de dollars US en cotisations et par la vente du poisson des aires de pêche spéciales. Quelque 7,9 millions jeunes saumons, relâchés des piscifactories privées à but non lucratif, ont été soit capturés une fois adultes dans le cadre de la pêche traditionnelle, soit remis dans des aires spéciales en 1986<sup>(4)</sup>. En comparaison, le PMVS canadien a produit environ 8,6 millions de saumons en 1985, dont environ 4,7 millions ont été capturés, pour une dépense totale de 250 millions de dollars<sup>(5)</sup>. Cependant, ces chiffres ne sont sans doute pas directement comparables à cause des différences entre le Canada et l'Alaska dans l'éventail des espèces et l'habitat du poisson.

Le Comité sait que la démarche de l'Alaska se fonde sur le principe des droits de pêche exclusifs, qui n'a pas encore été approuvé dans la région du Pacifique<sup>(6)</sup>, et sur l'accès limité des pêcheurs à certaines aires de pêche. Cependant, d'après ce que le Comité a pu voir, le modèle de mise en valeur des stocks de salmonidés adopté par l'Alaska semble être un système viable, digne d'une étude plus poussée; non seulement permet-il le recours à l'initiative privée, mais il suppose que les bénéficiaires de la mise en valeur en assument le prix.

<sup>(1)</sup> En Colombie-Britannique, on a limité le nombre de permis le long de la côte, même si on n'a pas restreint les mouvements de la flotte de pêche.

<sup>(2)</sup> En Colombie-Britannique, de nombreuses installations de mise en valeur sont disséminées le long des principaux affluents renfermant du saumon, ce qui fait que les stocks sauvages se mêlent par trop aux stocks domestiqués.

<sup>(3)</sup> Alaska Department of Fish and Game, Division of Fisheries Rehabilitation, Enhancement and Development (FRED), «Fred 1986 Annual Report to the Alaska State Legislature», *FRED Reports*, n° 70, janvier 1987, p. 53.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>(5)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *SEP Update 1985*, 1986, p. 16.

<sup>(6)</sup> Neil Bourne et J. Roly Brett, «L'aquiculture en Colombie-Britannique», dans G.I. Pritchard (éd.), *Comptes rendus de la Conférence nationale d'aquiculture*, Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques n° 75, Ottawa, ministère des Pêches et des Océans et Conseil des sciences du Canada, 1984, p. 40.

En conséquence, le Comité recommande:

- (17) Que le ministère des Pêches et des Océans et le secteur privé évaluent la possibilité d'implanter des piscifactures privées à but non lucratif dans la région.**

**TABLEAU 28**

**CUMUL DES PRÊTS DE L'ÉTAT DE L'ALASKA ET DES FONDS DE MISE  
EN VALEUR REMIS AUX ASSOCIATIONS,<sup>1</sup> ET VENTES ANNUELLES  
DE POISSON POUR 18 PISCIFACTURES PRIVÉES  
À BUT NON LUCRATIF,<sup>2</sup> 1986**

Prêts, fonds et ventes	Montants (en milliers de dollars US)
Prêts de l'État	
Pour la construction d'installations	40 886,9
Pour l'exploitation	10 642,5
Cumul des fonds de mise en valeur tirés des cotisations et remis aux associations en vertu d'ententes contractuelles	15 633,7
Estimation du revenu tiré de la vente, en 1986, du poisson remis dans des aires de pêche spéciales	1 867,0

<sup>1</sup> Au 30 juin 1986.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 1986.

Source: FRED 1986 Annual Report, *FRED Reports*, tableau 6, p. 57.

## **L'EXPANSION DES MARCHÉS**

### **A. L'intervention des pouvoirs publics dans la commercialisation**

Le Comité convient, avec l'ensemble des intervenants, que le secteur privé est parfaitement capable de commercialiser les produits de la pêche et de manifester la souplesse nécessaire pour répondre aux forces du marché. En réponse aux inquiétudes exprimées par certains témoins au sujet des offices de commercialisation et des autres formes éventuelles d'intervention directe des pouvoirs publics dans la commercialisation, le Comité recommande expressément:

- (18) Que les pouvoirs publics n'interviennent pas directement dans la commercialisation des produits de la pêche de la côte ouest.**

Il faut toutefois reconnaître que les gouvernements ont un rôle important à jouer pour aider l'industrie, en partageant les frais de certaines études de marché, en fournissant renseignements et conseils sur l'état des marchés, en faisant le lien entre les

acheteurs étrangers et les producteurs canadiens<sup>(1)</sup>, en inspectant les produits de la pêche pour assurer leur conformité aux normes de qualité, en introduisant des impératifs de commercialisation dans la gestion des pêches pour en améliorer le rendement, et en favorisant dans le public la connaissance et la consommation des produits canadiens.

## **B. Les marchés du poisson frais**

Pour faire face à la demande croissante de poisson frais au Canada, aux États-Unis et sur les autres marchés étrangers, le Comité insiste sur la nécessité de résorber la surcapacité de la flotte de pêche. Cette surcapacité a pour effet de raccourcir la saison de pêche et de concentrer les livraisons de poisson, qu'on doit alors traiter rapidement en le congelant ou le mettant en conserve. En outre, cette surcapacité augmente indûment le prix de l'acheminement des produits sur le marché. En réduisant la flotte, on éviterait la surexploitation des ressources, on pourrait étendre la saison de pêche, améliorer la surveillance du poisson acheminé aux usines de conditionnement et approvisionner les marchés en poisson frais sur de plus longues périodes<sup>(2)</sup>.

Comme les tendances du marché favorisent le poisson frais, le Comité recommande:

### **(19a) Que les futurs programmes de gestion des pêches de la côte ouest veillent à exploiter toutes les possibilités concernant la livraison de poisson frais sur les marchés.**

Actuellement, il ne semble pas y avoir de concurrence effrénée sur le marché du poisson frais entre le saumon sauvage et le saumon de pisciculture de Colombie-Britannique. On peut toujours arguer que le coho et le quinnat, les deux espèces produites en pisciculture, ne représentent qu'un faible pourcentage des prises commerciales de saumon, et que le saumon frais de pisciculture pourrait se conditionner et se vendre en dehors de la saison de pêche commerciale. Cette pratique atténuerait le caractère saisonnier de l'emploi dans le conditionnement du poisson, favoriserait l'utilisation des installations et des réseaux de transport pendant la saison creuse et régulariserait, à longueur d'année l'approvisionnement des marchés en produits de la côte ouest, stimulant ainsi la demande générale.

Il faut noter cependant que les salmoniculteurs de Colombie-Britannique envisagent de commercialiser l'essentiel de leur production future aux États-Unis, en particulier dans les grands centres de la côte ouest<sup>(3)</sup>. On présume généralement que la demande américaine de saumon frais continuera d'augmenter, mais il faut considérer aussi que la croissance de la production en Colombie-Britannique coïncidera avec un afflux de saumon d'élevage en provenance de divers pays étrangers. Les producteurs de Colombie-Britannique ont tout lieu de s'en inquiéter, puisqu'on ne peut prédire le moment précis où le marché arrivera à saturation. On devrait en voir un signe avant-coureur dans le fait que les producteurs norvégiens n'ont pas réussi à commercialiser toute leur production de poisson frais en Europe en 1986, et qu'ils ont dû en congeler une partie.

<sup>(1)</sup> Y compris les pays du bloc de l'Est et ceux qui bénéficient d'une aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 42.

<sup>(3)</sup> On estime qu'au moins la moitié de la production sera consommée aux États-Unis d'ici à 1990, à cause de l'ampleur du marché américain, de sa proximité et de son accessibilité.

En somme, il conviendrait d'élaborer un meilleur plan de commercialisation pour le saumon d'élevage frais de Colombie-Britannique. La *B.C. Salmon Farmers' Association*, qui représente près de 95 p. 100 des salmoniculteurs de Colombie-Britannique, a informé le Comité qu'elle avait commandé une étude de 50 000 \$, avec l'aide des autorités fédérales et provinciales, à titre de mesure préliminaire à l'élaboration d'un plan d'action pour ce secteur. Outre les cotisations de ses adhérents et des montants spéciaux qu'elle prélève sur leurs ventes, l'association a mentionné qu'elle allait tenter d'obtenir des fonds équivalents de l'État, afin de financer de nouvelles initiatives dans le cadre de son programme de commercialisation.

L'État devrait intervenir dans les premiers temps de ce secteur d'activité, pour l'aider à découvrir et analyser ses possibilités commerciales ainsi qu'à se forger une image de marque, car la concurrence est de plus en plus vive et certains producteurs étrangers, comme les Norvégiens, ont déjà fait accepter leurs produits sur les marchés.

C'est pourquoi le Comité recommande:

- (19b) Que les organismes fédéraux et provinciaux compétents participent à des études conjointes de recherche de marchés afin d'aider la salmoniculture à réaliser ses programmes de pénétration et d'expansion des marchés.**
- (19c) Que l'on étudie le marché pour déterminer la taille et les possibilités commerciales du saumon d'élevage. Il conviendrait aussi de faire comparer par des consommateurs le saumon d'élevage de Colombie-Britannique et différents produits de saumon concurrents (par exemple le coho, le quinnat et le saumon de l'Atlantique).**

D'autre part, vu l'inquiétude que la salmoniculture inspire aux pêcheurs commerciaux de la côte ouest, le Comité recommande:

- (19d) Que l'État favorise le conditionnement et la commercialisation du saumon d'élevage de Colombie-Britannique dans une optique de complémentarité avec la pêche traditionnelle.**

### **C. Le marché intérieur**

D'après les recherches du Comité, il n'y a jamais eu d'analyse complète du marché canadien du poisson et des produits de la mer; à part des données statistiques sur les quantités débarquées, la production et le commerce du poisson, il existe peu d'informations générales pour aider l'industrie canadienne des produits de la mer à mettre au point ses programmes de commercialisation au Canada.

Dans ce contexte, le Comité recommande:

- (20a) Que l'État entreprenne ou commande une étude exhaustive de la taille, des caractéristiques et des possibilités du marché canadien du poisson et des produits de la mer. Cette étude devrait comprendre une analyse de la consommation de produits de la mer par habitant, selon les équivalents en poids comestible et en poids vif par espèce, de produits et pays d'origine.**

Même sans données de ce genre, il semblerait que le marché intérieur présente des possibilités encore inexploitées, qui pourraient intéresser l'industrie de la côte ouest, en particulier l'approvisionnement du centre et de l'est du Canada en poisson frais. Même si le marché intérieur reste le plus important pour l'ensemble de la production de l'industrie, les producteurs de poisson de la Colombie-Britannique dépendent encore beaucoup des exportations. Cette situation devrait les préoccuper, puisqu'ils n'ont pratiquement aucune emprise sur des facteurs comme les taux de change, les barrières tarifaires et les contingentements.

En 1986, le Canada a importé pour environ 616 millions de dollars de produits de la pêche, notamment pour approvisionner le commerce de détail et les services alimentaires à longueur d'année en poisson frais. Malgré les nouvelles possibilités qu'offre le transport aérien, il semble que l'industrie, par suite des orientations de sa mise en marché, ne suffise pas à approvisionner les marchés du reste du Canada. On a aussi attiré l'attention du Comité sur le fait que les petits producteurs n'exploitent pas certains segments prometteurs du marché intérieur, à cause des frais élevés qu'entraînent la recherche et la mise en valeur des marchés<sup>(1)</sup>.

Il se pourrait en outre que l'industrie de la salmoniculture néglige les possibilités du marché intérieur. Par exemple, une entreprise salmonicole de l'État de Washington a déclaré des ventes d'environ 16 tonnes en Colombie-Britannique en 1983 et 1984<sup>(2)</sup>. Les salmoniculteurs devraient tenir compte du fait que les consommateurs de l'est du Canada semblent bien accepter le saumon d'élevage, malgré son prix élevé. Bref, le marché intérieur offre des perspectives prometteuses, compte tenu des graves pénuries de poisson frais et des quantités relativement faibles de saumon norvégien qui parviennent sur le marché de l'est du Canada.

Pour favoriser l'expansion des ventes intérieures du poisson de la côte ouest, le Comité recommande:

- (20b) Que l'État incite les producteurs de poisson de la côte ouest à collaborer ensemble à la création d'un système efficace de distribution sur le marché intérieur canadien.**
- (20c) Que l'État soutienne toute initiative de l'industrie pour organiser une foire commerciale nationale visant à faire connaître la production de la côte ouest aux détaillants et aux services d'alimentation des autres régions du Canada.**

Depuis la disparition de la Direction de la commercialisation du ministère des Pêches et des Océans au début de 1986, le gouvernement fédéral a cessé d'intervenir directement dans la présentation spécifique des produits de la mer. Il est pourtant manifeste que les produits canadiens de la mer ont besoin d'une telle présentation sur le marché intérieur. La présentation spécifique, sorte de défense et illustration de chaque produit, est particulièrement avantageuse pour empêcher les consommateurs d'opter pour des succédanés lorsque les prix continuent de monter, comme ils l'ont fait ces dernières années. L'industrie canadienne des produits de la mer devrait savoir que les consommateurs canadiens, qui sont dans l'ensemble bien informés des vertus nutritives du poisson<sup>(3)</sup>, connaissent cependant mal la facilité de préparation et les avantages économiques de celui-ci par rapport aux coupes de viande sans os.

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 4, 17 novembre 1986, p. 42.

<sup>(2)</sup> Colombie-Britannique, ministère de l'Agriculture et des Pêches, *The Market for Farmed Salmon: An Overview*, 1986, p. 20.

<sup>(3)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *Inspection Process Survey # 1464*, janvier 1986, p. 43.

Divers témoins du secteur de l'alimentation ont parlé de méthodes pour accroître la consommation de poisson et de produits de la mer au Canada, mentionnant notamment la publication de documents instructifs sur les vertus nutritives des produits de la pêche, sur les caractéristiques du poisson de qualité et sur la préparation du poisson, en particulier le poisson frais. Apparemment, rares sont les Canadiens qui savent à quel point il est simple et commode d'apprêter du poisson et des produits de la mer; avec un four à micro-ondes, la chose est encore plus rapide que pour ce qu'on appelle communément le «fast food».

De nombreux témoins se sont dits d'avis que les programmes de publicité destinés aux consommateurs devraient s'étaler sur toute l'année, au lieu de se concentrer pendant le mois du poisson et des fruits de mer, soit en novembre, puisque les seuls produits alors sur le marché sont des produits congelés ou importés<sup>(1)</sup>.

Par ailleurs, on a fait état de l'importance des groupes ethniques sur le marché canadien; ces consommateurs pourraient jouer un rôle de guides d'opinion dans la mesure où bon nombre se sont dits prêts à faire découvrir le poisson et les produits de la mer aux autres Canadiens. On a aussi proposé la création de programmes éducatifs qui débuteraient à l'école primaire et se poursuivraient jusqu'à la fin du secondaire, notamment dans le cadre des cours d'économie domestique.

Bien que la publicité spécifique soit maintenant laissée aux producteurs, le gouvernement fédéral continue, à titre transitoire, à la financer partiellement. En 1986-1987, il a versé des contributions de 400 000 \$ au Conseil consultatif des produits de la mer, qui représente les principaux producteurs de la côte est et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et il a accordé 275 000 \$ au FCBC. Comme on prévoit une diminution des contributions d'origine fédérale, le secteur privé devra assumer une plus grande partie de cette publicité, car c'est l'industrie canadienne de la pêche, y compris celle du Pacifique, qui en récoltera les fruits. L'industrie devra peut-être voir à déterminer elle-même sa quote-part, par exemple en s'imposant une cotisation spéciale sur chaque kilogramme de produit vendu, de façon à assurer le financement de la publicité.

En attendant les recommandations plus détaillées qu'il présentera dans son rapport final, le Comité recommande pour l'instant:

**(20d) Que le gouvernement fasse participer davantage l'industrie de la côte ouest au financement de la publicité des produits de la pêche de cette région au Canada. Les futures campagnes de publicité devraient englober de nouvelles espèces et de nouveaux produits.**

Notons que le Canada tout entier tirerait profit d'une meilleure éducation du consommateur. Les Canadiens auraient intérêt, pour leur santé, à manger davantage de poisson et de produits de la mer, les détaillants et les grossistes profiteraient d'une augmentation de la demande, tandis que les pêcheurs et les conditionneurs tireraient avantage d'une augmentation des ventes intérieures et des débouchés pour leurs produits.

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 13, 27 janvier 1987, p. 10.

## D. Les marchés d'exportation

Avec le temps, une certaine confusion s'est créée sur les rôles respectifs des ministères des Pêches et des Océans (MPO) et des Affaires extérieures (MAE), qui collaborent étroitement à certains projets en rapport avec les pêches. Depuis 1983, la Direction générale de l'agriculture, des pêches et des produits alimentaires du MAE a été l'agence principale d'aide aux exportateurs canadiens de poisson. De son côté, le MPO est essentiellement un ministère axé sur les ressources, donc qui met l'accent sur l'amélioration de la gestion des ressources en fonction de l'analyse de la situation internationale.

Dans le cadre de son Programme de développement des marchés d'exportation, le ministère des Affaires extérieures aide financièrement les exportateurs canadiens à trouver des marchés, à participer à des foires commerciales, à créer des consortiums et à soutenir l'expansion de leurs marchés d'exportation. Il s'agit d'une aide à frais partagés, qui comporte généralement des remboursements à partir des ventes qui en résultent. Le ministère participe aussi à un certain nombre de foires internationales de l'alimentation, parfois spécialisées dans les produits de la mer, comme le SIAL de Paris, l'ANUGA de Cologne, Foodex à Tokyo et le Boston Seafood Show, que certains membres du Comité ont visité en mars 1987. D'autres interventions comprennent la publication du célèbre répertoire des exportateurs canadiens de poisson, la participation au financement de campagnes de stimulation des ventes au Japon, des études de marché, des colloques avec les producteurs, des rapports sur les ventes de poisson et l'organisation de visites au sein de l'industrie, afin d'établir des contacts dans des sociétés avec lesquelles le ministère ne collabore pas régulièrement<sup>(1)</sup>.

Malgré les perspectives encourageantes des marchés aux États-Unis et dans certaines autres parties du monde, les producteurs de la côte ouest devraient envisager de stimuler leurs ventes dans d'autres pays, comme l'Allemagne fédérale, le Japon et Hong Kong, où le revenu par habitant est élevé et qui connaissent depuis longtemps une forte consommation de poisson. Les perspectives sont particulièrement intéressantes en Europe du Nord, à cause des craintes qu'y suscite la pollution. La vigueur et l'efficacité des programmes de publicité de nombreux producteurs étrangers qui lorgnent vers le marché des produits de la mer des États-Unis devraient aussi inciter les producteurs canadiens à s'efforcer de diversifier leurs marchés. Il faudrait, d'autre part, trouver d'autres débouchés pour la roque de hareng de Colombie-Britannique, afin de stabiliser l'emploi dans les collectivités qui dépendent de cette ressource.

Afin de mieux informer les exportateurs canadiens des conditions des marchés internationaux, le Comité recommande:

- (21a) Que le ministère des Affaires extérieures se charge de tenir à jour les études sur les marchés mondiaux entreprises précédemment par le ministère des Pêches et des Océans, afin d'aider l'industrie de la pêche à élaborer des plans de commercialisation à l'étranger. Il devrait en outre analyser la situation des producteurs canadiens par rapport à celle de leurs principaux concurrents.**

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 49.

- (21b) Que le ministère des Affaires extérieures définisse les perspectives à long terme du marché de la roque de hareng au Japon. Le ministère devrait aussi déterminer s'il existe d'autres marchés pour ce produit.**

De nombreux conditionneurs de poisson de la côte ouest trouvent leur clientèle dans des foires commerciales alimentaires de niveau international. Certains témoins ont déclaré que la présence canadienne dans ces foires n'était pas aussi bien organisée que celle de certains autres pays, comme la Norvège<sup>(1)</sup>.

Le FCBC a reçu une subvention de 206 000 \$ en vertu du PDME pour la période de 1986 à 1988, subvention qui doit lui permettre de produire des brochures et des cahiers publicitaires multilingues à distribuer dans les foires commerciales. Comme le gouvernement lui a accordé des fonds à cette fin à condition que ses membres recueillent de leur côté une somme équivalente, on devrait envisager sérieusement de prélever une cotisation spéciale sur les ventes à l'exportation des exportateurs canadiens de poisson, pour financer la publicité spécifique.

Le Comité estime que les campagnes de publicité, menées à l'étranger dans le dessein d'exploiter les possibilités des marchés d'exportation, peuvent réussir à convaincre les acheteurs étrangers de considérer le Canada comme un fournisseur de produits de la mer de premier ordre; en conséquence, il recommande:

- (21c) Que le ministère des Affaires extérieures cherche à renforcer la représentation des entreprises canadiennes aux foires commerciales internationales. Il faudrait par ailleurs que la présence canadienne soit plus unifiée lorsque des fonds publics sont engagés.**
- (21d) Que le gouvernement fasse participer davantage l'industrie de la côte ouest au financement de programmes pour stimuler les ventes de poisson de la région sur les marchés étrangers. Les futures campagnes publicitaires devraient englober de nouvelles espèces et de nouveaux produits.**
- (21e) Qu'en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, le ministère des Affaires extérieures multiplie ses contacts avec les conditionneurs de poisson de la côte ouest.**

## **E. Questions commerciales**

Les obstacles tarifaires et non tarifaires posent des problèmes de commercialisation au secteur des pêches de la côte ouest. C'est notamment le cas du tarif de 12 p. 100 imposé par le Japon sur la roque de hareng traitée<sup>(2)</sup>. En Australie, la réglementation sur les importations de saumon frais et congelé a pour effet d'empêcher les ventes de produits canadiens sur ce marché. (Les autorités australiennes justifient ces restrictions commerciales par leur souci de protéger leurs élevages de truites contre la propagation des maladies des salmonidés.)

Le Comité a appris qu'à la suite de l'adhésion récente de nouveaux membres à la Communauté économique européenne (CEE), cet organisme était en train de modifier son barème tarifaire et qu'il envisageait des contingentements fondés sur un système

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 8, 21 novembre 1986, p. 10.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 28.



tarifaire pour le saumon frais, congelé et en conserve. Il se peut que le saumon canadien soit assujéti au tarif le plus élevé applicable aux produits congelés. Il se pourrait aussi que certains pays de la CEE essaient désormais d'utiliser des concessions tarifaires pour obtenir de plus gros contingents de pêche dans les eaux canadiennes, en particulier sur la côte est. À cet égard, le gouvernement fédéral a toujours eu pour ligne de conduite de séparer les questions commerciales des questions d'attribution de contingents de pêche<sup>(1)</sup>. Notons en outre que des pays comme la Norvège et l'Islande semblent bénéficier d'un statut privilégié sur les marchés de la CEE.

En résumé, le protectionnisme commercial se manifeste actuellement sous diverses formes sur les marchés d'exportation. Aussi, le Comité recommande-t-il:

**(22a) Que le gouvernement fédéral continue de traiter séparément les questions de tarifs et, les contingents de pêche accordés aux pays étrangers.**

Afin d'élargir les possibilités commerciales et d'étendre les marchés de l'industrie de la pêche du Pacifique, le Comité recommande:

**(22b) Que le gouvernement fédéral s'efforce, au cours des prochaines négociations multilatérales du GATT, d'améliorer la situation commerciale des produits de la pêche de la région sur des marchés importants comme la CEE, l'Australie et le Japon.**

D'autre part, on a fait beaucoup état, devant le Comité, des relations bilatérales avec les États-Unis dans le domaine des pêches. Le FCBC estime qu'en 1986, un tiers des prises de poisson de fond, à l'exclusion du merlu, a été débarqué et traité dans des ports américains, où les prix sont plus élevés que dans les ports canadiens<sup>(2)</sup>.

Dans le Nord, les conditionneurs de poisson de Prince Rupert ont importé du poisson entier d'Alaska, principalement du saumon rose et du hareng, pour le traiter au Canada. Au printemps de 1986, les conditionneurs de l'Alaska ont déposé une plainte commerciale, présentée sous forme de pétition contre le Canada aux termes de l'article 301 du *Trade Act* américain. D'après cette pétition, la réglementation fédérale canadienne, qui interdit aux pêcheurs de la Colombie-Britannique de vendre du saumon rouge, du saumon rose et du hareng non traités à des conditionneurs américains, équivaut à une pratique commerciale injuste. Le *Trade Act* autorise le président des États-Unis à imposer des sanctions commerciales compensatrices. Le Conseil canadien des pêches redoute les conséquences que pourraient avoir les mesures commerciales compensatrices des États-Unis sur le commerce des produits de la mer de l'Atlantique<sup>(3)</sup>. De nombreux représentants du secteur des pêches ont déclaré qu'on pouvait régler ce différend en invitant les États-Unis à imposer des règlements analogues à ceux du Canada, et en faisant adopter dans les deux pays des mesures permettant l'exportation du poisson excédentaire<sup>(4)</sup>; pourtant, les Américains ont depuis lors intenté des poursuites contre le Canada en vertu du GATT.

---

<sup>(1)</sup> *Ibid.*

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 1, 4 novembre 1986, p. 10.

<sup>(4)</sup> Auparavant, les usines canadiennes traitaient une partie des prises réalisées en Alaska, la capacité de traitement de cet État étant insuffisante.

Le gouvernement canadien justifie ses restrictions sur le saumon et le hareng non traités par sa volonté de récupérer une partie de ce que lui coûte la gestion de ces stocks et de leur habitat<sup>(1)</sup>.

Le Comité approuve la position du gouvernement fédéral sur cette question et recommande:

**(22c) Que le gouvernement fédéral défende vigoureusement, dans les tribunes bilatérales et multilatérales, le droit du Canada de traiter son poisson chez lui. Le gouvernement canadien devrait faire valoir clairement sa position au cours des discussions commerciales actuelles avec les États-Unis.**

Le Comité a su, par ailleurs, appris que le Fonds international pour la défense des animaux (FIDA) avait financé une campagne d'information par courrier aux États-Unis, dans laquelle il demandait aux consommateurs de boycotter les produits canadiens de la mer si les autorités canadiennes prenaient de nouvelles mesures pour limiter la population de phoques de la côte est. Le Comité signale que les phoques et les autres mammifères marins sont non seulement des concurrents directs des pêcheurs sur les deux côtes du Canada, mais qu'ils transmettent aussi certains parasites à certains poissons de fond.

La campagne du FIDA était dirigée contre le saumon en conserve de Colombie-Britannique, cible facile pour le boycottage, puisque son label l'identifie sans équivoque comme un produit du Canada. Les précédentes campagnes du FIDA en Europe semblent avoir porté fruit, dans la mesure où au moins une grande chaîne de supermarchés en Grande-Bretagne a enlevé les conserves canadiennes de saumon de ses rayons<sup>(2)</sup>.

Comme certains ont reproché au gouvernement fédéral d'avoir mal organisé sa réaction à une précédente campagne de boycottage, le Comité recommande:

**(22d) Que le gouvernement et l'industrie envisagent d'organiser et de financer conjointement une campagne d'information pour contrer les campagnes de boycottage de nos produits de pêche, menées à l'étranger par suite de la gestion des populations de phoques.**

## F. La pêche sportive

La pêche sportive devrait aussi être considérée comme une composante de l'industrie de la pêche de la côte ouest. C'est pourquoi la commercialisation du poisson et des produits de la pêche devrait sortir du cadre commercial conventionnel et inclure la pêche sportive, qu'on pourrait mettre en valeur et commercialiser comme un «produit», au même titre que le tourisme. En outre, selon certaines recherches effectuées sur le marché américain, les pêcheurs sportifs sont au nombre des consommateurs de poissons et de produits de la mer les mieux renseignés et les plus sûrs; on peut les considérer comme des guides d'opinion qui contribueront à accroître la consommation des produits de la mer<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 2, 7 novembre 1986, p. 65.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 24.

<sup>(3)</sup> Impact Marketing USA Inc., «The U.S. Seafood Scene», allocution devant le Conseil canadien des pêches, septembre 1986.

Le marché américain, avec ses 42 millions de pêcheurs à la ligne, présente un potentiel énorme si on l'aborde pertinemment. Voici ce qu'affirmait un témoin:

Bien que 3 p. 100 des pêcheurs à la ligne américains soient allés pêcher, en 1985, dans d'autres pays dont le Canada, moins de 0,15 p. 100 d'entre eux sont venus en Colombie-Britannique, et environ la moitié de ces pêcheurs ont acheté un permis d'une seule journée, pour pêcher, selon toute vraisemblance, près de Vancouver<sup>(1)</sup>.

Si l'industrie de la pêche sportive doit elle-même chercher à mieux comprendre ses marchés, les pouvoirs publics devraient néanmoins l'aider au chapitre de la publicité. Plusieurs témoins ont toutefois mentionné que les autorités fédérales et provinciales semblent mal comprendre la commercialisation de cette pêche sur la côte ouest. Ainsi, on a interdit temporairement la pêche dans certaines zones bien délimitées pour préserver les stocks de saumon quinnat en 1985, mais cela aurait donné aux pêcheurs à la ligne des États-Unis l'impression que toute pêche était interdite<sup>(2)</sup>.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande:

**(23) Que l'industrie de la pêche sportive et le gouvernement entreprennent conjointement d'élaborer un plan national pour favoriser la pêche sportive à l'intention des ambassades, des consulats et des bureaux de tourisme canadiens partout dans le monde.**

Les perspectives de la pêche sportive sur la côte ouest sont différentes de celles de la côte est ou de la pêche en eau douce dans les régions du Centre et du Nord, ces régions ayant chacune leurs particularités. Le Comité estime donc important qu'on signale cette diversité et qu'on présente les caractéristiques propres à chaque région dans les prochaines campagnes de publicité.

## L'AUGMENTATION DE LA VARIÉTÉ DES PRODUITS

### A. Le saumon

La stabilisation des approvisionnements en saumon, réalisée grâce aux programmes de mise en valeur des ressources, devrait inciter l'industrie de la pêche de la côte ouest à mettre au point de nouveaux produits pour mieux conquérir les marchés. Le saumon se présente sous trois formes: frais ou congelé, en conserve et fumé. Le poisson frais ou congelé est de loin la catégorie qui connaît la croissance la plus rapide, non seulement pour le saumon, mais pour la plupart des produits de la mer. L'augmentation des ventes de poisson frais a été particulièrement rapide, l'amélioration des techniques de manutention, de transport et d'entreposage ayant permis à l'industrie de livrer aux consommateurs du poisson de bien meilleure qualité. Les filets emballés en couches et les blocs de poisson dépiauté et désossé sont d'autres exemples de nouveaux produits qui gagnent la faveur du marché.

Le marché intérieur restera sans doute le principal débouché du saumon en conserve de la côte ouest. Durant la dernière décennie, la Colombie-Britannique y a écoulé environ 55 p. 100 de sa production. Bien que la consommation canadienne de saumon en conserve ait tendance à fluctuer avec la production, elle est restée assez

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 5, 18 novembre 1986, (appendice), p. 6.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 8.

stable au fil des ans. Bien que le marché canadien offre des possibilités de croissance limitées, il serait bon que les producteurs de la côte ouest revoient leur plan de commercialisation à son égard. Il faudrait réexaminer les attitudes des consommateurs canadiens à l'égard du saumon en conserve pour essayer d'améliorer les produits actuels ou d'en fabriquer des nouveaux. Ainsi, de nombreux témoins ont mentionné la mise au point de conserves de saumon rose dépiauté et désossé aux États-Unis.

Un important obstacle à la commercialisation du saumon en conserve de la Colombie-Britannique vient de son coût de production, plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Même avec le droit de douane de 3 p. 100 de la «nation la plus favorisée» qui s'applique actuellement au saumon en conserve (non dans l'huile), les importations réussissent à concurrencer les produits canadiens. L'industrie de la côte ouest devrait donc diversifier davantage le traitement du saumon rose en préparant des produits congelés, comme des filets emballés en couches, avec la peau, en paquets de 15 livres qui pourraient ensuite être remballés en plus petits paquets par les détaillants. On pourrait aussi améliorer le rendement du saumon rose et d'autres espèces en utilisant les queues pour la préparation du poisson-frites et la chair des têtes pour la production de fricadelles.

Les conditionneurs d'espèces de poisson lucratives mettent généralement l'accent sur les petites portions pour offrir des produits avantageux à leurs consommateurs<sup>(1)</sup>. Une entreprise américaine de la côte ouest vend deux portions de quatre onces 20 p. 100 moins cher qu'une portion de huit onces. Les portions de quatre onces sont tirées des extrémités des poissons, que les conditionneurs trouvent difficiles à utiliser pour les darnes. Un restaurateur de poisson-frites de Toronto qui a comparu devant le Comité utilise les queues de saumon, qu'il coupe, dépiaute et apprête pour en faire une spécialité très appréciée.

En ce qui concerne le saumon d'élevage, la proximité du marché américain du saumon frais, qui connaît une croissance rapide et devrait passer de 12 000 tonnes en 1986 à 50 000 tonnes en 1990, pourrait suffire amplement à encourager l'essor de l'industrie de la salmoniculture. Au fur et à mesure que la production de saumon d'élevage de la Colombie-Britannique augmentera, l'industrie ferait bien de concevoir de nouveaux produits sur le modèle de ceux qu'on prépare avec le saumon sauvage.

Les perspectives du saumon fumé sur les marchés haut de gamme sont prometteuses, et l'industrie pourrait élargir sa clientèle en offrant des portions de saumon fumé meilleur marché, en plus des coupes de choix et des produits plus coûteux.

## **B. Le hareng du Pacifique**

Les principaux conditionneurs de la Colombie-Britannique ne semblent guère tenir à explorer d'autres marchés que le Japon pour la roque de hareng. Le FCBC a indiqué au Comité que la production d'oeufs constitue l'utilisation la plus rentable du hareng du Pacifique, mais qu'une fois les oeufs extraits, les carcasses sont pour ainsi dire inutilisées<sup>(2)</sup>. Il a cependant fait remarquer que l'industrie de l'aquaculture commence à les utiliser pour nourrir le saumon d'élevage, ce qui donne à croire que ce que l'on considérait autrefois comme un produit sans valeur conserve une certaine valeur

---

<sup>(1)</sup> «New Products», *Seafood Business*, vol. 5, n° 6, novembre-décembre 1986, p. 73.

<sup>(2)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 34.

nutritive. De fait, un certain nombre de témoins du secteur de la pêche et du conditionnement ont dit qu'il fallait absolument trouver des moyens d'utiliser les carcasses de hareng dans la préparation de produits comestibles. En conséquence, le Comité recommande:

- (24) Que le gouvernement et l'industrie fassent preuve de dynamisme et entreprennent un programme global de recherche et développement pour mieux utiliser le hareng du Pacifique destiné à la consommation humaine et à des fins industrielles.**

### C. Le poisson de fond

On prévoit que la demande de poisson frais, et particulièrement de poisson de fond, restera forte. L'industrie devrait en profiter pour accroître ses revenus en introduisant sur les marchés des portions individuelles de poisson de fond du Pacifique.

Les perspectives les plus prometteuses sont probablement du côté des espèces sous-exploitées comme le merlu du Pacifique, la morue du Pacifique occidental et l'aiguillat commun. Un témoin qui a comparu devant le Comité à Nanaïmo, a réussi à fabriquer, sur une base expérimentale restreinte, du surimi à partir de merlu<sup>(1)</sup>. Il compte en outre saler du merlu pour le marché portugais. D'autre part, l'aiguillat commun, très en vogue en Angleterre, — il est excellent pour le poisson-frites — peut aussi servir à la préparation du surimi.

On trouve de plus en plus de fabricants de surimi, et la demande croît rapidement pour ce produit intermédiaire utilisé dans la fabrication de substituts de crabe, de crevette et de pétoncle. Le gros du surimi consommé en Amérique du Nord est fabriqué à partir de morue du Pacifique occidental par des conditionneurs japonais ou coréens. Toutefois, durant leur visite au *Boston Seafood Show*, les membres du Comité ont goûté à du surimi de crabe fabriqué avec de la morue par une entreprise terre-neuvienne. L'entreprise utilise à cette fin les petites morues qu'elle ne peut transformer en produits conventionnels.

Compte tenu de la croissance rapide de la demande de surimi et puisqu'on pourrait transformer le poisson de fond sous-exploité de la côte ouest en surimi, le Comité recommande:

- (25) Que les secteurs public et privé entreprennent et financent conjointement des travaux de recherche et développement dont l'objectif ultime sera la production commerciale de surimi à partir de merlu du Pacifique, de morue du Pacifique occidental et d'aiguillat commun.**

### D. Les invertébrés

L'industrie devrait aussi multiplier ses efforts pour mettre au point de nouveaux produits à partir des 26 espèces d'invertébrés qu'on trouve sur la côte ouest. La Station de biologie du Pacifique à Nanaïmo a obtenu des résultats remarquables dans l'élevage de différentes espèces de mollusques et crustacés, notamment les pétoncles; c'est pourquoi le Comité recommande:

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 7, 20 novembre 1986, p. 11.

- (26) Qu'on fasse connaître le plus tôt possible à l'industrie les nouvelles techniques d'aquiculture, notamment celles qui concernent les espèces de mollusques et crustacés de grande valeur.

## LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

### A. Contexte

Les goûts et les habitudes alimentaires ayant évolué, les consommateurs réclament de plus en plus des produits de qualité supérieure. On cite souvent en exemple le cas de l'industrie de la côte ouest, qui a bien mérité sa réputation de produire toujours du poisson d'excellente qualité. Le saumon canadien du Pacifique, en particulier, s'est acquis, dit-on, une place enviable, sur les marchés tant nationaux qu'étrangers.

Sans doute, mais l'industrie ne devrait pas pour autant s'endormir sur ses lauriers et négliger le perfectionnement des méthodes de pêche, des techniques de manutention du poisson et des méthodes de conditionnement et de commercialisation pour améliorer encore la qualité. Elle doit maintenir sa réputation pour répondre aux exigences des marchés internationaux et faire face à une concurrence accrue. Chercher toujours une qualité supérieure pour obtenir de meilleurs prix est une saine pratique de commercialisation, surtout dans le cas du saumon puisque les producteurs d'Alaska sont sans doute avantagés par les économies d'échelle qu'ils réalisent grâce à leur production élevée et que, d'autre part, la concurrence norvégienne pointe à l'horizon. De plus, comme la pêche du saumon et du hareng a maintenant atteint son rendement maximum<sup>(1)</sup> l'effort consacré à la qualité est aussi une bonne façon d'augmenter les avantages socio-économiques des pêches.

### B. Le rôle de l'État

La renommée du poisson de la côte ouest est attribuable, en grande partie, aux services d'inspection du ministère des Pêches et des Océans, qui ont charge de faire respecter les normes de qualité. Le ministère tire la plupart de ses pouvoirs juridiques de la *Loi sur l'inspection du poisson*<sup>(2)</sup>. Les inspecteurs fédéraux veillent aussi à faire appliquer les lois et règlements de la Colombie-Britannique sur l'inspection du poisson. Ces textes de loi confèrent au ministère le mandat d'inspecter tout le poisson exporté et importé, ainsi que les produits halieutiques vendus d'une province à l'autre, et la majeure partie du poisson vendu à l'intérieur de la province.

Le ministère fixe les normes de qualité en collaboration avec l'industrie, et les produits de la pêche sont inspectés en conséquence. Les inspections prévoient des analyses organoleptiques, pour vérifier la couleur, l'odeur, la texture, la saveur ou

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 8, 21 novembre 1986, p. 18.

<sup>(2)</sup> Il se charge aussi de faire respecter les normes d'hygiène prévues dans le *Règlement sur le contrôle sanitaire des pêcheries de coquillages* et les dispositions pertinentes du *Règlement sur les aliments et drogues* ainsi que du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* concernant le poisson et les produits de la pêche.

l'apparence du poisson, ou des méthodes plus objectives, comme des examens chimiques ou microbiologiques. Pour le poisson en conserve, on se préoccupe surtout du botulisme; les méthodes en vigueur au Canada ont sans aucun doute assuré le maintien de normes supérieures à celles d'autres pays producteurs, comme les États-Unis, où le problème s'est déjà posé.

Bien que les usines de transformation de la Colombie-Britannique jouissent d'un permis provincial, elles doivent obtenir l'attestation fédérale, car elles exportent, pour la plupart, une partie de leur production. Elles subissent l'inspection du ministère des Pêches et des Océans, qui veille à leur conformité aux normes de construction, d'exploitation, de salubrité et d'hygiène. L'inspection s'étend aussi aux bateaux de pêche, ainsi qu'aux installations d'entreposage, de déchargement, de manutention et de transport.

Le poisson importé est soumis aussi à une vérification rigoureuse de qualité et de salubrité; tout producteur non conforme est inscrit sur une liste d'inspection obligatoire. Il faut noter l'existence d'un régime de recouvrement des coûts pour l'inspection des produits de pêche importés; il prévoit des droits annuels de permis pour tous les importateurs et d'autres frais, notamment pour la vérification des produits inscrits sur la liste d'inspection obligatoire.

### C. La pêche en estuaire

Les décisions prises sur les endroits où l'on peut prendre le saumon ont de grandes conséquences sur la qualité du produit. Le ministère des Pêches et des Océans aurait récemment opté pour la pêche en estuaire, où le saumon de remonte est pris au voisinage ou à l'intérieur de son cours d'eau d'origine et non en mer. En général, la pêche en estuaire a pour avantage de permettre une gestion et une pêche plus sélectives des stocks. En outre, elle facilite la reconstitution et assure une mise en valeur plus efficace et plus économique des ressources halieutiques, en réduisant les frais de capture et de transport. Elle tend aussi à limiter les prises aux poissons adultes et, partant, à augmenter la production. La pêche à l'embouchure des cours d'eau intérieurs fait en outre partie des revendications des autochtones, qui veulent rétablir leurs coutumes de pêche ancestrales.

Cependant, les avantages de la pêche en estuaire peuvent être contrebalancés par la baisse de qualité des débarquements. En effet, comme la qualité du saumon se détériore à mesure qu'il approche de ses frayères, cette pratique peut limiter la production au poisson en conserve ou fumé et aux oeufs. C'est particulièrement vrai dans le cas du saumon keta, généralement considéré comme du saumon de moins bonne qualité quand il est pêché en eau douce.

Durant les audiences du Comité, certains ont proposé que le MPO multiplie la pêche «expérimentale» à l'extérieur des zones de pêche en estuaire, de façon que les pêcheurs puissent capturer le poisson lorsqu'il est en parfait état<sup>(1)</sup>. Il est possible de faire de la pêche expérimentale en mer, mais il appert que les frais d'affrètement des bateaux y soient un obstacle majeur.

---

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 4, 17 novembre 1986, p. 81.

Les techniques de manutention peuvent toutefois améliorer la qualité du saumon. Le Comité a appris que la bande indienne Chehalis, de la région du Fraser, pratique la pêche en estuaire à titre expérimental et capture du saumon keta d'élevage, qui se trouve en excédent des besoins de la reproduction<sup>(1)</sup>. La bande estime que la pêche donne de bons résultats; l'an dernier, son saumon a été vendu aux États-Unis sous forme d'oeufs et de poisson fumé. La méthode de pêche utilisée, qui consiste à sortir les poissons de l'eau à la main après les avoir regroupés dans des eaux peu profondes à la senne, donnerait des débarquements de meilleure qualité que lorsque les poissons se débattent et s'entassent dans les cales des bateaux pour de longues périodes.

Comme la pêche en estuaire est de grande conséquence sur la qualité du poisson, le Comité recommande:

- (27) Que le ministère des Pêches et des Océans agisse prudemment en intensifiant la pêche en estuaire. Il devrait déterminer les répercussions éventuelles que cette forme de pêche risque d'avoir sur la qualité et la variété des produits.**

#### **D. Manutention du poisson en mer**

Où que le poisson soit pêché, la manutention dans les bateaux au moment de la capture a des conséquences importantes sur sa qualité. À cause des meurtrissures, le saumon pêché au filet est reconnu généralement comme moins bon que celui qui est pêché à la traîne. Il en est ainsi parce que les pêcheurs au filet prennent souvent du saumon plus mature, à chair molle, et aussi parce qu'ils manipulent de plus grosses quantités de poisson que les pêcheurs à la traîne, qui, eux, peuvent prendre le poisson un par un. Cependant, avec les années, l'amélioration des techniques de manutention du poisson à bord des bateaux et l'installation de réfrigérateurs et de systèmes à l'eau de mer réfrigérée ont peut-être estompé la distinction entre les prises capturées avec divers engins de pêche.

Les meurtrissures ont peu d'importance si le saumon est mis en conserve, mais pour les marchés du poisson frais et congelé de qualité supérieure, il est nécessaire d'améliorer les techniques de manutention en mer. Le Comité recommande donc:

- (28) Que le ministère des Pêches et des Océans continue d'inciter les pêcheurs de la côte ouest à améliorer les techniques utilisées pour couper le poisson, le saigner, le laver et le réfrigérer en mer.**

#### **E. Classement selon la qualité**

Il importe d'examiner la question des incitatifs aux débarquements de qualité. Selon la méthode actuelle de fixation des prix, les prix négociés avant la saison pour le saumon pris au filet n'inciteraient guère les pêcheurs à débarquer du poisson de

---

<sup>(1)</sup> Quand la remonte de saumon d'élevage se mêle aux stocks de saumon sauvage il faut souvent en laisser de gros contingents accéder aux frayères. Outre qu'ils sont inutiles aux besoins de reproduction, ils peuvent sérieusement détériorer l'habitat du poisson.



meilleure qualité. Pour les y inciter, le rapport Pearse proposait de créer un système de classement des diverses espèces de poisson et de fixer les prix en conséquence<sup>(1)</sup>.

L'établissement d'un tel système de tarification mérite une étude plus approfondie. Aussi, le Comité recommande-t-il:

- (29) Que le gouvernement évalue, avec l'aide de l'industrie de la pêche, la possibilité de créer, pour chaque espèce, un système de classement à quai prévoyant différents prix, selon la qualité.**

Le MPO inspecte tous les produits du poisson et en certifie la qualité. De façon générale, l'industrie juge que cette attestation gouvernementale lui est essentielle pour accéder à des marchés de haute qualité. Sans aucun doute, l'industrie de la région en tire un avantage de prestige sur les producteurs des autres pays. Il n'en reste pas moins qu'il faudrait envisager un système de classement de tous les produits finis. Dans une récente enquête de consommation, la majorité des personnes interrogées (90 p. 100) étaient d'avis qu'en plus de l'inspection du poisson, le gouvernement devrait établir un système de classement qui tienne compte de la qualité des produits<sup>(2)</sup>. En outre, la plupart (70 p. 100) estimaient qu'en apposant le sceau du gouvernement plutôt que celui d'une société, le produit se vendrait probablement beaucoup mieux<sup>(3)</sup>. Des catégories de qualité seraient peut-être particulièrement utiles aux consommateurs ou aux petits restaurateurs, qui n'ont pas toujours la compétence nécessaire pour discerner les différences de qualité. Par conséquent, le Comité recommande:

- (30a) Que le ministère des Pêches et des Océans examine, en collaboration avec l'industrie de la pêche, la possibilité d'établir, à titre facultatif, un système de classement et d'étiquetage des produits de pêche de la région.**

Certains jugent trop rigoureux les règlements fédéraux qui interdisent l'exportation du saumon rouge et du saumon rose lorsque leurs peaux portent les marques du passage de l'eau salée à l'eau douce sur plus de 50 p. 100 de la surface ou qu'elle ont été marquées, ramollies ou perforées par les filets. D'après certains, ces restrictions qui, semble-t-il, feraient perdre aux pêcheurs beaucoup d'argent ainsi que des possibilités d'exportation, n'existeraient que pour protéger les conserveries<sup>(4)</sup>. Le rapport Pearse fait remarquer dans ce cas qu'on oblige tout simplement les étrangers à n'acheter que les produits de meilleure qualité, mais que cela ne doit pas devenir la règle<sup>(5)</sup>. Le but doit plutôt être d'«assurer aux acheteurs la qualité des produits pour lesquels ils marchandent, mais non de les empêcher d'acheter toute la gamme des produits disponibles<sup>(6)</sup>».

D'accord avec cette évaluation, le Comité recommande:

- (30b) Que le ministère des Pêches et des Océans envisage de remplacer par un système de catégories de qualité les restrictions actuelles sur l'exportation de saumon rouge et de saumon rose congelés.**

---

<sup>(1)</sup> Pearse (1982), p. 195.

<sup>(2)</sup> Ministère des Pêches et des Océans, *Inspection Process Survey*, n° 1464, janvier 1986, p. 38.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>(4)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 5, 18 novembre 1986, p. 84.

<sup>(5)</sup> Pearse (1982), p. 195.

<sup>(6)</sup> *Ibid.*

## F. Acheminement du poisson frais vers les marchés

Si le marché du poisson frais est en expansion, c'est en grande partie grâce au transport aérien, de plus en plus courant. Par exemple, les représentants d'Air Canada Cargo, le plus grand transporteur aérien de poisson au pays, ont déclaré que les produits de la mer figuraient parmi leurs dix principaux types de cargaison, qu'Air Canada a récemment agrandi et amélioré ses installations de congélation et de réfrigération afin de transporter de plus grandes quantités de poisson et que la société a établi des tarifs qui se rapprochent de ceux du transport routier. De plus, c'est elle qui a publié le premier guide complet sur l'emballage des produits de la mer transportés par avion<sup>(1)</sup>.

Bien que l'arrivée des transporteurs aériens ait amélioré le mode d'expédition du poisson, on a mentionné certaines difficultés pour l'emballage du poisson frais: la dimension des conteneurs utilisés, le déchiffrement du poids qui y est inscrit, la date des prises et de l'emballage. Il semble que certains fournisseurs utilisent encore les mesures impériales. Le Comité a appris qu'un bon emballage est nécessaire non seulement pour maintenir la qualité et la fraîcheur du poisson, mais aussi pour éviter d'endommager des avions qui coûtent cher.

Actuellement, l'industrie utilise des boîtes cirées dans lesquelles sont placés des sacs réfrigérants<sup>(2)</sup>, mais de nombreux témoins ont manifesté de l'intérêt pour les petits conteneurs étanches en mousse de polystyrène utilisés dans les pays scandinaves. Pour le maintien de la qualité et de la fraîcheur du poisson, ces conteneurs conviennent autant au transport routier qu'aérien et ils sont considérés comme les meilleurs<sup>(3)</sup>; ils empêchent les fuites, permettent de maintenir la température requise et sont conçus de façon à ce que le poisson ne stagne pas dans l'eau. Ils sont en outre faciles à manipuler pour les détaillants. Un témoin a dit souhaiter qu'on utilise ces conteneurs pour acheminer le saumon du Pacifique vers l'Est canadien<sup>(4)</sup>.

Afin que le transport du poisson garantisse à la fois une livraison rapide et le maintien de la qualité, le Comité recommande:

**(31a) Que les transporteurs aériens du Canada, en collaboration avec l'industrie des produits de la mer, redoublent d'efforts pour améliorer les installations d'emballage et de manutention du poisson dans les aéroports. Il faudrait en outre établir des normes uniformes en matière d'emballage et de désignation des produits.**

Le Canada, qui se classe premier exportateur de poisson du monde, devrait utiliser les meilleures méthodes de manutention et d'emballage. À cet effet, le Comité recommande:

**(31b) Que les pouvoirs publics compétents encouragent l'industrie canadienne des produits de la mer à mettre au point des conteneurs étanches, de façon à satisfaire aux besoins du marché. Entre temps, l'industrie devrait adopter**

<sup>(1)</sup> Canada, Le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Pêches*, fascicule n° 9, 24 novembre 1986, p. 59.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 13, 27 janvier 1987, p. 14.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 12, 16 décembre 1986, p. 23.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 13, 27 janvier 1987, p. 14.

**les conteneurs étanches en mousse de polystyrène, qui sont utilisés dans les pays scandinaves.**

## **G. Transfert de techniques**

Au Canada et un peu partout dans le monde, on est en train de mettre au point de nouvelles techniques qui devraient permettre d'améliorer la qualité du poisson. Par exemple, à l'Université de la Colombie-Britannique, on pousse la recherche sur une technique de conservation des aliments, dont le saumon, dans du gaz inerte. On pense que le poisson pourrait ainsi rester frais jusqu'à six mois.

On sait que la glace est un élément important dans la conservation du poisson et des fruits de mer. Or des représentants d'une société entièrement canadienne ont fait part au Comité des nombreux avantages que présentent leurs systèmes de fabrication et d'entreposage de glace par rapport aux systèmes de type classique. La glace produite consiste en particules rondes injectées dans les conteneurs et qui circulent librement parmi les poissons, ce qui assure une protection et une isolation supérieures. Ce type de glace permet de conserver plus longtemps au poisson sa fermeté, sa fraîcheur et sa teneur en humidité, car elle fond moins vite que la glace ordinaire. En outre, les dispositifs de fabrication de cette glace utiliseraient moins d'énergie que les appareils classiques, prendraient huit fois moins de place et, installés à bord d'un navire de pêche, seraient beaucoup moins coûteux à faire fonctionner<sup>(1)</sup>.

Ces nouvelles techniques et d'autres, comme l'irradiation, peuvent s'avérer des moyens importants d'améliorer la qualité et la vente du poisson. Par conséquent, le Comité recommande:

- (32) Que les organismes gouvernementaux concernés accroissent leurs efforts pour encourager la diffusion de techniques à l'industrie canadienne des produits de la mer.**

---

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, fascicule n° 11, 9 décembre 1986, p. 23-32.

Le Comité d'experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a tenu sa 10<sup>e</sup> session à Paris, du 10 au 14 novembre 1966. Elle a été présidée par M. J. H. van der Stoep, Directeur général de l'UNESCO. Les membres du Comité ont examiné les rapports des États membres et ont adopté une déclaration sur le rôle de l'éducation dans le développement économique et social.

Le Comité a également examiné les propositions de l'Assemblée générale de l'UNESCO relatives à la création d'un Centre international pour l'éducation et à la mise en œuvre du Plan mondial de l'éducation. Le Comité a recommandé que le Centre soit créé sous la forme d'un organisme autonome, financé par des contributions volontaires des États membres. Le Comité a également recommandé que le Plan mondial de l'éducation soit mis en œuvre par une commission internationale de l'éducation, composée de représentants de tous les continents.

(12) Les États membres de l'UNESCO sont invités à prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre du Plan mondial de l'éducation et à contribuer au financement du Centre international pour l'éducation.

Le Comité a également examiné les propositions de l'Assemblée générale de l'UNESCO relatives à la création d'un Centre international pour la science et à la mise en œuvre du Plan mondial de la science. Le Comité a recommandé que le Centre soit créé sous la forme d'un organisme autonome, financé par des contributions volontaires des États membres.

Le Comité a également examiné les propositions de l'Assemblée générale de l'UNESCO relatives à la création d'un Centre international pour la culture et à la mise en œuvre du Plan mondial de la culture. Le Comité a recommandé que le Centre soit créé sous la forme d'un organisme autonome, financé par des contributions volontaires des États membres.

## Sommaire et conclusions

---

Le présent rapport provisoire porte sur divers aspects des pêches de la côte ouest: les ressources halieutiques disponibles et la façon dont on les gère, les interactions entre les divers groupes d'utilisateurs et certains aspects commerciaux de l'acheminement des produits de la pêche vers les consommateurs.

Les cinq espèces de saumon du Pacifique comptent parmi les ressources aquatiques les plus précieuses du Canada, tant d'un point de vue économique et social qu'esthétique; toutefois, ces ressources étant limitées, leur gestion pose des problèmes nombreux et complexes. Pour prendre ses décisions de gestion, le ministère des Pêches et des Océans consulte des représentants des plus importants groupes de pêcheurs. Le Comité espère qu'il tiendra compte davantage de l'avis des pêcheurs sportifs, autochtones et commerciaux.

Le caractère anadrome du saumon et ses régimes migratoires ont rendu nécessaire une gestion conjointe avec les États-Unis. Ainsi, en 1985, on a signé le traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, qui prévoyait la création de la Commission du saumon du Pacifique. Le problème du partage équitable des ressources en saumon des cours d'eau transfrontaliers et les différends frontaliers entre le Canada et les États-Unis ne visent qu'un nombre relativement faible de poissons, mais ces questions exigent néanmoins une solution rapide.

D'autre part, il faut tirer au clair les droits des autochtones en matière de pêche et de gestion des pêches dans cette région. Le Comité reconnaît aussi l'importance de la pêche récréative pour l'économie de la côte ouest; il est d'accord avec le gouvernement, qui estime que les pêcheurs sportifs sont des utilisateurs à plein titre des ressources halieutiques.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés, qui en est maintenant à sa dixième année, a donné des résultats remarquables; on prévoit, pour le début des années quatre-vingt-dix, des rentrées encore plus importantes. Le Comité se réjouit de la récente promesse du gouvernement fédéral de fournir au PMVS un nouveau financement de quelque 40 millions de dollars par an pour les cinq prochaines années. Il faudrait cependant chercher d'autres moyens de financer le PMVS pour tirer un meilleur profit de la mise en valeur. Ainsi, le Canada devrait évaluer les possibilités d'implanter, sur la côte ouest, des établissements salmonicoles privés à but non lucratif.

L'aquiculture est en voie de devenir un facteur non négligeable d'augmentation du potentiel de la région, quelque 100 millions de dollars ayant déjà été immobilisés dans les établissements salmiconiques de la Colombie-Britannique. Le gouvernement devrait adopter sur l'aquiculture une position claire, fondée sur une planification et une réglementation minutieuse, après avoir consulté les aquiculteurs et la population. Il devrait aussi prendre des mesures pour éviter une expansion démesurée de cette nouvelle industrie.

Le hareng, deuxième espèce commerciale de la côte ouest, est surtout pêché pour ses oeufs. La gestion est ici d'une importance cruciale, car la surexploitation et certains facteurs biologiques ont provoqué l'effondrement de cette pêche dans le passé. Il faudrait chercher de nouveaux marchés pour les oeufs de hareng, ainsi que d'autres utilisations pour ses carcasses.

Même si son envergure est nettement moindre que sur la côte est, la pêche du poisson de fond gagne en importance. La valeur des débarquements de ce groupe s'est récemment accrue, au point qu'en 1986, la valeur totale des débarquements de poisson de fond, y compris ceux du flétan, s'établissait à 52 millions de dollars, soit 28 p. 100 de plus qu'en 1985. Le prix des mollusques et crustacés étant lui aussi relativement élevé, l'importance économique de ces espèces a augmenté aussi. Le piètre rendement de l'industrie au début des années quatre-vingt a été à l'origine d'un regroupement et d'une rationalisation, qui ont abouti à une plus grande concentration industrielle du traitement du poisson en Colombie-Britannique. Il est à espérer que l'augmentation de la demande de poisson de fond et de mollusques et crustacés permettra de revitaliser la pêche et le traitement du poisson dans les régions où ils avaient dû cesser.

L'industrie de la pêche de la côte ouest exporte plus de la moitié de sa production, principalement vers des marchés de produits haut de gamme. De nouveaux marchés pourraient se dessiner pour des produits non traditionnels moins chers, fabriqués aussi bien à partir d'espèces connues que sous-exploitées.

La demande de produits de la mer a augmenté ces dernières années. Cette tendance devrait se maintenir, puisque le public est mieux informé des qualités nutritives et diététiques de ces produits. En outre, grâce à une manutention et à un transport plus efficaces, les produits de la pêche peuvent maintenant être acheminés plus rapidement et en meilleur état vers les marchés. De nos jours, la principale inquiétude vient de ce qu'il est de plus en plus difficile de satisfaire à la demande pour de nombreuses espèces, ce qui fait grimper les prix à des niveaux sans précédents. Ces prix pourraient être avantageux à court terme pour l'industrie de la pêche de la côte ouest, mais ils pourraient à la longue amener un fléchissement de la demande.

Ce qui ressort surtout des travaux du Comité, c'est que les importations canadiennes de poisson, mollusques et crustacés se sont accrues considérablement ces deux dernières années; de fait, plus de 80 p. 100 des produits de pêche actuellement consommés au Canada sont importés. Le remplacement de ces importations par des produits canadiens devrait donc constituer l'objectif premier de toute l'industrie canadienne, et non seulement de celle de la côte ouest. À cette fin, l'industrie devrait faire porter ses efforts sur les espèces actuellement sous-exploitées, ou non exploitées, et élargir la gamme des produits offerts. Les ressources marines de la côte ouest sont déjà importantes pour l'économie de la région; si l'on se fie à la demande croissante de produits de la mer, elles le seront encore plus dans les années à venir.

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

---

- (1) Que les représentants canadiens de la Commission du saumon du Pacifique continuent de négocier intensivement avec leurs homologues américains afin de réduire davantage les interceptions de saumon canadien par les Américains, de façon que le Canada obtienne la part des prises qui lui revient légitimement. Le ministère des Pêches et des Océans devrait aussi entreprendre une étude des répercussions globales du traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, à la fin de 1987 et chaque année subséquente, et les conclusions de cette étude devraient être rendues publiques.
- (2a) Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures emploie les voies diplomatiques les plus efficaces qui s'offrent à lui pour exprimer le désaccord du Canada face à la position des États-Unis sur la question cruciale du partage équitable des réserves de saumon du fleuve Yukon.
- (2b) Que les négociateurs canadiens fondent leur position au sujet du fleuve Yukon sur les dispositions de l'article III, alinéa 1(b) du traité concernant le saumon du Pacifique, selon lesquelles chaque partie au traité doit recevoir des avantages équivalant à la production de saumons issue de ses eaux.
- (3a) Que le gouvernement du Canada exige que le principe de l'équité, évoqué à l'article III, alinéa 1(b) du traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, vienne en priorité durant les prochaines négociations avec les États-Unis au sujet des stocks de saumon des cours d'eau transfrontaliers.
- (3b) Que le ministère des Pêches et des Océans consacre suffisamment de fonds aux recherches visant à élargir sa base de données sur les populations de saumon des cours d'eau transfrontaliers de la région.
- (4) Que le ministère des Pêches et des Océans poursuive son programme de collecte de données sur les interceptions de saumon canadien en haute mer par des bateaux étrangers. Il faudrait aussi songer à renforcer la capacité du ministère d'assurer la surveillance en haute mer.
- (5) Que le gouvernement fédéral réitère la position que le Canada défend de longue date, à savoir que la ligne A-B est la frontière internationale, tant pour les eaux que pour les terres situées dans l'entrée Dixon.

- (6a) Que le ministère des Pêches et des Océans, conformément à sa politique de gestion de l'habitat, n'autorise pas les projets qui empiètent sur l'habitat du poisson, sauf si l'on peut montrer, après d'amples consultations publiques, qu'ils sont nettement dans l'intérêt du Canada.
- (6b) Que le ministère des Pêches et des Océans donne plus d'ampleur à ses programmes de recherches sur l'habitat du poisson dans la région.
- (7) Que le ministre des Pêches et des Océans examine périodiquement la composition du CRP, ainsi que la représentation des groupes concernés au sein d'autres organes consultatifs, afin de s'assurer que tous y sont équitablement représentés.
- (8) Que le ministère des Pêches et des Océans, en collaboration avec la province de la Colombie-Britannique et en consultation avec l'industrie de la pêche et le CRP, élabore des plans et des objectifs à long terme pour la gestion des pêches de la côte ouest.
- (9) Que le ministère des Pêches et des Océans effectue ou commande une analyse économique globale de la répartition des recettes nettes tirées des divers types de pêche commerciale.
- (10) Que le ministère des Pêches et des Océans mette au point et applique, en consultation avec l'industrie de la pêche, des plans, des orientations ou des ordres de priorité pour réduire la surcapacité d'exploitation de la flotte de pêche.
- (11a) Que le ministère des Pêches et des Océans entreprenne une étude exhaustive afin de déterminer l'importance relative des pêches sportive et commerciale de la région, sur les plans économique et social.
- (11b) Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur les pêcheries* de façon à reconnaître les pêcheurs sportifs comme des utilisateurs légitimes des ressources, utilisateurs qui méritent une part équitable, mais certes non illimitée, du poisson disponible.
- (11c) Que la reconnaissance de l'importance économique et sociale de la pêche sportive transparaisse dans le budget et les ressources du ministère des Pêches et des Océans.
- (11d) Que le ministère des Pêches et des Océans mette au point et préconise, de concert avec les pêcheurs sportifs et commerciaux, de nouvelles méthodes permettant de réduire les prises fortuites dans les pêcheries où diverses espèces cohabitent.
- (12) Que le gouvernement fédéral entreprenne de préciser les droits de pêche et de gestion des pêches des autochtones.
- (13a) Que les autorités fédérales, provinciales et territoriales coordonnent parfaitement leurs efforts pour organiser une expansion ordonnée de l'aquiculture. Tous les niveaux de gouvernement devraient adopter dans ce domaine des directives claires, fondées sur des objectifs bien définis et sur une planification et une réglementation minutieuses, après avoir consulté les aquiculteurs et la population. Ils devraient préciser clairement les domaines d'intervention et le cadre de la réglementation concernant l'aquiculture commercial.
- (13b) Que le ministère des Pêches et des Océans entreprenne une évaluation des effets de l'aquiculture sur l'environnement marin.



- (14) Que le ministère des Pêches et des Océans réévalue la situation des pêches du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon dans sa structure administrative, et qu'il en fasse une division distincte.
- (15) Que s'effectue, comme prévu, la passation des pouvoirs en matière de gestion des stocks d'eau douce aux autorités du territoire du Yukon, et que le gouvernement fédéral accorde à celles-ci un appui financier suffisant pour réaliser des programmes appropriés de gestion et de mise en valeur du poisson d'eau douce.
- (16a) Que le ministère des Pêches et des Océans accorde la priorité au financement des projets axés sur la mise en valeur des stocks naturels de saumon.
- (16b) Que le ministère des Pêches et des Océans pousse davantage la recherche pour résoudre les problèmes reliés à la mise en valeur du saumon coho et quinnat.
- (16c) Que des fonds soient consacrés à la mise en valeur des stocks de saumon des fleuves Stikine et Taku.
- (16d) Que le ministère des Pêches et des Océans trouve d'autres modes de recouvrement des coûts qui pourraient élargir la base de financement du Programme de mise en valeur des salmonidés.
- (17) Que le ministère des Pêches et des Océans et le secteur privé évaluent la possibilité d'implanter des piscifactoreries privées à but non lucratif dans la région.
- (18) Que les pouvoirs publics n'interviennent pas directement dans la commercialisation des produits de la pêche de la côte ouest.
- (19a) Que les futurs programmes de gestion des pêches de la côte ouest veillent à exploiter toutes les possibilités concernant la livraison de poisson frais sur les marchés.
- (19b) Que les organismes fédéraux et provinciaux compétents participent à des études conjointes de recherche de marchés afin d'aider la salmoniculture à réaliser ses programmes de pénétration et d'expansion des marchés.
- (19c) Que l'on étudie le marché pour déterminer la taille et les possibilités commerciales du saumon d'élevage. Il conviendrait aussi de faire comparer par des consommateurs le saumon d'élevage de Colombie-Britannique et différents produits de saumon concurrents (par exemple le coho, le quinnat et le saumon de l'Atlantique).
- (19d) Que l'État favorise le conditionnement et la commercialisation du saumon d'élevage de Colombie-Britannique dans une optique de complémentarité avec la pêche traditionnelle.
- (20a) Que l'État entreprenne ou commande une étude exhaustive de la taille, des caractéristiques et des possibilités du marché canadien du poisson et des produits de la mer. Cette étude devrait comprendre une analyse de la consommation de produits de la mer par habitant, selon les équivalents en poids comestible et en poids vif par espèce, de produits et pays d'origine.
- (20b) Que l'État incite les producteurs de poisson de la côte ouest à collaborer ensemble à la création d'un système efficace de distribution sur le marché intérieur canadien.
- (20c) Que l'État soutienne toute initiative de l'industrie pour organiser une foire commerciale nationale visant à faire connaître la production de la côte ouest aux détaillants et aux services d'alimentation des autres régions du Canada.

- (20d) Que le gouvernement fasse participer davantage l'industrie de la côte ouest au financement de la publicité des produits de la pêche de cette région au Canada. Les futures campagnes de publicité devraient englober de nouvelles espèces et de nouveaux produits.
- (21a) Que le ministère des Affaires extérieures se charge de tenir à jour les études sur les marchés mondiaux entreprises précédemment par le ministère des Pêches et des Océans, afin d'aider l'industrie de la pêche à élaborer des plans de commercialisation à l'étranger. Il devrait en outre analyser la situation des producteurs canadiens par rapport à celle de leurs principaux concurrents.
- (21b) Que le ministère des Affaires extérieures définisse les perspectives à long terme du marché de la roque de hareng au Japon. Le ministère devrait aussi déterminer s'il existe d'autres marchés pour ce produit.
- (21c) Que le ministère des Affaires extérieures cherche à renforcer la représentation des entreprises canadiennes aux foires commerciales internationales. Il faudrait par ailleurs que la présence canadienne soit plus unifiée lorsque des fonds publics sont engagés.
- (21d) Que le gouvernement fasse participer davantage l'industrie de la côte ouest au financement de programmes pour stimuler les ventes de poisson de la région sur les marchés étrangers. Les futures campagnes publicitaires devraient englober de nouvelles espèces et de nouveaux produits.
- (21e) Qu'en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, le ministère des Affaires extérieures multiplie ses contacts avec les conditionneurs de poisson de la côte ouest.
- (22a) Que le gouvernement fédéral continue de traiter séparément les questions de tarifs et les contingents de pêche accordés aux pays étrangers.
- (22b) Que le gouvernement fédéral s'efforce, au cours des prochaines négociations multilatérales du GATT, d'améliorer la situation commerciale des produits de la pêche de la région sur des marchés importants comme la CEE, l'Australie et le Japon.
- (22c) Que le gouvernement fédéral défende vigoureusement, dans les tribunes bilatérales et multilatérales, le droit du Canada de traiter son poisson chez lui. Le gouvernement canadien devrait faire valoir clairement sa position au cours des discussions commerciales actuelles avec les États-Unis.
- (22d) Que le gouvernement et l'industrie envisagent d'organiser et de financer conjointement une campagne d'information pour contrer les campagnes de boycottage de nos produits de pêche, menées à l'étranger par suite de la gestion des populations de phoques.
- (23) Que l'industrie de la pêche sportive et le gouvernement entreprennent conjointement d'élaborer un plan national pour favoriser la pêche sportive à l'intention des ambassades, des consulats et des bureaux de tourisme canadiens partout dans le monde.
- (24) Que le gouvernement et l'industrie fassent preuve de dynamisme et entreprennent un programme global de recherche et développement pour mieux utiliser le hareng du Pacifique destiné à la consommation humaine et à des fins industrielles.

- (25) Que les secteurs public et privé entreprennent et financent conjointement des travaux de recherche et développement dont l'objectif ultime sera la production commerciale de surimi à partir de merlu du Pacifique, de morue du Pacifique occidental et d'aiguillat commun.
- (26) Qu'on fasse connaître le plus tôt possible à l'industrie les nouvelles techniques d'aquiculture, notamment celles qui concernent les espèces de mollusques et crustacés de grande valeur.
- (27) Que le ministère des Pêches et des Océans agisse prudemment en intensifiant la pêche en estuaire. Il devrait déterminer les répercussions éventuelles que cette forme de pêche risque d'avoir sur la qualité et la variété des produits.
- (28) Que le ministère des Pêches et des Océans continue d'inciter les pêcheurs de la côte ouest à améliorer les techniques utilisées pour couper le poisson, le saigner, le laver et le réfrigérer en mer.
- (29) Que le gouvernement évalue, avec l'aide de l'industrie de la pêche, la possibilité de créer, pour chaque espèce, un système de classement à quai prévoyant différents prix, selon la qualité.
- (30a) Que le ministère des Pêches et des Océans examine, en collaboration avec l'industrie de la pêche, la possibilité d'établir, à titre facultatif, un système de classement et d'étiquetage des produits de pêche de la région.
- (30b) Que le ministère des Pêches et des Océans envisage de remplacer par un système de catégories de qualité les restrictions actuelles sur l'exportation de saumon rouge et de saumon rose congelés.
- (31a) Que les transporteurs aériens du Canada, en collaboration avec l'industrie des produits de la mer, redoublent d'efforts pour améliorer les installations d'emballage et de manutention du poisson dans les aéroports. Il faudrait en outre établir des normes uniformes en matière d'emballage et de désignation des produits.
- (31b) Que les pouvoirs publics compétents encouragent l'industrie canadienne des produits de la mer à mettre au point des conteneurs étanches, de façon à satisfaire aux besoins du marché. Entre temps, l'industrie devrait adopter les conteneurs étanches en mousse de polystyrène, qui sont actuellement utilisés dans les pays scandinaves.
- (32) Que les organismes gouvernementaux concernés accroissent leurs efforts pour encourager la diffusion de techniques à l'industrie canadienne des produits de la mer.

## ANNEXE A

### ESPÈCES CHOISIES DE POISSONS, MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Acoupa blanc	<i>Cynoscion nobiliis</i>	White Sea bass	
Aiguillat commun	<i>Squalus acanthias</i>	Spiny Dogfish	aiguillat tacheté, chien de mer, chien, saumonette, requin épineux
Alose canadienne	<i>Alosa sapidissima</i>	American Shad	alose savoureuse, alose d'Amérique
Anchois du Pacifique	<i>Engraulis mordax</i>	Northern Anchovy	
Anguille à pores jumelés	<i>Xenomystax atrarius</i>	Twinpored Eel	
Avocette immature	<i>Avocettina infans</i>	Closespine Snipe Eel	
Balaou japonais	<i>Cololabis Saira</i>	Pacific Saury	samma
Barracuda argenté	<i>Sphyraena argentea</i>	Pacific Barracuda	
Bonite du Pacifique	<i>Sarda chiliensis lineolata</i>	Pacific Bonito	
Bonite à ventre rayé	<i>Euthynnus pelamis</i> ou <i>Katsuwonus pelamis</i>	Skipjack Tuna	bariole, listao, thonine à ventre rayé

NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Calmar encornet	<i>Loligo illex</i>	Squid	
Carangue symétrique	<i>Trachurus symmetricus</i>	Jack Mackerel	
Castagnole mince	<i>Brama japonica</i>	Pacific Pomfret	
Castagnole rugueuse	<i>Taractes asper</i>	Rough Pomfret	
Cisco du Béring	<i>Coregonus laurettae</i>	Bering Cisco	cisco de l'Alaska
Corégone	<i>Coregonus clupeaformis</i>	Lake Whitefish	grand corégone, poisson blanc, corégone de lac
Crabe dormeur du Pacifique	<i>Cancer magister</i>	Dungeness Crab	dormeur du Pacifique, crabe dormeur
Crabe royal	<i>Paralithodes camchatica</i>	King Crab	
Crevette à flanc rayé	<i>Pandalopsis dispar</i>	Sidestripe Shrimp	
Crevette tachetée	<i>Pandalus platyceros</i>	Spot Prawn	
Ditrème fourchu	<i>Phanerodon furcatus</i>	White Seaperch	
Éperlan arc-en-ciel	<i>Osmerus mordax</i>	Rainbow Smelt	éperlan du Nord
Éperlan argenté	<i>Hypomesus pretiosus</i>	Surf Smelt	
Éperlan blanchaille	<i>Allosmerus elongatus</i>	Whitebait Smelt	

NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>	Swordfish	poisson sabre, poisson épée
Esturgeon blanc	<i>Acipenser transmontanus</i>	White Sturgeon	
Flétan noir	<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>	Greenland Halibut	flétan du Groënland, turbot, turbot du Groënland
Flétan du Pacifique	<i>Hippoglossus stenolepis</i>	Pacific Halibut	
Geoduck	<i>Panope abrupta</i>	Geoduck Clam	
Germon	<i>Thunnus alalunga</i> ou <i>Germolus alalunga</i>	Albacore	thon blanc
Grand brochet	<i>Esox lucius</i>	Northern Pike	brochet du Nord brochet commun, grand brochet du Nord
Hareng du Pacifique	<i>Clupea harengus pallasii</i>	Pacific Herring	
Huître du Pacifique	<i>Crassostrea gigas</i>	Pacific Oyster	
Limace naine	<i>Lipariscus nanus</i>	Pygmy Seasnail	
Limande à nageoires jaunes	<i>Limanda aspera</i>	Yellowfin Sole	

NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Lotte	<i>Lota lota</i>	Burbot	lotte de rivière, loche
Mactre du Pacifique	<i>Tresus capax</i> ou <i>Tresus nuttalli</i>	Horse Clam	clam cheval
Maquereau d'atka	<i>Pleurogrammus monoptyerygius</i>	Atka Mackerel	
Maquereau blanc	<i>Scomber japonicus</i>	Chub Mackerel	maquereau espagnol
Merlu du Pacifique	<i>Merluccius productus</i>	Pacific Hake	
Morue charbonnière	<i>Anoplopoma fimbria</i>	Sablefish/Blackcod	morue noire
Morue-langue	<i>Ophiodon elongatus</i>	Lingcod	
Morue du Pacifique	<i>Gadus macrocephalus</i>	Pacific Cod	morue grise
Morue du Pacifique occidental	<i>Theragra chalcogramma</i>	Walleye Pollock	
Ombre chevalier	<i>Salvelinus alpinus</i>	Arctic Char	omble de l'Arctique, salveline arctique, truite de mer, ilkalu, ekaluk, saumon de la baie d'Hudson, omble de fontaine, truite de ruisseau, truite rouge, truite saumonée, truite mouchetée, omble arctique

NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Ombre arctique	<i>Thymallus arcticus</i>	Arctic Grayling	
Ormeau	<i>Haliotis kamtschatkana</i>	Abalone	oreille de mer
Palourde japonaise	<i>Tapes philippinarum</i>	Manila Clam	
Palourde jaune	<i>Saxidomus giganteus</i>	Butter Clam	Asari
Pieuvre	<i>Octopus</i>	Octopus	poulpe
Plie de Californie	<i>Eopsetta jordani</i>	Petrale Sole	
Plie à écailles régulières	<i>Isopsetta isolepis</i>	Butter Sole	
Plie mince	<i>Lyopsetta exilis</i>	Slender Sole	
Plie du Pacifique	<i>Platichthys stellatus</i>	Starry Flounder	flet étoilé
Plie de profondeur	<i>Embassichthys bathybius</i>	Deepsea Sole	
Plie rugueuse	<i>Clidoderma asperrimum</i>	Roughscale Sole	
Plie à tête plate	<i>Hippoglossoides elassodon</i>	Flathead Sole	
Pompano du Pacifique	<i>Peprilus simillimus</i>	Pacific Pompano	
Poulamon du Pacifique	<i>Microgadus proximus</i>	Pacific Tomcod	
Quahaug commune	<i>Protothaca staminea</i>	Littleneck Clam	
Raie biocellée	<i>Raja binoculata</i>	Big Skate	



NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Raie large	<i>Raja badia</i>	Broad Skate	
Raie à queue rude	<i>Bathyraja trachura</i>	Roughtail Skate	
Raie rugueuse	<i>Bathyraja interrupta</i>	Sandpaper Skate	
Sardine du Pacifique	<i>Sardinops sagax caeruleus</i>	Pacific Sardine	sardine du Pacifique sardine péruvienne
Saumon de l'Atlantique	<i>Salmo salar</i>	Atlantic Salmon	saumon atlantique, saumon d'eau douce, ouananiche, saumon de Gaspé
Saumon coho	<i>Oncorhynchus kisutch</i>	Coho Salmon	saumon argenté
Saumon kéta	<i>Oncorhynchus keta</i>	Chum Salmon	saumon chien, saumon chum, saumon qualla
Saumon quinnat	<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>	Chinook Salmon	saumon roi, saumon chinook, saumon royal
Saumon rose	<i>Oncorhynchus gorbuscha</i>	Pink Salmon	saumon à bosse
Saumon rouge	<i>Oncorhynchus nerka</i>	Sockeye Salmon	saumon nerka, saumon sockeye
Sébaste argenté	<i>Sebastes brevispinis</i>	Silvergrey Rockfish	

<b>NOM FRANÇAIS COMMERCIAL</b>	<b>NOM LATIN</b>	<b>NOM ANGLAIS COMMERCIAL</b>	<b>NOMS FRANÇAIS USUELS</b>
Sébaste à bandes jaunes	<i>Sebastes nebulosus</i>	China Rockfish	
Sébaste brun	<i>Sebastes auriculatus</i>	Brown Rockfish	
Sébaste canari	<i>Sebastes pinniger</i>	Canary Rockfish	
Sébaste à longue mâchoire	<i>Sebastes alutus</i>	Pacific Ocean Perch	sébaste du Pacifique
Sébaste noir	<i>Sebastes melanops</i>	Black Rockfish	
Sébaste à queue jaune	<i>Sebastes flavidus</i>	Yellowtail Rockfish	
Sébaste aux yeux jaunes	<i>Sebastes ruberrimus</i>	Yelloweye Rockfish	
Sériole à queue jaune	<i>Seriola lalandei dorsalis</i>	Yellowtail	
Sole anglaise	<i>Parophrys vetulus</i>	English Sole	
Sole du Pacifique	<i>Lepidopsetta bilineata</i>	Rock Sole	
Sole à petite bouche	<i>Microstomus pacificus</i>	Dover Sole	
Tambour rayé	<i>Genyonemus lineatus</i>	White Croaker	
Thon rouge	<i>Thunnus thynnus</i>	Bluefin Tuna	
Tile océanique	<i>Caulotalitus princeps</i>	Ocean Whitefish	

NOM FRANÇAIS COMMERCIAL	NOM LATIN	NOM ANGLAIS COMMERCIAL	NOMS FRANÇAIS USUELS
Touladi	<i>Salvelinus namaycush</i>	Lake Trout	truite grise, truite de lac, omble gris, truite, truite saumonée
Truite arc-en-ciel	<i>Salmo gairdnerii</i> ou <i>Salmo irideus</i>	Rainbow Trout	truite de Kamloops truite steelhead

Les noms français commerciaux, anglais commerciaux et latins peuvent changer et peuvent varier d'un texte à l'autre.

Sources: Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale de la commercialisation, *Produits de la pêche du Canada: région du Pacifique*, Ottawa, Approvisionnement et Services, 1985; Ministère des Pêches et des Océans, Direction générale du marketing, *Produits de la pêche du Canada; région du Pacifique*, Ottawa, Approvisionnements et Services, 1981; W. B. Scott et E. J. Crossman, *Poissons d'eau douce du Canada*, Bulletin 184, Ministère de l'Environnement, Ottawa, 1974; J. L. Hart, *Pacific Fishes of Canada*, Bulletin 180, Fisheries Research Board of Canada, Ottawa 1973; L'Organisation de coopération et de développement économiques, *Dictionnaire multilingue des poissons et produits de la pêche*, 2<sup>e</sup> éd., Fishing News Books Limited, Farnham, England, 1978; Gouvernement du Québec, *Pêches — Terminologie — Noms des Espèces Halieutiques à potentiel commercial au Québec*, Projet BNQ 8070-005.



## ANNEXE B

### GLOSSAIRE

**Aménagement des habitats** — Création d'habitats du poisson et mise en valeur ou amélioration des habitats en vue de créer de meilleures conditions de production et de maintien des ressources halieutiques.

**Anadrome (poisson)** — Tout poisson qui passe de la mer à l'eau douce pour frayer.

**Aquiculture** — Élevage de poissons, mollusques, crustacés et végétaux aquatiques.

**Casier** — Piège appâté dans lequel le poisson peut entrer facilement mais duquel il lui est impossible de ressortir.

**Chalutage** — Méthode de pêche commerciale qui consiste à traîner, au moyen d'un bateau, un immense chalut (filet conique) sur le fond de l'océan. La petite extrémité du filet est fermée et la grande est maintenue ouverte mécaniquement. Les chaluts peuvent être tirés à diverses profondeurs entre la surface et le fond. On pratique le chalutage sur le fond principalement pour capturer du poisson de fond, et le chalutage mésopélagique (entre deux eaux) pour la capture d'espèces pélagiques comme le hareng.

**Commercialisation** — Ensemble d'activités commerciales connexes dont le but est de satisfaire aux demandes de biens et de services des consommateurs. Ces activités comprennent la création et la conception d'un produit, sa mise au point, sa distribution, la stimulation des ventes et la publicité ainsi que l'analyse de marché. En termes simples, la commercialisation est le processus global qui consiste à acheminer les biens et services du producteur à l'utilisateur.

**Conservation des habitats** — Gestion de l'activité humaine en vue de prévenir la destruction des habitats du poisson.

**Écloserie (ou piscifactory)** — Établissement aquicole pour la production et l'élevage de jeunes poissons.

**Élevage en pacage marin** — Utilisation du milieu aquatique naturel comme aire d'alimentation librement accessible aux poissons dont on fait l'élevage.

**Emballage séparable** — Emballage où des filets entiers sont séparés par du polyéthylène. Lorsqu'on le laisse tomber de près sur une surface dure, les filets se séparent facilement.

**Espèce** — Groupe de végétaux ou d'animaux au sein duquel les géniteurs transmettent certaines caractéristiques à leurs rejetons.

**Espèces pélagiques** — Poissons qui se déplacent et vivent près de la surface, habituellement en grands bancs.

**Filet maillant** — Long filet rectangulaire, d'ordinaire ancré près du fond, dans lequel le poisson se prend par les ouïes. Il faut tendre ces filets fréquemment, sans quoi le poisson qui s'y est pris meurt et sa qualité se détériore.

**Habitat du poisson** — Frayères, et aires d'alevinage, de croissance, d'alimentation et de migration dont dépend directement ou indirectement le poisson pour survivre.

**Interception** — Capture de poissons dans le cadre d'une pêche visant un autre stock ou une autre espèce. Le terme s'applique surtout au saumon qui est pêché durant sa migration vers les côtes. La «prise accidentelle» est le résultat de l'interception.

**Invertébré** — Organisme dépourvu d'arête centrale ou d'épine dorsale.

**Mise en valeur** — Toute mesure prise pour accroître les stocks de poisson. La mise en valeur peut comprendre des méthodes de gestion (c.-à-d. une réduction de l'effort de pêche, l'imposition de limites de taille, etc.), mais elle consiste plus souvent en des interventions qui sont d'ordre biologique ou axées sur l'habitat et qui permettent d'accroître la production. Il peut s'agir d'améliorer l'habitat du poisson (par le nettoyage d'un cours d'eau, par exemple), de faciliter l'accès aux frayères (notamment par l'installation d'échelles à poisson) ou d'aménager de nouvelles aires de reproduction (comme des frayères artificielles). Les interventions peuvent être indirectes, comme lorsqu'on fertilise des lacs, ou directes, comme lorsqu'on a recours à des écloseries pour accroître ou remplacer la production naturelle.

**Mollusques et crustacés** — Animaux invertébrés aquatiques dotés d'une coquille ou d'une carapace. L'expression peut aussi s'appliquer aux échinodermes.

**Oeufs sur varech** — Oeufs de hareng du Pacifique qui se déposent naturellement sur le varech. On les obtient surtout en gardant des harengs oeuvés dans des enclos en filet où se trouve du varech sur lequel ils peuvent pondre. Le varech et les oeufs qui y sont fixés sont salés avant d'être expédiés au Japon.

**Palangre** — Ligne à hameçons appâtés, ancrée au fond de l'océan et relevée à intervalles par un navire appelé palangrier.

**Pêche à la traîne** — Méthode de pêche à la ligne au moyen de laquelle une ligne et un hameçon muni d'un leurre artificiel ou d'un appât naturel sont tirés derrière un bateau, à une profondeur et à une vitesse qui varient selon l'espèce de poisson recherchée. La pêche à la traîne se pratique au moyen de toutes sortes d'embarcations et de nombreux engins, qui vont de la simple ligne à main aux lourds engins utilisés pour capturer de gros poissons.

**Pièce** — Terme employé par les pêcheurs de saumon pour désigner une unité.

**Piscifactory** — Voir *écloserie*.

**Plan de gestion de l'habitat du poisson** — Plan visant une région ou un secteur particulier d'une région et décrivant les exigences du ministère en matière de conservation, de rétablissement et d'aménagement de l'habitat du poisson, en vue de satisfaire aux objectifs de production des pêches. Il sert de base de consultation pour la planification intégrée des ressources.

- Poids brut** — Expression généralement employée dans l'industrie pour désigner le poids du poisson acheté d'un bateau. Dans les statistiques de pêche, on utilise l'expression « poids brut » pour désigner le poids vif du poisson.
- Poisson congelé** — Poisson qui, s'il est présenté sous la forme d'un bloc de filets non emballé d'une épaisseur de 25 mm, a été congelé de façon que la température, en son centre, ne dépasse pas  $-21^{\circ}$ .
- Poisson de fond** — Terme collectif désignant les espèces qui se nourrissent près du fond de l'océan.
- Poisson frais** — Poisson qui n'a été soumis à aucune technique de conservation.
- Principe d'équité** — Principe énoncé dans le Traité canado-américain concernant le saumon du Pacifique, selon lequel chaque pays doit recevoir des avantages équivalant à la production de saumon en provenance de ses eaux.
- Prise accidentelle** — Espèce de poisson capturée en sus de l'espèce recherchée.
- Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS)** — Programme fédéral-provincial visant à ramener les réserves de saumon et de truite anadrome à leurs niveaux passés grâce à diverses méthodes (p. ex. aménagement de chenaux de frai, d'incubateurs et de passages à poissons, nettoyage de cours d'eau, élevage de jeunes poissons en écloserie).
- Remonte** — Partie non capturée d'une population de poissons, généralement des salmonidés sauvages, qui remontent un cours d'eau pour aller frayer.
- Rendement équilibré maximal** — Prise moyenne maximale qui peut être prélevée continuellement sur un stock de poissons.
- Reprise de poisson marqué** — Programme d'évaluation scientifique qui prévoit le marquage et la reprise des poissons afin d'identifier les stocks, de déterminer les mouvements et migrations et d'évaluer les paramètres des populations de poisson, particulièrement leur taille et leurs taux de mortalité et d'exploitation.
- Ressources halieutiques** — Stocks ou populations de poisson qui sont exploités par des pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones.
- Rétablissement des habitats** — Traitement ou assainissement d'un habitat altéré, perturbé ou dégradé, afin d'accroître sa capacité d'assurer le maintien de ressources halieutiques productives.
- Rogue** — Oeufs de poisson qui, habituellement, se trouvent encore dans la membrane ovarienne. Pour être comestibles, les oeufs doivent être prélevés à un moment précis de leur développement.
- Saignée et éviscération** — Étape de la manutention du poisson à bord du bateau. On saigne le poisson (par une incision sous la tête) lorsqu'il est encore vivant pour réduire les risques de meurtrissures et de formation de caillots de sang, puis on l'éviscère, c'est-à-dire qu'on ouvre l'abdomen pour en retirer l'estomac et les autres viscères, de manière à retarder sa décomposition. On le lave ensuite et on le met sur la glace, de préférence dans des boîtes.

**Seine coulissante** — Filet utilisé par les pêcheurs commerciaux, particulièrement efficace pour la capture de poissons qui se déplacent en bancs comme le saumon et le hareng. Lorsqu'elle est déployée, la seine coulissante ressemble à une clôture installée sous l'eau de façon à encercler un banc de poissons. Elle est maintenue à la surface par des flotteurs de métal, de liège ou de verre et, au fond de l'eau, par des poids. Un filin coulissant est enfilé dans de grands anneaux métalliques au bas du filet. Lorsque l'on tire sur le filin, le fond du filet se referme pour former un sac immense.

**Stock** — Population de poissons d'une même espèce qui se rassemble ou migre dans une région donnée. Chaque espèce peut compter plusieurs stocks. Comme dans le cas du saumon, les poissons des différents stocks sont génétiquement distincts, bien qu'ils appartiennent à la même espèce.

**Stock de géniteurs** — Jeunes poissons ou poisson adultes gardés pour leurs oeufs.

**Surimi** — Protéine de poisson frais semi-transformée. Il existe deux sortes de surimi: le surimi congelé, bloc congelé de chair de poisson lavée et hachée à laquelle on a ajouté du sucre et d'autres ingrédients et le surimi frais, constitué exclusivement de protéine de poisson frais.

**Tacon** — Jeune saumon qui n'a pas encore quitté l'eau douce pour la mer.

**Taux de récupération** — Pourcentage du poisson entier qui est utilisé.

**Tonne (ou tonne métrique)** — Mille kilogrammes (2 204 lb). Unité de mesure habituellement utilisée pour les statistiques halieutiques.

**Valeur au débarquement** — Prix payé lors de la vente initiale du poisson débarqué par les pêcheurs.

**Valeur de la production** — Valeur des produits de la pêche après traitement. La plupart du temps, il s'agit de la valeur F.O.B. à l'usine.

**Vente directe (ou de bateau à bateau)** — Vente directe des prises d'un bateau de pêche à un navire-usine.



## ANNEXE C

### ABRÉVIATIONS

CCM	Conseil consultatif du Ministre
CCP	Conseil canadien des pêches
CCPM	Conseil consultatif des produits de la mer
CEE	Communauté économique européenne
CRP	Conseil régional du Pacifique
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCBC	Fisheries Council of British Columbia
FIDA	Fonds international pour la défense des animaux
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade)
MAE	Ministère des Affaires extérieures
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
OCPED	Office de commercialisation du poisson d'eau douce
PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
PMVS	Programme de mise en valeur des salmonidés
SPTA	Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés
TPA	Total des prises admissibles



## ANNEXE D

### TÉMOINS

<b>FASCICULE N°</b>	<b>DATE</b>	<b>ORGANISATIONS ET TÉMOINS</b>
1	4 novembre 1986 Ottawa, Ontario	<b>Conseil canadien des pêches</b> M. Ron W. Bulmer Président
2	7 novembre 1986 Ottawa, Ontario	<b>Ministère des Pêches et des Océans</b> M. Ward Falkner Directeur général Opérations des pêches  M. Pat Chamut Directeur général Région du Pacifique  M. Al Wood Directeur Section de la planification régionale et de l'économie Région du Pacifique  M. Nilo Cachero Chef Groupe de renseignements sur les marchés Direction générale de l'analyse économique et commerciale  <b>Ministère des Affaires extérieures</b> M. Dennis B. Browne Directeur général Direction générale de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation  M. David Shortall Directeur adjoint «commercialisation» Direction des pêches et des produits de la pêche

FASCICULE N°	DATE	ORGANISATIONS ET TÉMOINS
3	14 novembre 1986 Whitehorse, Territoire du Yukon	<p><b>Son Honneur le maire de Whitehorse</b> M. Don Branigan</p> <p><b>Chambre de commerce du Yukon</b> Mme April Neave Directrice</p> <p><b>Le ministre des Ressources renouvelables du Territoire du Yukon</b> L'honorable David P. Porter</p> <p><b>Ministère des Ressources renouvelables du Territoire du Yukon</b> M. W.J. Klassen Sous-ministre</p> <p>M. Mark Hoffman Analyste de politiques</p> <p><b>Caucus progressiste-conservateur du Yukon</b> M. Bill Brewster Représentant de Kluane à l'Assemblée législative et critique en matière de ressources renouvelables</p> <p>M. Gordon Steale Directeur de la recherche</p> <p><b>Ministère des Pêches et des Océans</b> M. Sandy R.A.C. Johnston Gestionnaire biologiste Fleuve Fraser (Yukon et Nord de la C.-B.), Direction des services sur le terrain, Division du Nord de la C.-B. et du Yukon</p> <p><b>Conseil des Indiens du Yukon</b> M. Mike Smith Président</p> <p>M. Richard Sidney Vice-président Service des revendications territoriales</p> <p><b>Ice House Yukon Ltd</b> M. John Clark Directeur et propriétaire</p>

4                      17 novembre 1986  
Prince Rupert,  
Colombie-Britannique

**Bande indienne Champagne/  
Aishihik**

M. Paul Birckel  
Chef

M. Chuck Hume  
Conseiller

M. Dave Joe  
Conseiller juridique

**Peacock Yukon Camps Ltd**

M. John Peacock  
Propriétaire

**Howard Paish and Associates**

M. Howard Paish

**Groupe de discussion du Nord,  
cours d'eau transfrontalier,  
Commission du saumon du Pacifique**

M. Ray Kendel  
Représentant

**Chambre de commerce de  
Prince Rupert**

M. Brian Eby  
Président

M. Phil Eidsvik  
Président  
Comité du développement  
économique

**Syndicat des pêcheurs et  
travailleurs assimilés**

M. Jim Rushton  
Représentant de la région du Nord

M. Joseph Louesar  
Représentant

**Northern Native Fishing  
Corporation**

M. John Wytenbroeck  
Directeur général

M. Ted Wilson  
Agent commercial

**Prince Rupert Fishermen's Coop**

M. Robert Strand  
Directeur de la flotte

- M. Bob Jongewaard  
Représentant
- Prince Rupert Fish Exchange**  
M. Gene Simpson  
Ancien président et  
vice-président de la  
British Columbia Packers Ltd.
- M. Myles McLeod  
Ancien président et  
directeur général de la  
Canadian Fishing Company
- Native Brotherhood of B.C.**  
M. Gary Alexcee  
Fiduciaire
- Prince Rupert Fishing Vessel  
Owners' Association**  
M. George Haugan  
Directeur  
Motor Vessel Ocean Cape
- M. Gordon Stava  
Directeur  
Motor Vessel Christov
- 5      18 novembre 1986  
Campbell River,  
Colombie-Britannique
- Son Honneur le maire de  
Campbell River**  
M. Robert V. Ostler
- Chambre de commerce de  
Campbell River**  
M. Peter Dutton  
Président
- Témoignage à titre personnel**  
M. Ralph Shaw, C.M.
- Témoignage à titre personnel**  
M. Ron MacLeod
- Conseil de bande de Cape-Mudge**  
M. Ralph Dick  
Conseiller principal
- M. Jim Wilson  
Conseiller de la bande
- Campbell River and District  
Salmon Seiner's Association**  
M. David Snyder  
Secrétaire-trésorier

- Témoignage à titre personnel**  
M. Robert H. Jones  
Rédacteur  
Loisirs de plein air  
et pêcheur sportif
- Phillips Arm and  
Mainland Inlets Salmon  
Enhancement Society**  
M. James Lornie  
Président  
  
M. Eric Rhome  
Biologiste
- Section de Campbell River du  
Syndicat des pêcheurs et  
travailleurs assimilés**  
M. Rick Frey  
Président  
  
M. Mike Murphy  
Vice-président
- Témoignage à titre personnel**  
M. Thor T. Peterson
- Pine Enterprises  
(Marine Division)**  
M. Lawrence Foorx
- Quadra Island Salmon  
Enhancement Society**  
M. Barry Bennett  
Trésorier
- 6                      19 novembre 1986  
Campbell River,  
Colombie-Britannique
- Ministère de l'Agriculture  
et de l'Alimentation de la  
Colombie-Britannique**  
M. James Fraalick  
Coordonnateur provincial de  
l'aquiculture  
Aquiculture et Pêches commerciales
- Ministère des Pêches et des Océans  
du Canada**  
M. George Hunter  
Coordonnateur fédéral de  
l'aquiculture  
Direction de la recherche  
sur les pêches  
Station de biologie du Pacifique

		<b>Syndel Laboratories Ltd.</b> M. J.M. Little Président
		<b>Ministère des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique</b> M. Tom Cockburn Analyste principal de la politique Section de la politique et de la documentation M. D.C. (Doug) McCall Directeur régional
		<b>Mariculture Association of B.C.</b> M. R. Ward Grieffioen Président
7	20 novembre 1986 Nanaïmo, Colombie-Britannique	<b>Son Honneur le maire de Nanaïmo</b> M. Graeme Roberts  <b>Chambre de commerce de Nanaïmo</b> M. Doug McBride Président  <b>Ucluelet Seafood Processors Ltd.</b> M. Paul Bourke Président  <b>Sport Fishing Association, section du Pacifique</b> M. Robert H. Waters Secrétaire-trésorier  <b>Sport Fishing Advisory Board</b> M. Jim Gilbert Membre  <b>Nanaïmo River Salmonid Enhancement Project</b> M. Paul Preston Directeur de projet  <b>Sport Fishing Institute of British Columbia</b> M. George R. Nosky Membre  <b>Bande indienne Qualicam</b> Mme Diana Recalma Directrice



8

21 novembre 1986  
Victoria,  
Colombie-Britannique

**Témoignage à titre personnel**

M. H.E. Jenkinson  
Pêcheur commercial

**Témoignage à titre personnel**

M. William Hawthornthwaite  
Pêcheur commercial

**Madame la mairesse de la ville  
de Victoria**

Mme Gretchen Brewin

**Chambre de commerce du  
Grand Victoria**

M. Jim Currie  
Président

**Ministère des Pêches et des Océans**

M. Patrick S. Chamut  
Directeur général  
Région du Pacifique

M. John Dayis  
Directeur régional des sciences

M. Charles Campbell  
Directeur intérimaire  
Direction de l'inspection

M. Al Wood  
Directeur  
Direction de l'analyse  
Région du Pacifique

M. Peter Leitz  
Économiste

**Ministère de l'Agriculture et  
de l'Alimentation de la province  
de la Colombie-Britannique**

M. James Anderson  
Directeur intérimaire  
Aquaculture and Commercial  
Fisheries Branch

**B.C. Wildlife Federation**

M. E.H. Vernon  
Directeur

**Syndicat des pêcheurs et des  
travailleurs assimilés**

M. John Radosevic  
Représentant

- 9                      24 novembre 1986  
Vancouver,  
Colombie-Britannique
- Témoignage à titre personnel**  
M. Gordon Hanson  
Membre de l'Assemblée législative  
de la Colombie-Britannique (Victoria)
- Amalgamated Conservation Society**  
M. Robert J. Rogerson  
Président
- UFAW Shoreworkers Union**  
M. Gilles Anctil  
(B.C. Packers)
- Chambre de commerce de la Colombie-Britannique**  
M. Colin Smith  
Vice-président
- Conseil des pêches de la Colombie-Britannique**  
M. Mike Hunter  
Président
- M. Harvey Wright  
Directeur exécutif
- M. Bruce Buchanan  
Président
- Jet Set Sam Service Inc.**  
M. Brian Fisher
- M. John Reynolds  
Membre de l'Assemblée  
législative de la  
Colombie-Britannique  
(West-Vancouver — Howe Sound)
- Conseil consultatif pour la pêche sportive**  
M. H.R.B. Paterson, C.A.  
Directeur
- M. Peter Broomhall  
Membre
- Air Canada**  
Mr. W.A. (Bill) Shufflebotham  
Représentant — Comptes —  
Ventes et Services — Cargo
- M. Roger P. Gadslen  
Directeur commercial  
Ventes et Services — Cargo  
Colombie-Britannique

**Indian Homemakers' Association  
of B.C.**

Mme Rose Charlie  
Présidente

Mme Kathleen Jamieson  
Consultante

M. Floyd Faircrest  
Conseiller  
Usage abusif d'alcool et  
de médicaments

Mme Sue Morrissette  
Conseillère  
Usage abusif d'alcool et  
de médicaments

Mlle Myrle Greene  
Secrétaire

**Albion Fisheries Ltd.**

M. Mark Hills  
Directeur des ventes et  
de la commercialisation

**Islands Trust**

Mme Carol Martin  
Vice-présidente

**Gulf Trollers Association**

M. Richard Tarnoff  
Vice-Président

**Taku River Tlingit**

M. George Esquiro  
Agent des pêches et  
du tourisme

**Conseil tribal STO':LO'**

Chef Bill Williams

Chef Clarence Pennier

**B.C. Salmon Farmers'  
Association**

M. Garth Hopkins  
Directeur des communications

**Union of B.C. Indian Chiefs**

M. Saul Terry  
Président

FASCICULE N°	DATE	ORGANISATIONS ET TÉMOINS
		<b>Blackcod Longliners' Association</b> M. Eric Wickham
		<b>Pacific Trollers Association</b> Mme Joan Lemmers
10	2 décembre 1986 Ottawa, Ontario	<b>Pelican Fishery Ltd</b> M. Gilles Roy Président
11	9 décembre 1986 Ottawa, Ontario	<b>Ministère des Pêches et des Océans</b> Mme Mary Walsh Directrice Établissement et application des règlements
		<b>IBE Biosystems (Canada) Inc.</b> M. Thomas Saito Président
		<b>Sunwell Engineering Company Limited</b> M. S.A. (Stu) Ferguson Directeur des ventes
12	16 décembre 1986 Ottawa, Ontario	<b>Loeb Inc.</b> M. Basil Somers Vice-Président des marchandises périssables
		<b>Ottawa Meat and Fish Wholesale Suppliers</b> M. Brian Fletcher Directeur des achats
13	27 janvier 1987 Ottawa, Ontario	<b>Steinberg Inc.</b> M. Stephen Ashe Directeur des opérations Région d'Ottawa  M. Robert Léonard Directeur Approvisionnement et mise en marché — Charcuterie  M. Claude Larose Acheteur principal Approvisionnement et mise en marché — Charcuterie
14	3 mars 1987 Ottawa, Ontario	<b>Rycott Wholesale Foods Ltd.</b> M. John Ricottone Secrétaire-trésorier

- 16      31 mars 1987  
Ottawa, Ontario
- The Fish and Chip Shoppe**  
M. Douglas Casimiri  
Propriétaire
- Steinberg Inc.**  
M. Jean-Pierre Chénier  
Spécialiste du poisson  
Région d'Ottawa
- 17      12 mai 1987  
Ottawa, Ontario
- Proviso Distribution Inc. —  
Division Waldman**  
M. André Arseneault  
Gérant général
- Metron Instruments Inc.**  
M. Alastair Allan  
Président
- M. Peter Vilks  
Vice-président à la commercialisation
- M. Robert Hattin  
Directeur de la commercialisation
- 19      9 juin 1987  
Ottawa, Ontario
- Institut Armand-Frappier**  
M. Marcel Gagnon, Ph.D.  
Directeur  
Centre de recherches en sciences  
appliquées à l'alimentation et  
directeur exécutif pour le  
Centre d'irradiation du Canada
- M. Raymond Charbonneau, M.Sc.  
Professeur et directeur de la  
recherche pour le Centre  
d'irradiation du Canada
- M. Gilles Lamoureux, M.D., Ph.D.  
Professeur d'immunologie
- Également présent*
- Société radiochimique de  
l'Énergie atomique du Canada**  
M. Bruce K. Wilson  
Directeur de la commercialisation  
Division de l'irradiation industrielle  
et directeur exécutif pour le  
Centre d'irradiation du Canada









